Nations Unies S/PV.8699



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8699e séance

Jeudi 9 janvier 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Pham Binh Minh/M. Dang	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	Mme Müntefering
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Reinsalu
	États-Unis d'Amérique	Mme Craft
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M. Gonsalves
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Respect de la Charte des Nations Unies

Lettre datée du 31 décembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/1)

20-00677 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Respect de la Charte des Nations Unies

Lettre datée du 31 décembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux chefs de gouvernement, aux ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, Roumanie, Rwanda, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. Mme Mary Robinson, Présidente des Sages, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la séance : S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Robert Mardini, Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/1, qui contient une lettre datée du 31 décembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/ PRST/2020/1.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence vietnamienne du Conseil d'avoir organisé ce débat qui tombe à point nommé. Je félicite le Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, alors qu'il vient d'entamer son mandat au sein du Conseil.

Je salue également la présence de la Présidente des Sages, Mary Robinson. Je me réjouis que nous commencions l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU par un débat sur son document fondateur.

La paix est notre valeur la plus précieuse et l'essence même de notre action. Tout ce à quoi nous aspirons en tant que famille humaine dépend de la paix. Mais la paix dépend de nous. Malheureusement, la nouvelle année s'est ouverte sur de nouveaux bouleversements et des souffrances de longue date qui se poursuivent. Les tensions géopolitiques ont atteint des niveaux périlleux, tout récemment dans le Golfe. À cela s'ajoutent les menaces militaires traditionnelles qui pèsent sur l'économie et le cyberespace, et des conflits sans vainqueur dont on ne voit pas la fin, de la Libye à la Syrie en passant par l'Afghanistan et le Sahel.

La multiplication des turbulences s'accompagne d'une érosion de la confiance dans et entre les pays. Nous constatons ce déficit de confiance dans les rues du monde entier, alors que les gens laissent éclater leur frustration et dénoncent des dirigeants politiques qui leur semblent loin des réalités, incapables ou non désireux d'honorer leurs engagements. Nous le voyons dans l'action des Nations Unies, y compris du Conseil de sécurité, lorsque les États Membres éprouvent des difficultés ou échouent à trouver un terrain d'entente raisonnable. Et, dans ce vide, la crise climatique s'abat sur nous maintenant avec une fureur qui va croissant, n'épargnant personne. La coopération internationale est à la croisée des chemins. Tout cela met à rude épreuve le multilatéralisme et constitue un défi pour le Conseil de sécurité qui, en vertu de la Charte, à la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela met plus que jamais en exergue l'objectif de la séance d'aujourd'hui, à savoir le respect de la Charte des Nations Unies.

En ces temps de divisions et de troubles mondiaux, la Charte demeure notre cadre commun de coopération internationale, pour le bien de tous. En cette ère où la haine et l'impunité gagnent du terrain, la Charte nous rappelle la primauté de l'état de droit et de la dignité humaine. En cette ère de transformation rapide et de changement technologique, les valeurs et les objectifs de la Charte restent pertinents : le règlement pacifique des différends; l'égalité des droits entre hommes et femmes, la non-intervention, l'autodétermination et l'égalité souveraine des États Membres, et des règles claires régissant le recours à la force, telles qu'énoncées au paragraphe 4 de l'Article 2 et au Chapitre VII de la Charte. Ces principes ne sont ni des faveurs ni des concessions. Ils sont au fondement des relations internationales. Ils sont au cœur de la paix et du droit international. Ils ont sauvé des vies, promu le progrès économique et social et, surtout, permis d'éviter une descente dans une autre guerre mondiale. Mais lorsque ces principes ont été bafoués, mis de côté ou appliqués de manière sélective, le résultat a été catastrophique : conflit, chaos, mort, désillusion et méfiance. Notre défi commun est de faire beaucoup mieux pour défendre les valeurs consacrées dans la Charte et tenir la promesse qui y est faite aux générations futures.

Tandis que la Charte et les buts et principes qui y sont énoncés restent aussi pertinents que jamais, nos outils doivent s'adapter aux nouvelles réalités. Nous devons les utiliser avec plus de détermination et de créativité. Cela implique de garantir la mise en œuvre par les États Membres des décisions du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 25 de la Charte. L'un des moyens les plus efficaces de démontrer notre impact, c'est d'investir dans la prévention. Nous consacrons beaucoup trop de temps et de ressources à gérer les crises et à y répondre qu'à les prévenir. Nous devons rééquilibrer notre approche. Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont clairement mis l'accent sur la prévention en rédigeant la Charte, et ce depuis les premiers mots de son préambule. Ils ont consacré un chapitre entier au règlement pacifique des différends. Le Chapitre VI énumère les nombreux outils disponibles, notamment la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage et le règlement judiciaire. Nous avons d'amples preuves que ceux-ci peuvent être efficaces lorsqu'appliqués avec détermination et unité. J'invite le Conseil à utiliser davantage les prérogatives qui lui sont conférées par la Charte, notamment les enquêtes sur les différends, conformément au Chapitre VI, et le renvoi de questions juridiques à la Cour internationale de Justice pour avis consultatifs, conformément à l'Article 96 de la Charte.

Reconnaissons également que les objectifs de développement durable, qui sont des objectifs à part entière, comptent parmi nos meilleurs outils de prévention. J'engage instamment tous les États Membres à investir davantage dans le Programme 2030, en particulier dans l'égalité des sexes, l'inclusion, la cohésion sociale, la bonne gouvernance et une mondialisation équitable qui promeuve les droits de tous, libère les talents de tous et permette à chacun de jouer un rôle dans la société.

Outre la prévention, la Charte a été visionnaire lorsqu'elle a imaginé un monde où l'ONU travaille de façon dynamique avec les organisations régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien qu'antérieur à la plupart de nos partenaires régionaux, le Chapitre VIII établit un cadre de coopération et une division du travail. Nous investissons dans les partenariats régionaux de façon nouvelle et cruciale. J'ai beaucoup insisté sur un partenariat stratégique avec l'Union africaine, notamment via son initiative Faire taire les armes et l'Agenda 2063. L'Union européenne continue d'apporter un soutien solide à l'ensemble de notre programme. Dans le même temps, nous nous attachons à renforcer les liens avec toutes les autres organisations régionales, entre autres, bien entendu, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, que préside avec brio cette année le Président du Conseil, le Viet Nam.

Tout au long de son histoire, le Conseil de sécurité a adapté son travail en fonction de la nature changeante des conflits et renforcé la coopération multilatérale au service de la paix et de la sécurité. La Charte ne parle pas de maintien de la paix, pourtant cette question est fermement ancrée dans ses idéaux et incarne le genre d'action collective en faveur de la paix que la Charte envisageait. Aujourd'hui, quelque 100 000 Casques bleus de l'ONU protègent les civils et promeuvent la paix dans plusieurs régions parmi les plus troublées au monde. Le maintien de la paix de l'ONU reste un investissement vital et rentable dans la paix et la sécurité mondiales. Mais un maintien de la paix efficace requiert un soutien international fort. L'initiative Action pour le maintien de la paix souligne notre volonté commune de rendre nos missions de maintien de la paix plus fortes, plus sûres et plus adaptées à l'avenir.

Enfin, alors que nous marquons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, je souhaite adresser un message spécial au Conseil de sécurité. Le privilège d'être membre s'accompagne de la responsabilité vitale de respecter les principes et les valeurs énoncés dans la Charte, en particulier s'agissant de prévenir et de régler les conflits. Les désaccords présents et passés ne doivent pas entraver l'action sur les menaces d'aujourd'hui. Nous devons éviter le « deux poids, deux mesures », mais la perception du « deux poids, deux mesures » ne doit pas justifier l'absence de toutes normes. La guerre n'est jamais inévitable; c'est une question de choix – et, souvent elle est le produit d'une simple erreur de jugement. La paix, elle aussi, n'est jamais inévitable; elle est le produit d'un travail acharné, et nous ne devons jamais la tenir pour acquise.

En cette période où les lignes de fractures mondiales risquent d'exploser, nous devons revenir aux principes fondamentaux. Nous devons revenir au cadre qui nous a maintenus unis. Nous devons revenir à la Charte des Nations Unies. Le renforcement de notre attachement à ce document résilient, adaptable et visionnaire - et donc à la notion même de coopération internationale – reste le moyen le plus efficace de faire face collectivement aux défis mondiaux de ce grave moment et de la décennie qui s'annonce. La Charte nous commande de tout mettre en œuvre pour préserver les peuples du fléau de la guerre et de l'injustice. Alors que nous sommes confrontés à de nouvelles menaces, mais aussi à de nouvelles perspectives d'un monde meilleur, c'est le travail qui doit définir l'année du soixante-quinzième anniversaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Robinson.

Mme Robinson (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre à nouveau la parole au Conseil de sécurité en tant que Présidente des Sages à l'occasion de cet important débat public. Je remercie le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam de son invitation.

Alors que nous marquons le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, j'aurais aimé que ce soit le fondateur des Sages, Nelson Mandela, qui prenne la parole au Conseil, avec sa voix puissante et inimitable, pour faire part de sa vision et de ses objectifs. Mais en lieu et place, c'est moi et mon accent irlandais que le Conseil entendra. Je vais donc m'efforcer d'être à la hauteur de la tâche. Et nous devons être à la hauteur de la tâche. À l'aube d'une année et d'une décennie nouvelles, il est clair pour les Sages que le monde est confronté à deux menaces existentielles distinctes : la prolifération nucléaire et la crise climatique.

S'attaquer à ces menaces est fondamental, mais cela est rendu plus difficile à l'heure où la coopération multilatérale est sapée par le populisme et le nationalisme. Les Sages ont publié une déclaration au début de décembre dans laquelle nous avons exhorté tous les dirigeants du monde à reconnaître qu'un multilatéralisme efficace est dans leur propre intérêt national, indépendamment de la taille ou de la puissance de leurs pays. Amener par le biais des mécanismes internationaux convenus les autres à coopérer est moins coûteux et plus fiable que de le faire par le recours unilatéral à la force. Cette approche collaborative est au cœur de la Charte des Nations Unies, et est la seule façon dont nous souhaitons relever des défis tels que la crise climatique et la prolifération nucléaire.

Nous avons aussi besoin de ce sens de la coopération alors que le monde cherche à désamorcer la récente escalade alarmante des tensions au Moyen-Orient. En effet, je crois comprendre que le Ministre iranien des affaires étrangères, Javad Zarif, devait prendre la parole au Conseil aujourd'hui. Il devait parler du rôle de la Charte des Nations Unies dans le soutien à la paix et à la sécurité internationales, mais il a été empêché de le faire par les tensions qui se sont accrues entre l'Iran et les États-Unis. Ceci est très regrettable. C'est précisément dans des moments comme ceux-ci

que nous avons besoin d'entendre la voix de toutes les parties concernées.

Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé, le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies exige que les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en recherchent la solution, avant tout, par voie de négociation, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. La gravité de la situation actuelle au Moyen-Orient signifie que le dialogue et les négociations sont nécessaires de toute urgence, et j'invite instamment les représentants présents dans cette salle à examiner ce que l'Organisation des Nations Unies peut faire pour les amener à la table de négociation dans l'esprit de sa Charte.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'une nouvelle vision et d'un objectif audacieux quant à la manière dont nous allons nous attaquer au fléau de la guerre. S'agissant de la maîtrise des armes nucléaires, les Sages se sont exprimés clairement et avec force sur la nécessité pour toutes les puissances nucléaires de s'atteler sérieusement au désarmement et de mettre en œuvre des politiques de minimisation nucléaire afin de préserver la paix pour les générations futures. Il s'agit des quatre mesures politiques suivantes : doctrine – chaque État nucléaire doit faire une déclaration catégorique de non-recours en premier aux armes nucléaires; sortie de l'état d'alerte – il faut lever l'état de haute alerte de presque toutes les ogives nucléaires; déploiement – il faut réduire d'un quart toutes les ogives nucléaires qui sont actuellement déployées à des fins opérationnelles; et diminution – il faut réduire considérablement le nombre d'armes nucléaires existantes, les États-Unis et la Russie ne devant pas en posséder plus de 500 chacun au total. Les Sages espèrent qu'au lieu d'une nouvelle course aux armements en 2020, nous assisterons à un examen revitalisé du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et à la conclusion d'un accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie visant à maintenir le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques jusqu'en 2026.

En ce qui concerne la crise climatique, les Sages sont conscients de la nécessité d'une nouvelle initiative audacieuse. Les résultats décevants de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Madrid montrent que la volonté politique de prendre des mesures collectives urgentes pour éviter une catastrophe est encore insuffisante. Nous avons besoin d'un nouvel état d'esprit. Certains, par exemple, demandent que l'on commence à travailler sur un nouveau traité de non-prolifération des combustibles fossiles – une idée ambitieuse et novatrice qui vise à apporter transparence et responsabilité et à conclure un accord sur l'arrêt de la production de combustibles fossiles d'une manière qui soutienne les emplois et les moyens de subsistance. De nouvelles idées comme celle-ci sont nécessaires.

Nous devons être dans un nouvel état d'esprit et être conscients de l'urgence du défi que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a présenté dans son rapport intitulé *Réchauffement planétaire de 1,5°C*. Nous avons besoin de nouvelles idées issues d'une compréhension commune de la nécessité de réduire les émissions mondiales de carbone de 45 % d'ici à 2030. Le Conseil de sécurité doit être un acteur clef dans l'élaboration de ce nouvel état d'esprit, mais, malheureusement, beaucoup considèrent qu'il n'est pas adapté à l'objectif visé. Trop de membres, en particulier ceux qui ont la responsabilité particulière de détenteurs de sièges permanents, le considèrent comme une plateforme pour promouvoir leurs intérêts étroits plutôt que comme un moyen de relever des défis communs.

Je m'adresse au Conseil aujourd'hui en tant que femme, et même en tant que grand-mère. Si les femmes avaient un pouvoir égal à celui des hommes dans le monde d'aujourd'hui, je crois que nous aurions une façon très différente de régler les problèmes et de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Les femmes ont élaboré des plans remarquables à Beijing il y a 25 ans, mais les progrès réalisés depuis lors ne sont pas suffisants pour défendre réellement la cause de l'égalité, et tant au sein des Nations unies qu'en dehors, les femmes s'attirent aujourd'hui des réactions hostiles en célébrant cet anniversaire.

Je demande au Conseil de sécurité en particulier d'accorder un rang de priorité accru au terrible problème de la violence et de la discrimination systémiques à l'égard des femmes et des filles, qui est une cause d'immense souffrance. Je demande au Conseil de mettre en œuvre, avec un financement complet, ses nombreuses résolutions traitant de l'inégalité entre les sexes. Cela doit commencer par la résolution 1325 (2000), dont nous célébrerons le vingtième anniversaire cette année.

J'exhorte également le Conseil à écouter les enfants et les jeunes qui se rassemblent par millions pour faire grève dans le cadre du mouvement FridaysForFuture. Ils ont compris l'importance de

penser mondialement et d'agir localement. Ils sont liés par la menace que représente, à leurs yeux, l'urgence climatique. Ce lien leur a permis de tendre la main, en geste de solidarité, et même d'amour, aux personnes les plus vulnérables, les plus touchées et les moins responsables de la crise climatique. Ils nous demandent non pas de les écouter, mais d'écouter la science. Nous devons tous prêter attention à leur appel. La science de la crise climatique nous impose de mettre pleinement en œuvre les engagements volontaires pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 objectifs de développement durable, ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

Nous avons besoin d'une nouvelle vision audacieuse, en vertu de laquelle chaque pays, chaque ville et chaque entreprise s'engage à être neutre en carbone d'ici à 2050. Nous avons besoin d'un changement de mentalité pour une transition juste vers l'énergie propre d'une manière qui nous permette de limiter l'élévation de la température à 1,5°C. Nous devons donner un prix approprié au carbone. Chaque pays doit prendre au sérieux le rapport de la Commission mondiale sur l'adaptation, intitulé *S'adapter maintenant : un appel global au leadership en matière de résilience climatique*, et renforcer la résilience des communautés face à la nouvelle norme dont nous sommes en train de faire l'expérience, une expérience illustrée par les terribles feux de forêt en Australie.

Les appels à l'action se font de plus en plus pressants. La société civile se rassemblera pour lancer un appel à l'action « Les peuples et la planète 2020 » le 20 janvier, et le cinquième anniversaire de la Journée de la Terre en avril se promet d'être la plus grande mobilisation de l'histoire de l'humanité. Lorsque Nelson Mandela s'est adressé à l'Assemblée générale le 3 octobre 1994 (voir A/49/PV.14) en tant que Président de l'Afrique du Sud, il a posé la question suivante. Étant donné l'interdépendance des nations du monde, que pouvons-nous faire et que devons-nous faire pour assurer partout dans le monde la démocratie, la paix et la prospérité? En réponse, il a suggéré une initiative nouvelle, une initiative qui devrait inspirer toute l'humanité car il s'agit d'une cause sérieuse. Le temps d'une telle initiative pour protéger les peuples et la planète est certainement venu. Les générations futures n'oublieront pas et ne nous pardonneront si nous laissons passer cette occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M[me] Robinson de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam.

Il y a 75 ans, les fondateurs de l'ONU ont inscrit dans la Charte leur espoir et leur aspiration à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ils ont inscrit dans la Charte les principes de l'égalité souveraine, du respect de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les États, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et du règlement des différends par des moyens pacifiques. Ces principes fondamentaux sont devenus le fondement du droit international contemporain, guidant les relations amicales et la coopération entre les nations, et ont stimulé l'élaboration d'un corpus complet de droit international régissant tous les domaines, de la non-prolifération et du désarmement à la promotion et la protection des droits de l'homme, en passant par le commerce, l'environnement et les changements climatiques.

L'histoire de l'Organisation des Nations Unies est la preuve vivante de la véritable valeur de la Charte. Le respect de la Charte des Nations Unies est essentiel pour prévenir une autre guerre mondiale, promouvoir des solutions pacifiques aux conflits dans le monde entier et maintenir la paix et la sécurité internationales. Les récents événements inquiétants survenus au Moyen-Orient soulignent plus que jamais l'importance extrême du respect de la Charte, en particulier des principes du non-recours à la force, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et du règlement pacifique des différends.

Le non-respect de la Charte et du droit international, en revanche, fait peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales et régionales et remet en question la pertinence et la légitimité mêmes de l'ONU. Aujourd'hui, la nature mondiale et complexe des nouveaux défis fait qu'il est impossible pour une nation d'y faire face seule. L'inégalité des chances, l'unilatéralisme et l'abandon des efforts multilatéraux comptent parmi les causes profondes des conflits armés prolongés. La politique du plus fort, la menace ou l'emploi de la force, la coercition, l'ingérence ou les actions agressives contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'autres États aggravent les tensions dans de nombreuses régions.

À une époque aussi difficile, la Charte des Nations Unies s'avère plus pertinente et plus essentielle que jamais. Nous devons agir pour que l'Organisation des Nations Unies et son action traduisent les intérêts communs de tous les États Membres. Nous devons promouvoir le multilatéralisme et des relations équitables entre les États, conformément à la Charte. C'est la seule façon de maintenir la paix et la sécurité internationales, de promouvoir le développement durable, de lutter contre les changements climatiques et de faciliter la reconstruction après les conflits, aux fins d'un monde meilleur, plus pacifique et plus juste.

Le Viet Nam considère qu'il incombe au premier chef aux États de promouvoir et de préserver l'adhésion à la Charte des Nations Unies et au droit international à tous les niveaux. Nous considérons aussi que, en tant qu'organe auquel la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit être à l'avant-garde de la garantie du respect des buts et principes inscrits dans la Charte, et que les membres du Conseil doivent être les premiers à donner l'exemple. Dans cette veine, je voudrais insister sur trois éléments.

Premièrement, nous devons renforcer notre attachement au multilatéralisme, au centre duquel se trouve l'Organisation des Nations Unies. Les États doivent tirer parti au maximum des outils que la Charte met à leur disposition, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits et du règlement pacifique des différends internationaux. À cet égard, je partage entièrement le point de vue du Secrétaire général, selon lequel la prévention des conflits et la médiation figurent parmi les moyens les plus importants de soulager les souffrances humaines.

Deuxièmement, nous devons renforcer le rôle des organisations régionales et élargir leur collaboration avec l'Organisation et le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité dans leurs régions respectives et au-delà. En Asie du Sud-Est, la Charte des Nations Unies a été la source d'inspiration pour la Charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui est devenue le cadre juridique d'une Communauté de l'ASEAN plus forte et plus soudée. L'ASEAN a maintenant affirmé son rôle central et indispensable dans l'architecture de sécurité régionale et dans le règlement des problèmes régionaux et le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Troisièmement, nous devons assurer l'adhésion de tous les États, grands et petits, aux principes fondamentaux du droit international et à la Charte des Nations Unies dans la planification et la mise en œuvre de toutes les stratégies de développement, de sécurité et de défense, ainsi que des politiques étrangères. Nous devons promouvoir une culture et un état d'esprit marqués par cette adhésion, car l'histoire nous apprend que c'est la seule façon de pérenniser la paix.

Il y a 75 ans, au moment de la création de l'Organisation des Nations Unies, le Viet Nam avait proclamé son indépendance, en ayant à l'esprit les valeurs cardinales énoncées dans la Charte. Dès les premiers jours de son indépendance, le Viet Nam avait exprimé à maintes reprises son souhait de devenir Membre de l'Organisation et sa volonté et son engagement de défendre et de respecter les buts et principes consacrés par la Charte. En tant que nation profondément meurtrie par les guerres, mais qui est maintenant sur la voie de la réforme, du développement et de l'intégration internationale, le Viet Nam a une compréhension approfondie de l'extrême importance du respect de la Charte pour garantir la paix durable, construire un ordre international fondé sur le droit international et promouvoir des relations d'amitié et d'égalité entre les États.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité et Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Viet Nam est fermement attaché au respect de la Charte des Nations Unies. Dans un esprit de partenariat pour la paix durable, nous n'épargnerons aucun effort pour contribuer à l'action de l'ONU et de la communauté internationale, afin de garantir l'adhésion effective aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans l'objectif ultime de la paix, de la sécurité et du développement durable dans le monde.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Les complexités, contradictions et défis multiformes qui se manifestent dans l'économie politique mondiale et dans le système des relations internationales se conjuguent pour exiger, plus que jamais, une Organisation des Nations Unies adaptée à l'objectif de garantir un ordre international multilatéral fondé sur des règles, un ordre de paix, de sécurité, de prospérité et de développement durable pour l'ensemble de l'humanité. En effet, dans un pays tel que

Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui est un exemple de l'exceptionnalisme des petites îles, caractérisé par un ensemble historique de patrimoines à la fois débilitants et encourageants et par les charges et possibilités contemporaines que présente notre civilisation des Caraïbes, nous considérons que la nécessité et le besoin d'une Organisation des Nations Unies dynamique et efficace sont hautement prioritaires. Nous le signalons par ma présence.

La première pierre de l'Organisation, la Charte des Nations Unies, a été taillée et posée par de remarquables personnes visionnaires et réalistes, pour satisfaire aux exigences immédiates de la situation internationale de l'après-Guerre mondiale et aux perspectives prévisibles d'une communauté évolutive de nations appelées à vivre ensemble, si ce n'était pas toujours dans l'unité, du moins dans la coopération, dans la recherche de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Chaque génération, dans la quête d'une vie meilleure par l'humanité, est toujours confrontée à des défis dont elle a hérité et à de nouveaux. En conséquence, chaque génération a l'avantage et l'inconvénient de mener une mission de continuité et de changement, en fonction des circonstances. À l'aube de la deuxième décennie du XXIe siècle et en cette soixante-quinzième année d'existence de l'ONU, il est justifiable et avisé de nous souvenir des buts et principes permanents et fondamentaux des Nations Unies, de réaffirmer notre attachement à eux et de restructurer et réformer raisonnablement l'Organisation, de façon appropriée, afin qu'elle exerce mieux ses fonctions dans un ordre mondial en mutation rapide. Mais ce que nous ne devons pas faire, c'est rejeter ou démanteler les fondements que les architectes originels avaient si soigneusement posés et que leurs estimés successeurs ont si méticuleusement maintenus et renforcés. À cet égard, Saint-Vincent-et-les Grenadines félicite le Viet Nam d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat. Nous souscrivons à la déclaration du Président (S/PRST/2020/1) qui vient d'être adoptée. Je souscris aux exposés du Secrétaire général et de la Présidente des Sages, dont je fais miens.

Fondamentalement, la Charte des Nations Unies a codifié et élaboré un cadre juridique international efficace pour régir les relations entre les États souverains, de manière rationnelle et basée sur des principes, afin de maintenir et de promouvoir l'ordre international dans l'intérêt de toute l'humanité. Ce cadre juridique international est, de par sa nature même, multilatéral. Il est axiomatique qu'il ne saurait y avoir une Organisation des Nations Unies unilatérale : ce serait en soi une contradiction. L'essence même de l'ONU doit être multilatérale. En privilégiant le droit international d'un multilatéralisme plus profond, les pères fondateurs se sont appuyés sur la raison et l'expérience et ils ont codifié et perfectionné les statuts, les règles, les coutumes établies et les normes nécessaires pour la prise de décisions faisant autorité.

Chaque Membre de l'Organisation sait très bien ce qui est manifestement acceptable ou inacceptable selon les dispositions de la Charte et du droit international. Certes, il y a toujours des sujets de querelles et de discordes motivés pars des intérêts nationaux ou une interprétation technique. Mais trop souvent, un trop grand nombre d'États Membres sont enclins à présenter ce qui est manifestement mauvais comme étant bon, et vice versa.

Nous savons tous qu'il est inacceptable qu'un État ou un groupe d'États animés des mêmes sentiments foulent aux pieds les principes fondamentaux de la souveraineté, de l'indépendance, de l'égalité des États, de la non-ingérence, de la non-intervention et du règlement pacifique des différends. De même, nous savons tous qu'il est tout à fait inadmissible qu'un État ou un groupe d'États soit en quête d'hégémonie ou s'engage dans la militarisation unilatéraliste du commerce, de la finance ou des banques internationales.

Nous savons tous que le précieux droit à la légitime défense ne peut être exercé de manière disproportionnée ou en dehors des limites du droit international. Nous savons tous aussi qu'il est inacceptable de soutenir ou d'abriter des terroristes et des criminels internationaux, de faciliter la propagation et l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques et biologiques ou de refuser aux personnes des droits humains fondamentaux.

Pourtant, dans l'enceinte sacrée de nos Nations Unies, il existe un régime quotidien de justification de ce qui est manifestement mauvais ou inacceptable. Nous devons nous résoudre, en cette nouvelle année, à renoncer à cette justification.

L'une des contributions essentielles que doivent apporter les petits États comme le nôtre est la défense inlassable des principes intemporels consacrés par le droit international. N'ayant aucun intérêt idéologique ou géostratégique à défendre, nous considérons qu'il est de notre devoir solennel non seulement d'énoncer clairement ces principes, mais aussi de veiller à ce qu'ils soient appliqués de manière cohérente et défendus au

sein de la communauté internationale comme des vérités universelles, plutôt que comme des outils sélectifs, inégaux et imprévisibles dont l'objectif est de faire avancer les ambitions de puissance hégémonique ou de « Grande Puissance».

La Charte des Nations Unies nous promet également le développement et le bien-être économique, qui ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales. En conséquence, nos meilleurs efforts collectifs exigent de remédier au sous-développement, à l'insécurité et à la vulnérabilité économiques et aux chocs extérieurs afin de limiter les conflits et les discordes inutiles. De même, nous devons reconnaître les conséquences des changements climatiques sur la sécurité, l'exploitation abusive des ressources de la planète, y compris les fonds marins, et la militarisation de l'espace, et agir en conséquence.

En conclusion, je voudrais faire quelques observations simples et directes. L'arrogance du pouvoir, quelle qu'en soit la source, donne trop souvent aux êtres humains et aux États-nations le sentiment que les restrictions qui leur sont imposées sont inadmissibles. Ce pouvoir corrupteur est ignoble et prive lentement, même imperceptiblement, les puissants d'une grande partie de leur vertu. L'impuissance, elle aussi, peut être, et est souvent, débilitante. L'impuissance invite à la lâcheté et à l'opportunisme des faibles; c'est aussi un fort stimulant pour la solidarité.

En fin de compte, l'absence de vertu, la tendance à l'ignoble, l'irresponsabilité et l'hypocrisie la plus abjecte sont des dangers évidents et bien présents qui touchent à la fois les puissants et les impuissants, mais pas dans une même mesure. Les cartes métaphoriques sont empilées en faveur des puissants; par conséquent, de ceux à qui l'on donne beaucoup, beaucoup plus est, à juste titre, attendu. Au nom des plus petits d'entre nous, soyons fermes dans notre attachement aux principes et valeurs fondamentaux de l'ONU et soyons une conscience dans ce monde indiscipliné et chaotique plein de promesses. Il faut espérer qu'une grâce renouvelée au sein de l'ONU nous conduira vers un lieu meilleur, plus pacifique, plus sûr et plus prospère pour la demeure de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Estonie.

M. Reinsalu (Estonie) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Estonie, je remercie le Gouvernement vietnamien d'avoir organisé cet important débat sur le rôle de la Charte des Nations Unies, ainsi que les intervenants pour leurs déclarations.

D'emblée, qu'il me soit permis d'exprimer mes plus sincères condoléances aux proches des victimes de l'accident d'avion ukrainien survenu près de Téhéran. J'espère que les circonstances de cette tragédie feront l'objet d'une enquête rapide, complète et indépendante.

Notre système multilatéral établi après la Seconde Guerre mondiale est un réseau d'arrangements et d'organisations créé pour préserver les générations futures de souffrances graves et de guerres sans fin. Il est largement admis qu'une coopération internationale institutionnalisée assure une stabilité, une sécurité et une prévisibilité relatives. Si cette coopération échoue, alors la probabilité de conflit augmente et nous ne parviendrons pas à mettre collectivement fin aux actes d'agression, de terrorisme et autres violations graves du droit international.

Nous vivons une époque turbulente et difficile. Les tensions récentes au Moyen-Orient nous préoccupent sérieusement. J'ai condamné les attaques contre l'ambassade des États-Unis à Bagdad et je condamne les attaques de missiles contre les deux bases en Iraq, qui abritent également des contingents estoniens. Malgré quelques signes récents de désescalade, la situation reste tendue. J'appelle à des négociations sérieuses entre les parties pour apaiser les tensions et éviter la prolifération nucléaire.

En matière de coopération mondiale, il n'existe aucune autre organisation comme l'ONU. Elle est considérée comme la principale infrastructure de coopération mondiale. Notre appui à l'ONU et à sa Charte repose sur l'hypothèse que de nombreux problèmes peuvent être résolus – voire mieux résolus – ensemble plutôt que de façon bilatérale ou individuelle. Une telle coopération produit des biens publics mondiaux, tels que l'amélioration de la santé, de la sécurité et des connaissances. La Charte des Nations Unies représente la base de cette coopération, et elle ne peut servir de source de paix et de stabilité que si ses principes sont respectés.

Dans ce contexte, nous observons avec inquiétude la façon dont des violations du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, sont commises sur notre continent, l'Europe. Le Conseil de sécurité a appelé l'attention sur les graves violations du droit international commises à l'encontre de l'Ukraine et de la Géorgie. Dans le même temps, l'Assemblée générale

a adopté des résolutions dans lesquelles elle se déclare gravement préoccupée par les actions menées contre la souveraineté, l'indépendance politique, l'unité et l'intégrité territoriale à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et de la Géorgie. Ce sont des préoccupations que nous partageons de tout cœur.

Selon la Charte, le Conseil de sécurité est chargé de faire respecter et de promouvoir le droit international. Ceux qui ont rédigé la Charte ont également insisté sur le respect des droits de l'homme. Nous savons que les États qui respectent les droits et la dignité de l'homme sont plus stables, tant à l'intérieur de leurs propres frontières nationales que dans leurs relations avec les autres États. C'est pourquoi il est crucial que, dans les situations de violations graves du droit international humanitaire, le Conseil de sécurité s'engage et réagisse. Cela n'a pas été le cas pour la tragédie en Syrie, où le veto a été utilisé à maintes reprises. Nous savons qu'à cause de cela, le peuple syrien paie le prix le plus élevé possible.

Le Secrétaire général nous a rappelé que, si les principes de la Charte sont toujours aussi pertinents, nous devons continuer à mettre à jour ses outils et les utiliser avec plus de détermination. Ces mots sont d'une grande sagesse. Ceux qui disposent d'outils et de privilèges spéciaux accordés par la Charte ont également une responsabilité particulière, notamment en ce qui concerne le veto. L'Estonie estime que les pays doivent s'abstenir de voter contre les initiatives visant à prévenir les atrocités massives ou à y mettre un terme. Le Conseil de sécurité doit montrer l'exemple.

L'Estonie a commencé à siéger au Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens à remercier tous ceux qui nous ont fait confiance. C'est une grande responsabilité et une occasion d'exercer notre responsabilité mondiale. Nous nous réjouissons à la perspective de dialoguer avec tous les Membres et nous sommes prêts à écouter leurs préoccupations et leurs idées. Dans le cadre de nos travaux au sein du Conseil, nous serons également guidés par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de l'état de droit au niveau international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre d'État au Ministère allemand des affaires étrangères.

Mme Müntefering (Allemagne) (*parle en anglais*) : Avant de commencer mon intervention, je voudrais remercier le Secrétaire général et S. E. Mme Robinson de leurs exposés.

Je voudrais également féliciter le Vietnam pour son élection au Conseil de sécurité et son accession à la présidence ce mois-ci. Nous devrions tous féliciter le Viet Nam pour le thème du débat d'aujourd'hui. Je le félicite personnellement, car la Charte des Nations Unies et, si je puis ajouter, la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont la raison d'être de nos travaux ici à l'ONU. Elles guident notre coexistence pacifique en tant que nations, grandes et petites. Soixante-cinq ans après leur adoption, nous ne savons pas vraiment comment nous pourrons transmettre ces progrès remarquables pour l'humanité au siècle prochain. À quoi ressemblera le monde dans 75 ans, au seuil du XXIIe siècle? Rédigée au lendemain des jours les plus sombres de l'histoire de l'humanité, la Charte a représenté un nouvel espoir pour les peuples du monde. Les menaces à la paix et à la sécurité devaient être désormais réglées par la force du droit plutôt que par le droit de la force.

L'Allemagne est devenue membre de l'ONU en 1973. Grâce à notre adhésion à l'ONU, moins de 30 ans après les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, mon pays s'est vu accorder une fois de plus un siège à la table des nations. Notre passé nous donne une responsabilité particulière à l'égard de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous sommes également guidés par la volonté de défendre et de renforcer l'ordre international fondé sur des règles et de promouvoir le respect universel des droits de l'homme. Nous sommes fermement convaincus que le respect de la Charte et des règles adoptées à l'échelon international est le meilleur moyen de contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité ainsi que du bien-être de toutes les nations et de tous les peuples.

L'appel que je lance aujourd'hui à l'ensemble de représentantes et de représentants assis autour de cette table et à l'ensemble des Membres de l'ONU est qu'il faut revenir aux fondements de cette Organisation qui a été créée sur la base du partage du pouvoir, du respect mutuel et d'une responsabilité commune. Ce pouvoir partagé émanait d'une position de force, d'enseignements tirés de l'expérience et de notre conviction. Puisqu'on parle de pères fondateurs – et de mères fondatrices –, Eleanor Roosevelt a dit :

> « Il ne suffit pas de parler de la paix. Il faut y croire. Et il ne suffit pas d'y croire. Il faut œuvrer à la paix. »

Les conflits du passé, du Sahel aux Balkans, de l'Asie à l'Afrique du Nord, nous ont appris les leçons

qu'il faut appliquer aujourd'hui, à savoir que les moyens militaires ne permettent jamais d'instaurer une paix et une sécurité durables. Nous devons donner la priorité à la prévention et examiner les facteurs de conflit à long terme. En l'absence du respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'inclusion sociale, la paix continuera de nous échapper. Le Conseil de sécurité considère de plus en plus que la promotion des droits de l'homme est un élément essentiel de la promotion de la paix et de la sécurité et de la prévention des conflits et des atrocités. L'Allemagne y attache une grande importance.

Le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité est également une priorité pour l'Allemagne en tant que membre du Conseil de sécurité. Cette année, qui marquera le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), sera d'une importance capitale pour accélérer la mise en œuvre de ce programme, ainsi que de la résolution 2467 (2019), relative à l'élimination des violences sexuelles en période de conflit. Alors qu'elle entame sa deuxième année au Conseil de sécurité, l'Allemagne continue d'appeler au respect du droit international, y compris le droit de la mer et le droit international humanitaire, et à la promotion et à la défense des droits de la personne. Nous continuerons à promouvoir le programme de désarmement. Nous mettrons tout en œuvre pour amener les auteurs de graves violations des droits de l'homme, d'atrocités criminelles et de crimes contre l'humanité à répondre de leurs actes.

La coopération multilatérale est la pierre angulaire de notre politique étrangère, et la promotion d'un ordre mondial fondé sur des règles, avec l'ONU au centre, est au cœur de nos intérêts. C'est la raison pour laquelle le Ministre allemand des Affaires étrangères, Heiko Maas, et son homologue français, Jean-Yves Le Drian, avec d'autres partenaires, ont fondé l'année dernière l'Alliance pour le multilatéralisme, qui a pour objectif d'appuyer et de renforcer l'ordre international fondé sur des règles, avec la Charte des Nations Unies et d'autres lois internationales en son centre. Plus de 50 pays coopèrent déjà dans ce cadre, au sein de l'ONU et avec l'ONU. Nous nous efforçons de faire face aux menaces émergentes en élaborant et en adoptant de nouvelles règles et de nouveaux principes au niveau multilatéral. À titre d'exemple, je pourrais citer l'Appel à l'action humanitaire et les Principes sur les systèmes d'armes létaux autonomes, adoptés à Genève. Nous nous efforcerons également de promouvoir des normes et des principes visant à préserver la stabilité dans le cyberespace.

Dans cet esprit, nous encourageons le Conseil de sécurité – conformément à la Charte des Nations Unies – à se pencher sur les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, notamment les violations flagrantes des droits de l'homme, les effets des changements climatiques et les risques découlant de nouvelles technologies, qui sont souvent des facteurs de conflits.

Les événements survenus récemment au Moyen-Orient nous préoccupent tous vivement. La sécurité et la stabilité régionales sont en jeu. Un affrontement militaire, sans parler d'une guerre dans le plein sens du mot, aurait des conséquences terribles sur la vie des populations du Moyen-Orient et au-delà. Nous sommes soulagés de voir des signes de désescalade et nous appelons à la plus grande retenue. L'ONU a été fondée sur la base d'une aspiration centrale : préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous devons être clairs : les conflits ne peuvent être réglés que par des moyens politiques.

C'est à nous de décider si nos petits-enfants se souviendront de nous avec fierté et espoir d'un avenir meilleur, alors que nous commémorons aujourd'hui l'action des pionniers qui ont fondé l'ONU, car le pouvoir de la justice est la justice du pouvoir.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Comme il s'agit du premier débat public pour cette année 2020, l'Afrique du Sud voudrait saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres élus – l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam – au Conseil de sécurité. Nous leur souhaitons plein succès pendant leur mandat de deux ans. Nous ne doutons pas que les membres nouvellement élus joueront un rôle constructif dans les travaux du Conseil, et nous nous faisons une joie de travailler avec eux à cette fin.

Nous voudrions également remercier les membres élus sortants – la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Koweït, le Pérou et la Pologne – de leurs contributions constructives aux travaux du Conseil. Enfin, nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir consacré le premier débat thématique, en cette soixante-quinzième année historique de l'Organisation, à la Charte des Nations Unies, qui constitue le fondement de l'existence même de l'Organisation et de nos travaux actuels.

En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique du Sud – avec les autres États africains que sont l'Éthiopie, l'Égypte et le Libéria – a participé à la rédaction et à l'adoption de la

Charte à San Francisco. L'Afrique du Sud a déposé son instrument de ratification le 7 novembre 1945.

Nous déplorons que le Ministre des affaires étrangères de l'Iran n'ait pas pu obtenir de visa pour assister à cette séance, ce qui a empêché un acteur clef de ce point chaud qu'est le Golfe d'exprimer les vues de son pays sur la paix et la sécurité dans le cadre d'un débat sur la Charte des Nations Unies. Le refus d'entrée dans le pays aux États Membres de l'ONU – en l'occurrence un État Membre qui a participé à la rédaction de la Charte et qui a déposé son instrument de ratification le 24 octobre 1945 – pour participer à un débat de l'ONU va à l'encontre de l'accord de siège de 1947 et porte atteinte au règlement des différends au moyen d'un dialogue constructif.

La signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco en 1945 a été un moment décisif dans les relations des États, qui ont fait jouer le sentiment d'unité au service d'une cause commune – un moment au cours duquel, comme le deuxième Secrétaire général de l'Organisation, Dag Hammarskjöld, le fit remarquer plus tard, « les espoirs qui se firent alors jour dans de nombreux cœurs dépassèrent les limites de la nature humaine » (voir SG/382, disponible en anglais seulement). La signature de la Charte des Nations Unies a été et reste l'expression de l'espoir que les peuples du monde puissent vivre dans la paix et la prospérité, dans une liberté plus grande.

La Charte des Nations Unies représente le cadre normatif et contractuel des valeurs auxquelles nous, les nations du monde, aspirons et des engagements que nous entendons respecter. Après la tentative infructueuse du Pacte de la Société des Nations de créer un environnement dans lequel une nouvelle guerre mondiale pourrait être évitée, la Charte des Nations Unies a réussi à créer un système multilatéral de gouvernance qui a permis aux pays de se réunir dans un environnement et un cadre fondés sur des règles pour discuter et promouvoir les questions de paix et de sécurité internationales, de droits de l'homme et de développement.

Nous constatons que depuis sa création, la Charte a joué un rôle important s'agissant de régir les relations entre les États Membres en interdisant la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État et en préconisant le règlement pacifique des différends.

Tout en insistant sur le respect de la souveraineté des nations, la Charte appelle, notamment en son Article 33, tous les pays à aborder collectivement les relations internationales de manière non antagoniste et mutuellement bénéfique.

Malgré les nobles aspirations de la Charte et son incidence positive, des États Membres ont violé, et continuent de violer, certains de ses principes fondamentaux. Le paragraphe 1 de l'Article 2 de la Charte dispose que l'Organisation des Nations Unies est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres; or actions unilatérales et mépris du droit international sont toujours une réalité aujourd'hui.

Nous devons insister sur le fait que la Charte est un pacte que les États Membres ont librement accepté de respecter, dans leur intérêt mutuel. Il ne peut y avoir d'adhésion sélective à la Charte, car cela saperait la crédibilité même du pacte. L'application sélective de la Charte porte atteinte à l'Organisation et au système international de gouvernance que nous avons mis en place après la Seconde Guerre mondiale.

La Charte indique très clairement que le Conseil de sécurité est le seul organe qui peut autoriser le recours à la force. En outre, la Charte prévoit que les États peuvent agir en état de légitime défense, notamment pour répondre à une menace imminente, mais que cette menace doit être crédible, réelle et objectivement vérifiable pour que le recours à la force sans l'autorisation du Conseil de sécurité puisse se justifier.

L'Afrique du Sud est d'avis que, pour respecter l'intention initiale de la Charte, qui repose en fin de compte sur la paix, même s'il existe des preuves d'une menace réelle et crédible, tout recours à l'emploi de la force fondé sur la légitime défense doit être soumis au Conseil de sécurité pour autorisation. En dernière analyse, la Charte vise à prévenir le recours à la force. Par conséquent, la question n'est pas seulement de savoir si le recours à la force est légal ou non, mais si son utilisation contribue à l'objectif de la Charte d'un monde plus pacifique et plus prospère.

Il faut respecter les dispositions de la Charte relatives à l'égalité des nations, au respect mutuel et à l'adhésion au droit international si l'on veut pouvoir régler les différends actuels par des règlements négociés et prévenir de nouveaux conflits. Cette approche est incontournable dans le contexte des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales que sont la multiplication des conflits intraétatiques et transétatiques, la montée en puissance des acteurs non étatiques, le terrorisme, la criminalité transnationale

organisée et d'autres menaces mondiales tout aussi graves. Nous ne devons pas laisser des intérêts politiques concurrents remettre en cause le respect du droit international et de l'autodétermination dans des cas comme ceux du Sahara occidental et des territoires palestiniens occupés.

La Charte est on ne peut plus claire sur le rôle des organisations régionales, comme le reflète le Chapitre VIII, qui prévoit que des accords régionaux peuvent traiter des questions touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela témoigne de la vision des rédacteurs de la Charte, car, à l'époque, les organisations régionales n'étaient pas aussi développées et équipées pour traiter des questions de paix et de sécurité qu'elles le sont aujourd'hui.

De nos jours, le Chapitre VIII est encore plus pertinent en ce qui concerne les organisations régionales, en particulier l'Union africaine et les communautés économiques régionales du continent africain, car elles se sont dotées de mécanismes de paix et de sécurité, notamment en matière de médiation, de maintien et de consolidation de la paix. En tant que Membres de l'ONU, nous devons poursuivre nos efforts pour renforcer la coopération et la coordination avec les accords et organismes régionaux afin de faire en sorte que tous nos efforts soient complémentaires et se renforcent mutuellement.

Bien que la Charte reste pertinente, il nous faut reconnaître que le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était il y a 75 ans, lorsque la Charte a été signée. Au moment de la signature, il y avait 51 États Membres. La majorité des États Membres de l'Afrique et de l'Asie qui composent les 193 États Membres actuels étaient colonisés et n'étaient pas encore indépendants.

Si les valeurs qui sous-tendent l'Organisation ne doivent pas être modifiées, des amendements à la Charte sont nécessaires pour faire en sorte que l'Organisation reflète la réalité du monde actuel. Durant les premières années d'existence de l'Organisation, les États Membres étaient disposés à apporter les amendements nécessaires à la Charte, et les cinq amendements qui ont été apportés à la Charte ont permis de tenir compte de l'augmentation du nombre de Membres de l'ONU.

Toutefois, 47 ans se sont écoulés depuis la dernière modification de la Charte. Pour que l'Organisation soit efficace et demeure pertinente, elle doit refléter l'état actuel du monde, et nous devons être prêts à apporter les changements qui s'imposent pour que les États Membres soient représentés de manière adéquate dans tous les organes principaux, y compris le Conseil de sécurité.

Nous devons saisir l'occasion de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la Charte et de l'ONU pour nous engager à nouveau à concrétiser les aspirations qui étaient les nôtres au moment de sa signature. Pour cela, nous devons renouveler notre promesse de respecter la Charte, dans sa lettre et son esprit, ainsi que ses principes cardinaux, grâce auxquels nous recherchons la paix et la sécurité internationales et continuons de rechercher l'intérêt mutuel et le développement de tous. Ce n'est pas une approche facultative, mais un préalable et une nécessité pour la paix et la sécurité internationales et pour créer un monde qui comprenne que les intérêts de chaque nation sont indissociables des intérêts de tous.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'initiative du Viet Nam d'organiser le débat public de ce jour. Il nous plaît vous voir, S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, présider la séance. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son exposé, qui contient une foule d'observations et d'idées importantes qui méritent un examen approfondi de notre part à tous. La Chine remercie également Mme Mary Robinson de son exposé.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes plus sincères condoléances à la suite du décès des ressortissants de divers pays qui étaient à bord de l'avion ukrainien qui s'est écrasé en Iran, et je présente mes sincères condoléances aux familles des victimes.

Il y a 75 ans, la Charte des Nations unies entrait officiellement en vigueur, marquant la naissance de l'Organisation des Nations unies et le début d'un tout nouveau chapitre de l'histoire de l'humanité. La Charte des Nations Unies est un grand texte historique qui a vu le jour au XXe siècle en tant que pierre angulaire du multilatéralisme. La Charte établit les normes fondamentales qui régissent aujourd'hui les relations internationales, énonce les principes généralement reconnus du droit international et trace la voie à suivre pour la société humaine.

Depuis 75 ans, les quatre buts et les sept principes consacrés par la Charte des Nations Unies forment le credo fondamental par lequel les États interagissent entre eux. Les principes tels que l'égalité souveraine, le règlement pacifique des différends, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force, le respect de

l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, entre autres, se sont enracinés dans le cœur et l'esprit des peuples et ont grandement contribué à la paix mondiale et au développement.

Un tour d'horizon du monde aujourd'hui nous montre que la paix universelle reste insaisissable. L'unilatéralisme gagne du terrain, portant de durs coups à l'ordre public international. Conséquence de la propagation du protectionnisme, l'économie mondiale est en proie aux incertitudes. Cette situation est aggravée par des actes d'intimidation dont les effets se font sentir dans le monde entier et mettent en péril la paix et la stabilité mondiales. La récente flambée de tensions dans la région du golfe Arabo-Persique a sensiblement accru le risque de guerre. Il reste beaucoup à faire pour instaurer la paix et la sécurité, car le monde d'aujourd'hui rend le respect de la Charte plus impératif que jamais.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Se rappeler l'esprit de la Charte est la meilleure manière de commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation et cela est particulièrement pertinent dans le contexte actuel. Il nous suffit d'ouvrir la Charte pour voir le message sans équivoque qu'elle véhicule au premier paragraphe du Préambule, à savoir

> « […] préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Telle est l'aspiration qui a présidé à la fondation de l'ONU et, plus important encore, la mission des 193 États Membres de l'Organisation. Soixante-quinze ans plus tard, nous devons nous poser la question : avons-nous réellement réussi? La génération actuelle et les suivantes sont-elles préservées du fléau de la guerre? La réponse, qui est encore inconnue, dépendra de savoir si tous les États se rappellent en permanence l'aspiration fondatrice proclamée dans la Charte, et honorent la mission qui y est consacrée.

En appliquant la Charte, nous devons rechercher une coopération mutuellement avantageuse. Depuis un siècle, le monde n'avait pas connu de changements aussi spectaculaires qu'actuellement. Aucun pays ne peut, à lui seul, relever les défis auxquels l'humanité est confrontée. Aucun pays ne peut se permettre de régresser vers un isolement qu'il se serait lui-même imposé. Il est impératif de générer davantage de possibilités par la coopération, de surmonter les risques et les difficultés et de parvenir à un développement partagé. Il est tout aussi impératif de s'efforcer d'obtenir, sur un pied d'égalité, des résultats gagnant-gagnant et de s'abstenir d'adopter une approche du « tout pour moi », afin que tous les pays jouissent de droits égaux et de l'égalité des chances, dans des conditions équitables.

En appliquant la Charte, nous devons être guidés par la primauté du droit international. Les pays doivent interagir de bonne foi les uns avec les autres, et ils ne doivent pas tergiverser, ni revenir sur la parole donnée. La coopération internationale doit être ancrée dans des règles, ce qui signifie que l'on ne doit pas faire ce que l'on veut. Nous devons nous opposer fermement à la pratique qui consiste à faire passer les intérêts d'un pays avant ceux des autres, nous opposer à une mauvaise interprétation effrénée du droit international, nous opposer à la logique hégémonique de son application sélective et nous opposer à la juridiction « à bras long » et aux sanctions unilatérales.

En appliquant la Charte, nous devons adhérer aux principes d'équité et de justice. Équité signifie que les questions de nature internationale doivent être discutées et gérées par nous tous; que tous les pays sont égaux, quelle que soit leur taille; et que les grands pays ont le devoir d'aider les plus petits, de même que les pays riches doivent aider les pays pauvres. La justice, quant à elle, se manifeste dans le respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des uns et des autres. Elle se manifeste également dans le respect des choix indépendants de tous les pays en matière de développement et de leur droit de rechercher une vie meilleure et un espace de développement plus étendu.

En appliquant la Charte, nous devons prendre des mesures efficaces. La Charte ne doit pas se contenter d'orner une étagère, et encore moins être évoquée en pure forme. Elle doit être mise en pratique sur le terrain pour produire des résultats tangibles. La Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est là la mission sacrée des 15 membres du Conseil. Nous devons toujours agir dans l'intérêt du bien commun, à savoir la sauvegarde de la paix mondiale. Nous devons accroître la confiance mutuelle, renforcer l'unité, éviter la politisation de certaines questions et rester déterminés à désamorcer les conflits et à prévenir les guerres, de sorte que nous puissions aboutir à un monde plus sûr et plus sécurisé.

En ce moment, l’aventurisme militaire unilatéral des États-Unis se traduit par une aggravation des tensions dans la région du golfe Arabo-Persique. La Chine appuie l’appel à la paix lancé par le Secrétaire général António Guterres. Nous participons activement aux efforts diplomatiques et sommes déterminés à jouer un rôle responsable et constructif dans la sauvegarde du droit international, de l’équité, de la justice et de la paix et de la stabilité régionales.

Nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue, à reprendre sans délai le dialogue et les consultations, à œuvrer conjointement à la désescalade de la situation et à préserver collectivement le Plan d’action global commun. Laisser la situation dans la région dégénérer hors de tout contrôle ne servirait les intérêts d’aucune partie. Rétablir la paix revêt une importance cruciale pour le monde entier. Le Conseil de sécurité doit s’acquitter du devoir qui lui incombe en vertu de la Charte s’agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Chine a été le premier pays à signer la Charte. Elle adhère constamment et scrupuleusement aux buts et principes inscrits dans la Charte et appuie sans faille les efforts visant à défendre l’autorité et les fonctions de l’ONU. En 2015, devant l’Assemblée générale (voir A/70/PV.13), le Président Xi Jinping a systématiquement articulé l’importance de créer une communauté internationale œuvrant à un avenir partagé pour l’ensemble de l’humanité, suite logique et sublimation des buts inscrits dans la Charte.

Face à une ère nouvelle et à de nouvelles situations, l’attachement de la Chine à la Charte est inébranlable, et la Chine entend honorer chacune de ses promesses d’appuyer l’ONU. La Chine défendra le principe du règlement pacifique des différends, jouera le rôle important qui est le sien en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, restera déterminée à adopter une position impartiale sur les questions sensibles aussi bien internationales que régionales et proposera des solutions constructives pour préserver la paix et la sécurité internationales.

La Chine défendra l’égalité souveraine, l’indépendance politique et l’intégrité territoriale de tous les pays, plaidera la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, et est prête à partager son expérience en matière de développement et à fournir l’aide nécessaire aux pays qui en ont besoin. Mais la Chine n’imposera aucun modèle et n’attachera aucune condition politique à cette aide.

La Chine entend respecter les principes du non-recours à la menace et à l’emploi de la force. Un développement pacifique est inscrit depuis longtemps dans la Constitution chinoise. Quel que soit le stade de son développement, la Chine ne recherchera jamais l’hégémonie ou l’expansion. La Chine s’acquittera fidèlement de ses obligations en vertu de la Charte, participera activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, honorera avec sérieux ses obligations financières envers l’ONU et appuiera le rôle central de l’ONU dans les affaires multilatérales internationales.

La Chine mettra activement en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030. La Chine aura complètement éliminé la pauvreté absolue et bâti de manière globale une société prospère à l’horizon 2020. La Chine œuvrera à promouvoir le projet conjoint de construction de haute qualité que représente l’initiative « Une Ceinture et une Route », afin que les dividendes du développement de la Chine puissent profiter à tous les pays du monde.

Le monde dans lequel nous vivons est plein d’espoir. Il est aussi truffé de difficultés. Nous ne devons pas renoncer à nos rêves au seul motif que la réalité est complexe. Nous ne devons pas abandonner nos quêtes au seul motif que nos idéaux ne sont pas à portée de main. Agissons ensemble et œuvrer, inlassablement pour réaliser les buts et principes inscrits dans la Charte et créer une communauté d’avenir partagé pour l’ensemble de l’humanité.

M. de Rivière (France) : Je remercie la présidence vietnamienne d’avoir convoqué ce débat sur la défense de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je souhaite saluer la participation du Secrétaire général et de M[me] Robinson et les remercier pour leurs exposés. Leur message doit être entendu : nous ne préviendrons et n’arrêterons les guerres que par un retour au dialogue, à la négociation et à la coopération. C’est la raison d’être du Conseil de sécurité et des Nations Unies.

Comme le Président Macron l’évoquait dans son discours du 24 septembre dernier devant l’Assemblée générale (voir A/74/PV.3), il nous revient, dans un monde devenu multipolaire, de réinventer un « multilatéralisme fort », qui voit l’esprit de la Charte des Nations Unies et la diplomatie l’emporter sur le repli national, les États respecter leurs obligations de manière inconditionnelle,

et le Conseil de sécurité agir pour rétablir la paix et la sécurité. C'est plus nécessaire que jamais au Moyen-Orient, quand on voit les tensions actuelles et les risques de conflit. Alors que les populations civiles n'y ont déjà que trop souffert du fléau de la guerre et du terrorisme, il est temps d'aller enfin vers une désescalade.

Dans le cadre de ce multilatéralisme fort, nous croyons en l'impérieuse nécessité de privilégier le canal de la négociation politique pour mettre un terme aux conflits, là où les logiques militaires et violentes prévalent, comme c'est le cas notamment en Libye, en Syrie, au Yémen, au Sahel, au Soudan et au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine. Le Secrétaire général et ses représentants spéciaux jouent un rôle éminent à cet égard, et nous devons les soutenir et accompagner leurs efforts.

Pour être fort, ce multilatéralisme doit s'atteler aux défis de notre temps, qu'il s'agisse de la lutte contre les inégalités, du changement climatique ou des discriminations contre les femmes. En 2020, il est essentiel que tous les États rehaussent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Mais nous devons aussi prendre en compte les impacts du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales. Nous souhaitons que le Secrétaire général présente régulièrement un rapport sur ces risques et propose des mesures de prévention de ces futures sources de conflits.

L'ONU a besoin de l'appui de tous pour faire face à ces défis – organisations régionales, société civile comme entreprises. C'est pourquoi avec le Mexique et ONU-Femmes, la France lancera des coalitions d'acteurs résolument engagés en faveur de l'émancipation des femmes lors du Forum Génération Égalité, qui se tiendra à Mexico et à Paris en 2020, 25 ans après la conférence de Pékin. Le Conseil de sécurité doit y contribuer aussi dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Notre action en faveur de la paix et la sécurité internationales doit s'exercer dans le cadre des règles et principes posés par la Charte. L'universalité des droits de l'homme sur laquelle repose l'Organisation ne saurait être remise en cause au nom de spécificités nationales, culturelles ou religieuses.

Le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux face aux violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme. C'est pourquoi la France avec le Mexique a, dès 2013, appelé à une suspension du veto en cas d'atrocités de masse sous la forme d'un engagement politique, volontaire et collectif des cinq membres permanents. À ce jour, 105 États Membres ont rallié cette initiative. Nous appelons tous les États à la rejoindre.

La lutte contre l'impunité est primordiale pour que ces violations ne se reproduisent pas et que justice soit rendue aux victimes. À cet égard, nous appelons à la ratification universelle du Statut de Rome.

Enfin, le Conseil doit continuer ses efforts pour tirer pleinement parti des outils que la Charte met à notre disposition. En premier lieu figurent les outils d'un règlement pacifique des différends. Nous saluons la mise en place par le Secrétaire général du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation. Lorsque les autres moyens de règlement pacifique des différends ne le permettent pas, le recours aux modes de règlement judiciaires peut aider les États à parvenir à une solution. Lorsque les circonstances l'exigent, le Conseil doit faire usage de toute la palette d'outils dont il dispose, en particulier les opérations de maintien de la paix et les sanctions.

Nous saluons l'engagement du Secrétaire général en faveur de la réforme du maintien de la paix à travers son initiative Action pour le maintien de la paix, pour que celui-ci soit à la hauteur des enjeux contemporains. Nous devons renforcer la coordination entre l'ONU et les organisations régionales, et apporter un soutien aux opérations africaines de paix.

Moderniser l'Organisation est un impératif pour la rendre plus efficace. La France soutient les réformes engagées par le Secrétaire général. Il y a urgence à réformer le Conseil de sécurité aussi pour refléter la réalité du monde contemporain.

Pour conclure, je souhaiterais rappeler que bâtir la paix requiert du courage. Formons le vœu que ce courage et cette responsabilité nous animent pour l'année à venir. C'est notre intérêt commun.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, à la présidence de cet organe. Nous souhaitons également la bienvenue ici au Conseil au Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines et à d'autres honorables ministres.

Je remercie le Secrétaire général et Mme Mary Robinson, Présidente des Sages, de leurs exposés. L'Indonésie se fait l'écho de leur appel à réaffirmer les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et renouvelle son engagement à promouvoir le règlement pacifique des différends.

L'Indonésie s'associe aux déclarations qui seront faites par le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par la représentante des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement.

La Charte des Nations Unies incarne notre espoir collectif et notre détermination commune à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Dans le même temps, elle offre une plateforme de dialogue et de coopération fondée sur des règles, qui réunit les nations, grandes et petites, sur la base de l'égalité souveraine. Trois quarts de siècle se sont écoulés depuis l'adoption de la Charte, et il est attristant de constater que l'on recourt de plus en plus souvent à l'unilatéralisme, que des pays se retirent d'engagements convenus au niveau international et qu'ils utilisent toujours plus des mesures coercitives parvenir à leurs objectifs de politique nationale. Nous l'avons vu tout récemment au Moyen-Orient et dans de nombreuses régions du monde.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies en 2020, l'ironie veut que nous commencions l'année sur une note très sombre. La Charte qui nous est chère est en péril. Les violations se multiplient. Nous ne pouvons pas être simples spectateurs et laisser nos efforts collectifs des 75 dernière années tomber dans l'oubli ni voir nos générations futures perdues à cause du fléau de la guerre – ce que nous, peuples des Nations Unies, nous étions précisément engagés à éviter. Nous devons impérativement agir.

Premièrement, nous devons mettre fin à toute action unilatérale qui viole la Charte. Il nous faut, au contraire, promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des différends. L'usage de la force n'a jamais été et ne sera jamais une solution. L'Indonésie exhorte tous les Membres de l'ONU à respecter pleinement la Charte et à la mettre en œuvre. À ceux qui ne la respectent pas, nous nous faisons l'écho du message clair que le Secrétaire général a envoyé très récemment : « Arrêtez l'escalade. Faites preuve d'une retenue maximale. Relancez le dialogue. Renouvelez la coopération internationale ».

Deuxièmement, nous devons appliquer pleinement et fidèlement la Charte par un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme. Aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul relever efficacement les défis mondiaux. Nous avons besoin d'une collaboration et d'un dialogue inclusifs et mutuellement bénéfiques entre les pays, et il nous faut mettre en commun les meilleures pratiques nationales et les enseignements tirés. Pour étayer le multilatéralisme, nous devons également continuer à renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales. Les voisins connaissent mieux qui quiconque la situation.

Conformément au Chapitre VIII de la Charte, nous saluons le rôle important des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire dans notre région de l'ASEAN. Nous devons veiller à ce que tous les accords, résolutions, décisions et déclarations dont nous avons convenu en tant que famille collective de nations soient fidèlement mis en œuvre, qu'ils concernent les questions économiques et sociales, les changements climatiques ou la question de la Palestine. Il ne peut y avoir aucune exception. Nous ne pouvons pas parler du respect de la Charte des Nations Unies si nous n'abordons pas la question de la Palestine. Notre soixante-quinzième anniversaire est célébré dans de nombreux endroits, mais pas en Palestine, qui n'a toujours pas de patrie. Le non-respect du droit international et des principes consacrés par la Charte a encore réduit les chances de réaliser la vision de deux États pour une paix et une stabilité durables dans la région.

Troisièmement, nous devons réaffirmer notre appui collectif à l'ONU et à ses trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Ils doivent tous être promus de manière égale et menés de l'avant au même rythme. En vertu de la Charte, chaque organe de l'ONU a un mandat propre à lui pour le faire. Nous demeurons en faveur de la réforme de l'ONU, car il est essentiel de faire en sorte que l'Organisation reste pertinente et adaptée à ses fins, et qu'elle ait un impact sur le terrain.

Je tiens, pour conclure, à dire que le Conseil de sécurité doit se rappeler non seulement de nos engagements politiques, mais aussi de notre devoir de mettre en œuvre ces engagements, afin d'assurer la primauté de la sécurité humaine. L'ONU a été créée pour servir « Nous, les peuples des Nations Unies».

Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser tomber nos peuples.

M. Baati (Tunisie) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays vous salue, Monsieur le Président, et salue les Ministres présents ici et félicite la présidence du Conseil de sécurité du thème retenu pour notre séance aujourd'hui, un thème extrêmement important car portant sur la mission principale du Conseil, à savoir le maintien et la préservation de la paix et de la sécurité, conformément à la Charte de Nations Unies, dont nous marquons cette année le soixante-quinzième anniversaire. Je remercie aussi le Secrétaire général et Mme Mary Robinson de leurs pénétrants exposés.

La Charte a été rédigée et adoptée après les ravages et les souffrances causés par deux guerres mondiales, qui avaient provoqué la perte de millions de vies et des destructions sans précédent. Par les principes et les valeurs qui y sont énoncés, la Charte reflète l'unité des peuples du monde et leur volonté commune d'établir un cadre institutionnel et juridique pour régir les relations entre les pays, garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et faire en sorte que le monde ne sombre plus dans la guerre et l'affrontement.

Depuis la création de l'ONU, il s'est écoulé plus de sept décennies au cours desquelles le monde a été et est encore le témoin de nombreux événements et transformations accélérés, de guerres et de conflits, et de tragédies humaines, qui, nous le pensions, ne devaient plus se produire. Au cours de cette période, des défis nouveaux se sont fait jour, notamment l'extrémisme violent, le terrorisme, le changement climatique, la prolifération nucléaire, le cyberterrorisme et le déplacement de dizaines de millions de réfugiés. Ces défis représentent tous des menaces graves pour la paix et la sécurité internationales et influent négativement sur les niveaux de développement et de prospérité.

Cette situation est due à notre incapacité de concrétiser la vision de la Charte et de réaliser les buts qui y sont énoncés. L'attachement à la Charte en tant que document de référence unificateur et contraignant peut, à notre avis, imprimer une plus grande efficacité à notre traitement des différentes situations, et à l'action du Conseil de sécurité en tant que l'organe principal chargé de concrétiser la vision énoncée dans la Charte, notamment en matière de paix et de sécurité. Les principes énoncés dans la Charte, notamment le non-recours à la force, le règlement des différends par des moyens pacifiques, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le droit à l'autodétermination et l'égalité souveraine des États, continuent d'être, comme toujours, les piliers centraux régissant les relations internationales. De même, les valeurs qui sont énoncées dans la Charte, notamment l'égalité des droits, la non-discrimination, la tolérance et le bon voisinage, continuent d'être des lignes directrices pour parvenir à l'entente et à la stabilité du monde, et à leur préservation.

Voilà pourquoi la Tunisie a fait de l'attachement à la légitimité internationale et du respect de la Charte des Nations Unies des constantes principales de sa politique étrangère. C'est aussi pourquoi elle s'est inspirée des principes énoncés dans la Charte pour la promulgation de ses législations nationales. La Tunisie a veillé, dans le cadre de son processus démocratique, en particulier dans le sillage de la révolution pour la liberté et la dignité, à mettre ses législations et ses politiques en phase avec les orientations données par la Charte.

La Tunisie siège de nouveau aujourd'hui, 20 ans après, au Conseil de sécurité pour la quatrième fois de son histoire avec la même volonté et la même détermination, forte des mêmes principes qui n'ont cessé de marquer sa politique étrangère, du même engagement constant et de ses contributions incessantes aux efforts visant à consolider la paix et la sécurité internationales, à renforcer le rôle de la diplomatie préventive et de la diplomatie multilatérale, et à consacrer le langage du dialogue et de la négociation pacifique, plutôt que la logique de la force et de l'affrontement, aux fins du règlement pacifique des différends.

C'est pourquoi la délégation de mon pays appelle à l'activation des outils que fournit la Charte au Conseil de sécurité pour lui permettre de faire efficacement et activement face aux différents défis auxquels il est confronté, de jouer son rôle dans le règlement pacifique de tous les conflits et crises en cours par des moyens pacifiques, de prévenir l'éclatement d'autres conflits, et de renforcer les mesures visant à maintenir la paix et la stabilité. Étant donné l'importance de l'action préventive et anticipée aux fins du maintien de la paix et de la sécurité, nous demandons au Conseil de s'attaquer aux conflits dès leurs phases initiales en recourant au Chapitre VIII de la Charte, en encourageant les organisations régionales à jouer leur rôle dans la prévention des conflits et le règlement des crises.

À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de réunions régulières et périodiques entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous appelons également à étendre cette coopération dans ce domaine aux autres organisations

régionales, comme la Ligue des États arabes. D’autre part, la délégation de mon pays appelle à mettre l’accent, dans le cadre du maintien de la paix, sur les dimensions socioéconomiques et sur les droits de l’homme, car la violation de ces derniers est l’une des causes profondes de l’éclatement des conflits. D’autres facteurs socioéconomiques, comme la pauvreté, le chômage, la marginalisation, l’exclusion, le changement climatique et l’absence de développement durable, contribuent aussi à l’éclatement des crises et des conflits.

Le succès du Conseil de sécurité dans sa mission principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité, dépend en grande partie de son unité et du consensus parmi ses membres. Toutefois, l’expérience a ces dernières décennies montré des signes évidents de faiblesse dans ce domaine, ce qui a nui à l’image du Conseil et à sa crédibilité. En atteste l’état du monde aujourd’hui, marqué par la multiplication des foyers de tensions et des conflits et par le nombre incalculable de situations et de conflits restés sans règlement, malgré leur impact direct sur la sécurité et la stabilité du monde, et malgré les tragédies humaines et les souffrances qu’ils entraînent pour de nombreux peuples, en particulier dans la région arabe et sur le continent africain.

La Tunisie – qui est attachée à la légitimité internationale et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, soucieuse de voir le Conseil de sécurité jouer un rôle plus efficace et déterminée à soutenir les causes justes, au premier rang desquelles se trouve la question palestinienne – saisit cette occasion pour appeler au respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité aux fins d’un règlement juste et global, qui permette au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes et d’édifier son État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d’avoir fait le déplacement et d’être présent parmi nous aujourd’hui. Je remercie aussi tous les autres ministres qui ont honoré aujourd’hui de leur présence le Conseil de sécurité. Je tiens à dire combien il est agréable de voir Mary Robinson représenter encore une fois les Sages. Je la remercie de tout le travail qu’effectuent ces derniers pour défendre la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons vivement aussi de l’esprit de collaboration que la Mission permanente du Viet Nam a apporté à cette entreprise, notamment sur la déclaration présidentielle S/PRST/2020/1, que le Conseil a adoptée aujourd’hui.

Nous avons entendu de nombreuses citations de la Charte. Personne ne pouvait accuser les Membres fondateurs de manquer d’ambition lorsqu’ils ont rédigé la Charte. Mais l’ONU a souvent souffert du fossé presqu’impossible à combler entre la puissance de sa vision centrale et les actions concrètes qu’elle a pu mener à bien. Par « Organisation des Nations Unies », je n’entends pas seulement les organismes des Nations Unies, mais aussi, nous, les États Membres. Et pourtant, l’Organisation des Nations Unies prend des mesures qui touchent directement la vie de millions de citoyens ordinaires.

L’ONU a 13 missions de maintien de la paix qui opèrent dans des régions où vivent 1,8 milliard de personnes. Le Programme alimentaire mondial livre des denrées alimentaires à près de 87 millions de personnes dans 83 pays, fournissant 15 milliards de repas. En 2018, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a aidé 20,4 millions de réfugiés, et l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a aidé 5,5 millions de Palestiniens supplémentaires. L’Organisation mondiale de la Santé vaccine des centaines de millions de personnes. En 2018, elle a vacciné près de la moitié des enfants du monde et a éradiqué la variole, et elle est sur le point d’éradiquer la polio, avec 98 % du monde qui en est exempt.

Si l’ONU n’existait pas, il faudrait l’inventer. La Charte met très clairement l’accent sur la coopération entre les États pour harmoniser les actions en vue d’atteindre des objectifs communs. J’espère que nous pourrons nous souvenir de cet Article de la Charte lorsque nous aborderons certaines de ces inextricables questions de paix et de sécurité au Conseil de sécurité.

J’ai été très frappée par ce que M. Kofi Annan a dit dans son discours d’adieu à l’ONU en 2006. Il a dit :

> « Ensemble nous avons hissé d’énormes rocs en haut de la montagne, même si quelques-uns nous ont échappé et sont retombés. Avec ses vents vivifiants et sa vue panoramique sur le monde, cette montagne est le meilleur endroit qui soit » (*A/61/PV.10, p.4*).

Le système international fondé sur des règles, que la Charte incarne, est le meilleur remède contre ces grand vents et ces rocs qui sont retombés du haut de la montagne.

Le Royaume-Uni a l’honneur d’être un Membre fondateur de l’ONU, comme d’autres Membres ici

présents. Nous avons nous aussi foi dans le système international fondé sur des règles et dans le rôle de l'ONU au sommet de ce système. Alors que nous quittons l'Union européenne, le Royaume-Uni espère bien que l'ONU deviendra une instance encore plus importante de la politique étrangère britannique, en tant que force active et indépendante, et nous l'espérons vivement, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de mon pays, en tant que force positive afin que nous puissions coopérer avec d'autres collègues pour renforcer la sécurité et la prospérité que l'ONU a contribué à créer au cours des dernières décennies.

Dans un monde où les changements s'opèrent à un rythme de plus en plus soutenu, la Charte doit être considérée comme un cadre autour duquel nous pouvons élaborer nos réponses à ces défis. Elle doit être un facilitateur, un point de référence et la source constante vers laquelle nous nous tournons dans un monde chargé d'une complexité et d'une incertitude croissantes. Utilisée de cette manière, comme nous l'avons entendu de la bouche du Secrétaire général et d'autres aujourd'hui, la Charte nous donne ce dont nous avons besoin pour nous aider à faire face aux crises, à parvenir à une désescalade et à élaborer des ripostes efficaces aux conflits. Une fois de plus, j'appelle l'attention de nos collègues sur les questions avec lesquelles nous sommes aux prises au sein du Conseil, notamment la Libye, le Yémen, la Syrie et les tensions dans le Golfe.

Nous ne devons pas considérer la Charte comme une camisole de force. Nous voulons avoir des possibilités de collaboration et d'action. Nous ne voulons pas réduire ces possibilités artificiellement, car si nous le faisons, nous ne ferons que nuire aux personnes que nous représentons et servons. Le Secrétaire général et d'autres collègues ont mis l'accent sur le maintien de la paix. Si je puis me le permettre, je voudrais ici rendre hommage à Brian Urquhart, qui fêtera son cent unième anniversaire le mois prochain. Il a déployé des efforts inégalés pour mettre en place les dispositions de maintien de la paix des Nations Unies, et c'est quelque chose qui, comme les missions politiques spéciales, n'apparaît pas dans la Charte; elles sont plutôt un excellent exemple de collaboration entre les États Membres dans le cadre de la Charte et dans le contexte du Conseil de sécurité pour relever les défis d'hier et d'aujourd'hui.

Nous pensons que nous devons conserver cet esprit tourné vers l'avenir alors que nous cherchons des idées pour relever les défis de demain, tels que l'essor des nouvelles technologies, que le Premier Ministre de mon pays a évoqué dans son discours à l'Assemblée générale (voir A/74/PV.4), les défis posés par la résistance aux antimicrobiens ou les effets des changements climatiques. Ces défis n'avaient pas été prévus par les rédacteurs de la Charte, mais ils restent bien présents dans nos esprits.

Bien que nous soyons confrontés à de nouvelles menaces que les fondateurs de l'ONU n'avaient pas prévues, la responsabilité qui incombe à toutes les parties de l'ONU demeure, et le Secrétaire général a également appelé l'attention sur ce point. C'est une expression rebattue, mais un grand pouvoir implique de grandes responsabilités, et je pense que c'est aussi quelque chose que nous devons garder à l'esprit. C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais d'autres, notamment le Secrétaire général, en vertu de l'Article 99 de la Charte, ont également un rôle essentiel à jouer. Je voudrais me faire l'écho de ce que le Secrétaire général a dit à propos de l'Article 25 et de la nécessité de faire appliquer les décisions du Conseil de sécurité dans ce contexte.

Quelques personnes ont mentionné la réforme du Conseil de sécurité et la réforme du droit de veto. Je voudrais donc exposer la position du Royaume-Uni sur ce point. Nous sommes signataires du code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, qui nous engage à ne pas voter contre une mesure crédible du Conseil de sécurité visant à mettre fin aux atrocités criminelles et aux crimes contre l'humanité. Mais le fait que nous ne sommes pas tous d'accord sur le veto ne doit pas nous empêcher de progresser dans d'autres domaines de la réforme du Conseil de sécurité.

Je voudrais dire un mot sur la souveraineté des États et sur le respect de l'égalité, de la souveraineté des États et du principe selon lequel les pays sont tous égaux et les pays les plus forts doivent aider les pays les plus faibles. Cela ne saurait servir d'excuse pour ne pas régler les conflits ou pour ne pas remédier aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ce sont la violence et les conflits, et non nos tentatives d'aider les États Membres à les prévenir, qui menacent la souveraineté des États. J'appelle ici l'attention de mes collègues sur l'Article 2 de la Charte, qui stipule clairement que rien ne doit porter atteinte aux droits fondamentaux que la Charte énonce.

Je voudrais terminer mon intervention, si je puis me le permettre, en évoquant la situation actuelle au Moyen-Orient, puisque c'est un sujet qui a été abordé

dans notre débat d'aujourd'hui. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays s'est récemment rendu à Washington, et je voudrais répéter ce qu'il y a dit. Il a dit que nous sommes conscients du danger et de la menace que l'Iran représente pour le Moyen-Orient, et que nous reconnaissons le droit de légitime défense. En même temps, nous voulons voir une désescalade des tensions. Nous voulons trouver une solution diplomatique, et c'est pourquoi les déclarations que nous avons entendues récemment au sujet d'une solution diplomatique sont si importantes. Cela signifie également que le Gouvernement iranien doit être prêt à envisager une solution diplomatique et doit également s'engager à y parvenir. Je peux faire la promesse que le Royaume-Uni est prêt à appuyer tous les efforts diplomatiques.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue à New York, Monsieur le Président, et nous sommes heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité. Nous exprimons également notre gratitude au Secrétaire général et à Mme Robinson pour leurs exposés.

Cette année marquera le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, qui sont étroitement liés. Il y a 75 ans, les conditions ont été créées pour l'instauration d'un ordre mondial d'après-guerre, et la structure porteuse de cet ordre a été l'ONU, pierre angulaire du système de relations internationales et de multilatéralisme.

Tous les principes du multilatéralisme sont consacrés par la Charte des Nations Unies. Les buts et principes y inscrits jouissent du statut de normes impératives du droit international. Les dispositions de la Charte comprennent l'inadmissibilité du recours à la menace ou à l'emploi de la force et l'impératif du règlement pacifique des différends. Il ne peut y avoir de justification pour le non-respect de la Charte, quelles que soient les circonstances. Le fondement de cette structure, c'est le système de sécurité collective, dirigé par le Conseil de sécurité. Je tiens à insister sur le mot « collective ». L'ensemble de la Charte souligne la notion de collectivité et la promotion des relations amicales et de la coopération. En outre, la Charte énonce le principe essentiel de l'égalité souveraine de tous les États, grands et petits.

Le processus de création d'un monde polycentrique et multipolaire est devenu irréversible, mais ce n'est tout le monde qui en est satisfait. Les tentatives de révisionnisme concernant les principes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies se cachent souvent derrière des apparences attrayantes. Le concept de l'ordre fondé sur des règles actuellement à la mode en est l'exemple le plus frappant. De telles règles sont choisies et employées en fonction des besoins. Le but de ce concept, c'est de remplacer les instruments et mécanismes juridiques internationaux universellement convenus par des structures étroites où d'autres solutions non consensuelles sont élaborées en dérogeant aux cadres multilatéraux légitimes. Essentiellement, nous sommes aux prises avec la tentative d'un petit groupe d'États d'usurper le processus de prise de décisions par consensus sur des questions clefs de portée internationale, tout en utilisant ce concept comme couverture.

Ce qui est très dangereux, c'est que les partisans du concept de l'ordre fondé sur des règles jettent sans hésiter leur dévolu sur les prérogatives exclusives du Conseil de sécurité. Je vais en donner plusieurs exemples.

Après l'échec de la tentative d'imposer des solutions politisées via le Conseil de sécurité – en accusant sans preuves les autorités syriennes d'avoir employé des substances toxiques interdites –, dans un acte de manipulation flagrante et en violation de la Convention sur les armes chimiques, le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a été autorisé à déterminer les responsables de l'utilisation d'armes chimiques. Cela n'était rien d'autre qu'un empiétement sur les pouvoirs du Conseil de sécurité.

Un autre exemple du mépris des pouvoirs du Conseil de sécurité, c'est la création, en contravention de la Charte des Nations Unies, du prétendu Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Malheureusement, le nombre de tels exemples de révision du droit international ne cesse d'augmenter. Nous avons vu récemment l'affaiblissement constant du mécanisme pour le désarmement : torpillage du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, retrait du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, et menaces contre le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Aujourd'hui, nous courons le risque de démantèlement de l'ensemble des traités qui concernent la maîtrise des missiles dotés d'armes nucléaires.

Nous estimons que toute mesure qui vise à faire ingérence dans les affaires intérieures des États en vue de renverser leurs gouvernements légitimes est inacceptable. Nous nous opposons à l'utilisation de mesures coercitives unilatérales prises en l'absence de résolutions correspondantes du Conseil de sécurité ou qui s'ajoutent aux mesures prises par le Conseil, car cela mine le rôle du Conseil dans le maintien de la paix et la sécurité internationales et est incompatible avec la Charte et les principes universellement reconnus du droit international, notamment le règlement pacifique des différends internationaux, l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Depuis plusieurs années, la distorsion des normes du droit international et les interventions insensées causent d'immenses souffrances au Moyen-Orient et en Afrique du Nord plus que dans d'autres régions. Le non-règlement du conflit israélo-palestinien, l'intervention illégale en Iraq, la violence interminable en Afghanistan, le meurtre du dirigeant de la Libye et la destruction de ce pays, les tentatives de renversement des autorités légitimes de la Syrie et le meurtre extrajudiciaire du haut responsable d'un État souverain dans un pays tiers ne sont que quelques exemples d'agissements qui ont porté atteinte au droit et à l'ordre internationaux.

La quintessence de ces faits regrettables a été le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien, qui avait été approuvé par le Conseil de sécurité et qui est d'une importance clef pour la non-prolifération nucléaire. Du fait d'affrontements accrus, la région et, en fait, le monde entier sont au bord d'un conflit dont les conséquences sont imprévisibles. Nous demandons une désescalade immédiate. Le risque de conflit est trop grand et le prix à payer est trop élevé.

Nous devons aussi signaler une autre violation et le non-respect du droit international et de ses obligations inconditionnelles par le pays hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Nous parlons de ce problème depuis longtemps. L'exemple le plus récent de cette crise artificielle a été le refus de délivrer un visa au Ministre iranien des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, qui devait prendre la parole à la présente séance.

La Fédération de Russie considère que le respect scrupuleux de la Charte des Nations Unies est la seule façon de préserver la paix. À cet égard, nous déclarons qu'il n'y a pas d'autre option que le maintien et le renforcement d'un système de relations internationales fondé sur la Charte et les principes et normes universellement reconnus du droit international qui en découlent. En dépit de toutes les complexités et contradictions du monde contemporain, l'ONU demeure, pour nous et pour la majorité des pays, l'épine dorsale des relations internationales et l'outil universel légitime qui nous permet de rechercher collectivement la réponse aux crises et aux défis. Elle a un mandat unique en son genre s'agissant d'aborder les questions internationales essentielles et de maintenir la paix et la sécurité internationales, et nous continuerons de la respecter.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : C'est un plaisir de vous voir à New York, Monsieur le Président.

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de sa contribution importante au débat, et Mme Robinson de son exposé, qui nous inspire. De même, nous saluons la présence des nombreux représentants de haut niveau qui nous font l'honneur de participer à la présente séance.

Il est opportun que nous nous réunissions aujourd'hui, en célébrant le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, pour débattre de l'importance de relever les défis auxquels est constamment confronté le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme l'exige le monde dans lequel nous vivons. C'est précisément quand les tensions sont élevées qu'il est plus indispensable et obligatoire que jamais de respecter les dispositions de la Charte.

La Charte des Nations Unies est loin d'être un simple document contenant des principes du droit international. Ce document est le guide indispensable de toutes les nations aux fins d'un objectif commun : la paix. La Charte va plus loin que les mandats des gouvernements et les affaires de l'État. Elle a pour but principal de sauvegarder la dignité de l'être humain, grâce au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. La défense de ses dispositions n'est donc pas une question superflue. Au contraire, c'est une question d'humanité et de dignité dont nous sommes tous responsables.

La République dominicaine s'honore d'avoir signé la Charte des Nations Unies et elle réaffirme maintenant, dans cette salle, son engagement à la défendre, à la promouvoir et à la respecter. Nous, peuples des Nations Unies, sommes appelés à défendre la Charte pour préserver les générations actuelles et futures du

fléau de la guerre. Sauvegarder la paix est fondamental pour construire des sociétés justes et inclusives, qui donnent aux personnes la possibilité de s'épanouir dans la liberté, où leurs droits fondamentaux sont garantis et où la croissance économique et la stabilité politique sont garanties.

La République dominicaine souhaite souligner l'importance de promouvoir le règlement pacifique des différends, dans le cadre du multilatéralisme, en tant que mécanisme de prévention des conflits, en prenant en compte les différents instruments que la Charte met à la disposition des États à cette fin. Nous exhortons la communauté internationale à respecter la foi en le pouvoir du dialogue et de la concertation pour trouver des solutions, en suivant le principe directeur de la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde entier, qui doit l'emporter sur tout différend ou intérêt particulier.

En outre, nous soulignons la nécessité de continuer de travailler au renforcement de la culture de la paix. Les générations actuelles et futures doivent percevoir la paix comme ce qui est naturel et le conflit comme un fait isolé. Le développement d'une culture de la paix par la promotion de la Charte est un outil de prévention utile qui peut être mis en œuvre de façon réaliste par les États, avec la coopération des organismes régionaux et sous-régionaux de ce consortium de nations.

L'Organisation des Nations Unies est le foyer de toutes les nations, où tous les conflits doivent être prévenus et résolus pour donner à nos peuples l'espoir d'un avenir sans guerre. C'est ici que nous avons tous un point de départ commun vers l'édification d'un monde meilleur. La Charte est notre manuel de coexistence pacifique; continuons à la défendre, à la respecter et à la promouvoir.

Je voudrais conclure en rappelant les paroles de l'humaniste dominicain de renommée continentale, Pedro Henríquez Ureña, qui notait que l'idéal de la civilisation n'est pas l'unification complète de tous les hommes et de tous les pays, mais plutôt la préservation harmonieuse de leurs différences.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais remercier le Viet Nam pour l'organisation de ce débat.

Je remercie également le Secrétaire général, ainsi que Mme Mary Robinson pour leurs exposés inspirants.

Comme plusieurs l'ont rappelé avant moi, il y a 75 ans, l'Organisation émergeait des cendres de deux conflits mondiaux. Portés par le souvenir partagé d'une horreur indicible, les auteurs de la Charte voulaient « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Aujourd'hui, nous devons réaffirmer cet objectif, mais aussi réfléchir aux grands principes des relations internationales, dont le plus important : le multilatéralisme. Il constitue un indispensable facteur de stabilité internationale, de démocratie et de prospérité. Il est au cœur de la Charte.

Pour la Belgique, cette semaine plus que jamais, le multilatéralisme ne doit pas se limiter aux beaux discours lors de la semaine ministérielle de l'Assemblée générale. Le multilatéralisme doit se traduire au jour le jour par des actions concrètes, en faisant appel aux institutions créées par la Charte. Pour mon pays, le rôle du Conseil est donc primordial lorsqu'il y a une menace contre la paix et la sécurité internationales.

En 1945, nous étions 51 à signer la Charte et à adhérer l'Organisation nouvelle. Notre famille onusienne a presque quadruplé depuis lors. Rejoindre cette famille implique pourtant d'accepter des obligations, au bénéfice d'un dessein supérieur. Ces dernières décennies, nous avons développé de nouveaux instruments de mise en œuvre de la Charte : tribunaux pénaux internationaux, renforcement des mandats des opérations de maintien de la paix en matière de protection des civils, imposition de sanctions ciblées.

Mentionnons également les efforts du Secrétaire général qui, par ses bons offices, facilite le règlement pacifique des conflits. De même, les organisations régionales jouent un rôle indispensable. Ce rôle n'a d'ailleurs cessé de croître, notamment en matière de prévention et d'alertes précoces. Pourtant, nous n'avons pas pu protéger toutes les populations « du fléau de la guerre ». Un coup d'œil sur la carte mondiale suffit pour constater la fragilité de la paix. En outre, de nouveaux défis testent notre résilience en tant que communauté internationale, la multiplication d'acteurs non-étatiques menaçant notre sécurité le risque de course aux armements, les changements climatiques et leur impact sur la sécurité.

Pour y répondre, nous devons rendre plus opérationnel le système que nous avons créé. Des initiatives concrètes existent en ce sens. La lutte contre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide relève de la responsabilité première de chaque État. Cependant, le Conseil de sécurité a également la responsabilité d'agir en temps utile, par

exemple, en déférant à la Cour pénale internationale une situation dans laquelle un ou plusieurs de ces crimes paraissent avoir été commis.

Malgré les outils et moyens à notre disposition, nous réagissons souvent trop lentement, parfois trop tard. Nous tardons à nous accorder sur l'interprétation des signaux annonciateurs de crise, comme des violations massives des droits de l'homme, et sur les réponses collectives à y apporter.

La Charte affirme également la primauté de la prévention et du règlement pacifique des conflits. La Cour internationale de Justice joue un rôle crucial en la matière, notamment par ses avis consultatifs. La Cour ne sera toutefois pleinement efficace que si tous les États acceptent sa juridiction obligatoire.

Enfin, pour la Belgique, des réformes s'imposent pour renforcer la légitimité, la représentativité et l'efficacité du Conseil. C'est pourquoi, nous soutenons pleinement le code de conduite élaboré au sein du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence et l'initiative franco-mexicaine sur l'encadrement du droit de veto.

En particulier, nous ne pouvons ignorer le principe de l'état de droit dans le cadre même de nos procédures et de nos méthodes de travail. Pour être cohérent, le Conseil de sécurité doit garantir aux individus le droit à une procédure régulière ou à des procédures justes et claires en matière de sanctions.

Enfin, en tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, la Belgique demeure engagée envers la Charte, sa lettre, mais surtout son esprit, et notre volonté est de traduire cet engagement en actions concrètes.

Mme Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux que vous soyez parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Président, et les États-Unis apprécient que la séance phare de la présidence vietnamienne au Conseil de sécurité soit axée sur l'importance durable de la Charte des Nations Unies. Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres, ainsi que la Présidente des Sages, Mary Robinson, de leurs observations.

Il y a 75 ans, les nations du monde se réunissaient pour rédiger une charte destinée à résister à l'épreuve du temps. Aujourd'hui, nous reconnaissons l'importance durable de la Charte précisément parce qu'elle est fondée sur notre foi dans la liberté fondamentale et les droits de la personne, la dignité et la valeur de chaque individu et l'égalité des droits pour tous. Ces notions fondamentales de la démocratie américaine ont été largement acceptées au fil du temps.

Nous sommes fiers d'avoir joué un rôle fondamental dans la naissance de cette institution et d'appuyer les valeurs qui sous-tendent ses principes de base. La Charte reflète un attachement au multilatéralisme qui respecte la souveraineté nationale en créant un espace où les nations souveraines peuvent se réunir et délibérer, et les membres fondateurs de l'ONU se sont efforcés de nous aider à surmonter les désaccords et à instaurer une paix et une sécurité plus grandes pour la famille humaine.

Malheureusement, pour faire écho à une question soulevée l'année dernière par le Secrétaire d'État Pompeo, nous devons nous demander aujourd'hui : l'ONU continue-t-elle de servir fidèlement sa mission? Comme je l'ai souvent fait remarquer pendant la présidence américaine du Conseil de sécurité le mois dernier, le Conseil de sécurité doit reconnaître que l'inaction, la répétition et l'intransigeance ont créé un manque de crédibilité. Organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit retrouver son sens de l'unité et sa détermination.

C'est pourquoi, à l'approche du soixante-quinzième anniversaire, nous devons réaffirmer ensemble notre engagement à respecter les principes fondamentaux inscrits dans la Charte. Les États-Unis, pays hôte de l'ONU sont fiers de compter parmi ses dirigeants et ses partenaires, et nous sommes fermement attachés à ces principes. Les Membres devraient toutefois noter que réaffirmer un engagement envers la Charte signifie prendre au sérieux notre responsabilité d'agir, et non pas seulement de parler, et de respecter les principes énoncés dans la Charte, et non pas seulement de professer notre soutien à ces principes. Trop souvent, nous avons vu des pays qui sont parties à la Charte réprimer les droits de la personne, porter atteinte à la souveraineté de leurs voisins, faire du tort à leurs propres citoyens et même refuser à d'autres pays le droit d'exister. Ce genre d'hypocrisie compromet gravement la crédibilité de l'ONU dans son ensemble, et de cet organe en particulier. Les yeux du monde entier seront tournés vers l'ONU à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, et il est donc particulièrement urgent de renforcer la crédibilité du Conseil.

Grâce à des mesures ciblées et soutenues, le Conseil peut continuer à promouvoir l'application du

principe de responsabilité dans des endroits comme la Syrie – en veillant notamment à ce que ceux qui utilisent des armes chimiques contre leur peuple et ceux qui forcent des milliers de personnes à fuir leur pays rendent des comptes et en empêchant d'agir ceux qui menacent le monde à l'aide d'armes nucléaires. Ce travail exige du temps, de la concentration et de l'engagement, mais il est essentiel. Les États-Unis continueront à jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne ces questions, en œuvrant à l'établissement de partenariats étroits au sein du Conseil et de la communauté des Nations Unies dans son ensemble.

Nous sommes également conscients de la nécessité de réformer de nombreuses parties de l'ONU pour qu'elle puisse s'acquitter avec efficacité et efficience du mandat énoncé dans la Charte. La réforme de l'ONU reste une priorité absolue pour les États-Unis, car sa pleine mise en œuvre permettra à l'Organisation d'être à la hauteur de sa mission s'agissant de ses trois piliers essentiels que sont la paix et la sécurité, le développement et la gestion.

En réaffirmant notre engagement à faire respecter la Charte des Nations Unies, nous pouvons envoyer un message important au monde – que nous avons toujours la même foi dans les droits de l'homme et l'égalité des êtres humains que ceux qui ont signé la Charte en 1945, et que nous continuerons d'agir sur la base de cette foi dans l'espoir d'apporter davantage de paix et de sécurité à tous les peuples. J'espère que chacun de mes collègues se joindra à nous pour réaffirmer cet engagement en paroles et en actes.

Je voudrais à présent aborder les événements récents qui ont trait à notre débat sur l'importance de faire respecter la Charte des Nations Unies. La semaine dernière, les États-Unis ont pris des mesures militaires défensives pour faire face aux menaces iraniennes. La décision du Président Trump était une réaction directe à une série d'attaques armées de plus en plus nombreuses menées ces derniers mois par l'Iran et des milices soutenues par l'Iran contre les forces et les intérêts américains dans la région. Ces attaques sont décrites en détail dans la lettre que nous avons présentée hier, conformément à l'Article 51 de la Charte. Cette décision n'a pas été prise à la légère. Depuis des années, l'Iran et les milices soutenues par l'Iran dans la région menacent la vie des Américains et font preuve d'un mépris persistant pour l'autorité de l'ONU.

Le Président Trump a clairement indiqué que son devoir le plus important et le plus solennel était de défendre notre pays et ses citoyens. Par conséquent, nous agirons avec détermination dans l'exercice de notre droit inhérent à la légitime défense pour protéger les Américains lorsque cela est nécessaire, comme cela est prévu par la Charte. Comme le Président Trump l'a clairement indiqué dans sa déclaration d'hier, nous voulons un avenir – et un excellent avenir – pour l'Iran. Un avenir que le peuple iranien mérite, un avenir de prospérité dans son pays et un avenir d'harmonie avec les pays du monde. C'est pourquoi aujourd'hui, je tiens à réaffirmer que les États-Unis sont prêts à œuvrer à cet avenir et à appuyer le peuple, en coopération avec tous ceux qui le souhaitent. À l'avenir, nous espérons trouver des partenaires de bonne volonté dans cette entreprise.

M. Abarry (Niger) : À l'entame de mon propos, je voudrais présenter les excuses de mon ministre qui n'a pas pu faire le déplacement à New York pour assister à cet important débat, en raison de contraintes de calendrier.

Je voudrais aussi renouveler mes félicitations, au nom du Gouvernement du Niger, à la République socialiste du Viet Nam pour son élection au Conseil de sécurité, mandat qu'il a commencé avec la grande responsabilité de présider le Conseil, durant ce mois de janvier. Mes félicitations s'adressent également à l'Estonie, à Saint-Vincent-et-Grenadines et à la Tunisie, nouveaux membres du Conseil au même titre que mon pays, le Niger.

Enfin, je voudrais adresser mes sincères remerciements au Secrétaire général, M. António Guterres, pour son exposé et pour son engagement constant en faveur du respect des idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies et donc, en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président a bien voulu placer ce débat sous le thème « Respect de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales », thème dont la pertinence n'est pas à démontrer, car il nous renvoie aux objectifs fondamentaux de l'Organisation.

Aussi, ce débat qui coïncide avec la célébration du soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies en cette année 2020, est une opportunité de rappeler nos priorités face aux multiples crises et défis dans le monde, ainsi que de proposer les mécanismes appropriés pour y faire face. C'est donc tout à votre honneur, Monsieur le Président, de replacer la Charte au centre de notre préoccupation.

Ceci nous donne l'occasion de réaffirmer notre attachement au multilatéralisme dans la poursuite des

nobles objectifs que nous nous sommes assignés il y a 75 ans et à davantage de rigueur dans la prise en compte de certains impératifs dans l'application de la Charte, afin d'éviter que le monde ne connaisse une nouvelle fois les drames qui ont conduit à la création, en 1945, de l'Organisation des Nations Unies.

Fort heureusement, en dépit des crises qui n'ont pas manqué d'éclater dans plusieurs régions, nous avons pu maintenir, globalement, la paix et la sécurité internationales, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Cela dit, nous n'avons pas pu prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix, ou autre rupture de la paix, comme cela a été prescrit dans les buts et principes de la Charte.

Aussi, au cours des 75 années qui nous séparent de San Francisco, la fin des grandes guerres n'a pas été synonyme de la paix retrouvée dans le monde. Bien au contraire, aux conflits d'intensité variable se sont ajoutées des menaces d'un type nouveau, comme le terrorisme, la cybercriminalité, les graves épidémies, les effets néfastes des changements climatiques, pour ne citer que ceux-là. Ces menaces, en plus du nombre impressionnant de pertes en vies humaines qu'elles ont engendrées, ont infligé d'indicibles souffrances aux populations civiles, notamment aux femmes et aux enfants, partout à travers le monde. Elles ont aussi engendré des déplacements de personnes rarement égalés dans l'histoire de notre humanité et généré des flux de migrants dont on ne connaît que trop les drames, dont le parcours de ces derniers a été jalonné.

Parce qu'il est devenu de nos jours l'une des pires menaces à la paix et à la sécurité internationales, le terrorisme mérite de notre part une attention particulière, tant ses méfaits, en plus d'emporter des vies, sapent les fondements mêmes des États-Nations. C'est le cas, en particulier, dans ma région, la région du Sahel, confrontée ces dernières années à des actes de groupes terroristes qui, au moyen d'une guerre asymétrique, tuent des civils innocents, attisent des conflits intercommunautaires et n'hésitent même plus à s'attaquer de front aux forces de défense et de sécurité des États.

C'est là un des domaines où l'action solidaire de la communauté internationale devrait se manifester, en particulier celle du Conseil de sécurité, qui, conformément à la Charte, est investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En ce moment même où nous tenons cette réunion, un camp militaire nigérien, situé à 40 kilomètres de la frontière avec le Mali est en train d'être attaqué par des hordes terroristes.

Contenus au Chapitre Premier de la Charte, les principes qui fondent le multilatéralisme, principes auxquels mon pays est fermement attaché, appellent les États Membres à privilégier les mesures collectives en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix, dans le respect de l'égalité souveraine des États Membres. Comme l'a dit le Président de la République du Niger, S. E. M.. Mahamadou Issoufou, dans son allocution à la quarante-quatorzième session de l'Assemblée générale,

> « le multilatéralisme n'a jusqu'ici progressé qu'après des conflits sanglants, comme ce fut le cas du Traité de Westphalie, en 1648, et du Traité de Vienne,en 1814, qui ont fondé les ordres européens successifs, après respectivement la Guerre de Trente ans et la Guerre de Quatre-Vingts ans et les guerres napoléoniennes. Il en est de même de la mise en place de la Société des Nations après la Première Guerre mondiale, et de notre organisation, l'ONU, après la Seconde Guerre mondiale. À chaque fois, l'objectif était de mettre en place des règles et des institutions capables d'instaurer un ordre favorable à des relations internationales pacifiques, un ordre régi par le droit, permettant de sortir de l'état de nature où chaque État dispose de la liberté absolue de recourir à la force » (*A/74/PV.4, p.13*).

Dans son préambule, la Charte des Nations Unies rappelle fort opportunément la nécessité d'éviter aux générations futures le fléau de la guerre. Nous ne devons donc pas oublier les enseignements de l'histoire. La complexification des relations internationales rend le multilatéralisme plus que jamais nécessaire, dans un monde de plus en plus globalisé ou l'interdépendance des États est de plus en plus croissante.

Pour conclure, et en remerciant encore une fois le Viet Nam d'avoir fait le choix judicieux du thème de notre débat d'aujourd'hui, je paraphraserais mon président en disant que le monde a besoin d'institutions de régulation. S'il est vrai que les intérêts nationaux gouvernent les politiques étrangères des États, ces intérêts nationaux sont mieux défendus dans la coopération que dans l'affrontement. Pour sa part, mon pays, le Niger, demeure attaché aux principes et idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et veillera, avec tous les Membres, à leur défense.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant des déclarations plus longues sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. Je tiens à informer toutes les personnes concernées que nous suspendrons ce débat public à 13 heures et le reprendrons à 15 heures.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter nos amis du Viet Nam d'avoir pris la sage décision d'inscrire cette question à l'ordre du jour compte tenu de la période actuelle, même si, cher Monsieur, lorsque vous avez décidé de tenir ce débat public sur ce sujet, vous ne vous doutiez peut-être pas de l'importance que prendrait cette décision. Je vous félicite également de votre accession à la présidence du Conseil vous souhaite bonne chance à cet égard.

Comme le Conseil le sait, je représente un petit pays – si j'avais plus de confiance en moi, je dirais un pays d'Europe centrale de taille moyenne – dont l'histoire regorge d'épisodes d'occupation et d'oppression par des puissances et des dictatures étrangères. Nous avons donc toujours dû lutter pour notre liberté et notre souveraineté, que nous avons acquises il y a seulement 30 ans. Il est donc compréhensible qu'un pays ayant une histoire telle que la nôtre apprécie hautement l'existence de l'ONU et la considère comme l'organisation internationale la plus importante pour assurer la paix et la sécurité.

Je tiens à dire combien nous nous félicitons de l'arrivée de l'Estonie au Conseil de sécurité, dont nous avons appuyé la candidature étant donné qu'elle s'est, comme nous, battue pour sa liberté. Nous l'invitons à représenter comme il se doit les intérêts des petits pays d'Europe centrale épris de liberté, mais je ne doute pas qu'elle le fera.

Je pense que c'est le lieu ici d'exprimer notre profonde inquiétude face aux récents développements au Moyen-Orient. Ces dernières années nous ont appris que la situation en matière de sécurité au Moyen-Orient et la situation en matière sécurité en Europe étaient très, très étroitement liées et que tout ce qui se passe au Moyen-Orient a un incidence sécuritaire directe sur le continent européen. Nous avons donc grand intérêt à ce qu'il y ait une désescalade de la situation et nous considérons que le dialogue et les efforts diplomatiques sont plus importants que jamais. Nous sommes pratiquement certains que sans tous ces éléments, la situation ne fera qu'empirer. Nous demandons instamment à l'ONU et au Conseil de sécurité de remplir leur mission et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

La Charte des Nations Unies a été signée il y a 75 ans, il est donc temps de la prendre au sérieux et de l'appliquer correctement. À cet égard, je voudrais mettre en avant trois aspects précis qui revêtent de l'importance pour la Hongrie.

Premièrement, les Européens ont récemment fait de mauvaises expériences sous la forme de flux massifs de migration illégale, lesquels représentent une grave menace pour la sécurité, contrairement à ce que suggère le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous savons parfaitement qu'une nouvelle crise au Moyen-Orient se traduirait immédiatement par une pression migratoire supplémentaire sur l'Europe, un phénomène que nous voulons absolument éviter, car les vagues migratoires qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont traduites pour l'Union européenne par le renforcement de la menace terroriste. Je pense donc que le moment est venu pour l'ONU de reconnaître le danger et les menaces que les migrations font peser sur la sécurité des pays de destination et de transit.

Le deuxième aspect que nous voudrions souligner est qu'il faut continuer de lutter contre la terreur. Nous considérons que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est une menace mondiale pour la paix et la sécurité. Nous félicitons les États-Unis d'avoir pris la tête de la coalition internationale contre l'EIIL, à laquelle nous sommes fiers de participer, avec 200 soldats sur le terrain.

Le troisième aspect important pour nous est que le nombre de pays possédant des armes nucléaires ne doit pas augmenter. Nous considérons la prolifération comme un problème de sécurité mondiale. Il existe des règles et des réglementations internationales qui fixent le nombre et la liste des pays détenteurs d'armes nucléaires, et nous ne voulons surtout pas voir ce nombre augmenter. Nous pensons qu'à l'avenir, il conviendrait de mettre davantage l'accent sur la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement afin de prévenir une nouvelle course aux armes nucléaires.

Pour terminer, nous, les Hongrois, sommes déterminés à renforcer le rôle de l'ONU à la lumière des

changements rapides qui s'opèrent et du nouvel ordre mondial qui se met en place, lesquels risquent d'entraîner des problèmes de sécurité permanents. Il conviendra de s'attaquer à ces problèmes conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste.

M. Soares (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République socialiste du Viet Nam pour l'esprit de direction dont elle fait montre en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2020, et lui exprimer notre sincère gratitude pour avoir invité le Timor-Leste à faire une déclaration devant cet organe. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres et la Présidente des Sages, Mme Mary Robinson, de leurs exposés.

Au fil des ans, grâce à la promotion de la coopération internationale, nous avons pu observer et connaître certaines avancées en matière de développement socioéconomique. Pourtant, nous sommes encore loin d'avoir atteint un développement durable et équitable et d'avoir tenu la promesse de sociétés inclusives, justes et pacifiques mise en avant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des défis évidents, allant de l'extrémisme violent aux crises financières, à la criminalité transnationale, à la pauvreté mondiale et à la dégradation de l'environnement, en passant par l'intervention unilatérale et l'occupation étrangères, continuent de menacer la paix et la sécurité internationales, la dignité humaine et, surtout, représentent de graves dangers pour notre existence à tous en tant que nations.

Ayant accueilli plusieurs missions successives des Nations Unies de 1999 à 2012, le Timor-Leste a une histoire qui est à jamais liée à celle du Conseil. Le Timor-Leste est un exemple de ce qui peut être réalisé lorsque le Conseil est uni autour de l'objectif commun de maintenir la paix et la sécurité internationales. Notre expérience nous amène à penser que les tensions et les défis mondiaux ne peuvent être réglés et prévenus que par le biais du multilatéralisme, fondé sur un esprit de solidarité et d'inclusion et au sein d'un partenariat visant à faire respecter les droits de l'homme et la dignité humaine, et à cette fin, le Conseil de sécurité a un rôle déterminant à jouer.

Le Timor-Leste est déterminé à appuyer les efforts mondiaux visant à faire respecter la Charte des Nations Unies et les lois et normes internationales qui s'y rapportent. La conclusion récente d'un traité sur les frontières maritimes avec l'Australie, grâce au recours au mécanisme spécial de conciliation prévu par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, réaffirme notre foi dans l'ordre international fondé sur des règles et dans l'ONU, qui est l'enceinte appropriée pour régler les conflits.

Nous assistons dans le monde entier à une multiplication des risques qui continuent de faire peser des menaces tant conventionnelles que non conventionnelles sur la sécurité mondiale. Changements climatiques, commerce de stupéfiants, traite des personnes, trafic d'êtres humains, et criminalité transnationale connexe, de même qu'extrémisme, radicalisme et terrorisme, ne connaissent pas les frontières. Il ne s'agit plus d'un problème concernant les États Membres individuels. Ce sont désormais des menaces qui pèsent sur tous les pays. Nous connaissons tous le lien entre la pauvreté et l'accroissement des inégalités et la faiblesse des institutions étatiques et l'absence de volonté politique d'agir d'une part, et la montée en puissance de ces menaces de l'autre. Dans ce contexte, l'autorité du Conseil – des membres aussi bien permanents que non permanents – est sollicitée et impérieusement nécessaire pour répondre comme il se doit à ces menaces sur la paix et la stabilité mondiales, pour s'acquitter de son mandat et pour faire respecter la Charte.

Le Timor-Leste est d'avis qu'une coopération véritable et constructive au niveau tant régional que mondial et des mesures intégrées nous permettront de nous attaquer aux causes profondes de ces défis mondiaux et d'y remédier comme il convient. Dans le contexte de l'Organisation, il est impératif que tous les organes de l'ONU renforcent leur action et se mobilisent de manière cohérente et complémentaire. Nous devons veiller à ce que nos actions contribuent à l'exécution de chacun des mandats prévus pour les organes principaux de l'ONU et n'amoindrissent pas l'importance du multilatéralisme.

À cet égard, et dans le cadre des célébrations du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous demandons instamment à tous les États Membres de renouveler leur engagement aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux lois et normes internationales. Nous demandons en particulier aux grandes puissances de montrer l'exemple s'agissant d'aligner sur la Charte leurs décisions et actions concernant les questions relevant de la sécurité

internationale, et de veiller à ce que les mesures prises n'enfreignent ni ne compromettent les buts et principes consacrés par la Charte de l'organisation multilatérale qu'est l'ONU.

Si le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU est sans aucun doute une occasion de célébrer tout ce qu'elle a accompli, et d'honorer le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il marque aussi un important moment de réflexion. L'avenir du Timor-Leste a été décidé par une mission chargée par le Conseil d'organiser un référendum, et nous réfléchissons aux raisons qui expliquent que le mandat du Conseil concernant un référendum pour le peuple du Sahara occidental n'a pas été honoré. La même interrogation vaut pour la question de la Palestine.

La constitution du Timor-Leste consacre les principes d'autodétermination, de respect de l'intégrité territoriale, de non-ingérence et de sécurité collective, et appelle à un monde juste et équitable pour tous les peuples et toutes les nations. Nous croyons tout aussi fermement au règlement des différends par des moyens pacifiques, sur la base des lois et normes internationales. Les mesures coercitives unilatérales à l'encontre d'un État, quel qu'il soit, affaiblissent l'esprit de la Charte et ne contribuent pas à trouver des solutions.

Du fait de notre histoire récente, nous croyons fermement au pouvoir du Conseil de sécurité et à son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, nous sommes également conscients que le monde d'aujourd'hui est très différent de celui qui a abouti à la création de l'ONU. Grâce à la promesse de la Charte, nous, qui avons jadis été colonisés, avons rejoint la communauté internationale en tant qu'États indépendants et souverains et sommes aujourd'hui fiers d'être Membres de l'ONU, unis dans la recherche de solutions collectives aux défis mondiaux. La composition et l'action du Conseil peuvent gagner en efficacité s'il se montre capable de refléter efficacement les changements et de relever les défis émergents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures du Nicaragua.

M. Moncada Colindres (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je souhaite féliciter la République socialiste du Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, et nous remercions sa délégation d'avoir organisé la présente séance sur le respect de la Charte des Nations Unies.

Nous saluons la présence parmi nous du Secrétaire général António Guterres; de M. Abdulqawi Ahmed Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice; et de Mme Mary Robinson, Présidente des Sages, groupe indépendant de dirigeants du monde œuvrant collectivement en faveur de la paix, de la justice et des droits de la personne.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

La présente séance nous donne une occasion historique de lancer une réflexion, et de réaffirmer et défendre l'attachement que nourrissent les États à la validité des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, à la veille du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation. Les récents événements mondiaux confirment que nous sommes à un seuil critique pour la civilisation, et que la paix tant désirée entre les États et les peuples se trouve prise au piège d'une dangereuse spirale d'insécurité, due au terrorisme d'État, aux agressions contre la souveraineté et aux violations du droit international.

Aujourd'hui comme hier, les peuples épris de paix rejettent systématiquement le langage de l'agression et de la guerre; aucun État ne peut s'arroger le droit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Ces politiques « exceptionnalistes » qui violent le droit international, ne contribuent pas à régler pacifiquement les conflits; au contraire, elles aggravent la situation internationale et enveniment les tensions.

Notre vocation de paix et le respect de l'égalité souveraine entre les États et de la non-agression nous obligent à régler les différends interétatiques par les moyens prévus dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international.

À plusieurs occasions, le Nicaragua a fait part de son rejet et de sa condamnation des actions illégales visant à remplacer des gouvernements démocratiques, par voie de fait, en enfreignant l'ordre constitutionnel et en provoquant une violence généralisée – autant d'actions qui ont pour but de mener des coups d'État aux fins de renverser des gouvernements légitimes, élus par la volonté du peuple. Cela corrobore ce que dit la note de cadrage (S/2020/1, annexe) préparée par la présidence du Conseil, à savoir que lorsque les principes et objectifs

inscrits dans la Charte sont appliqués, l'humanité et la paix en profitent et que, au contraire, lorsqu'ils sont violés, elles sont mises en grave danger. Parce que nous aspirons à la paix et que nous croyons à la prévention et au règlement des différends par des moyens pacifiques et inclusifs, nous rejetons les politiques agressives et marquées du sceau de l'ingérence, ainsi que l'imposition de mesures économiques coercitives unilatérales ou de sanctions qui violent le droit international.

Nous réaffirmons que l'Amérique latine et les Caraïbes sont une zone de paix dans laquelle le Nicaragua reste un facteur important de stabilité, de paix et de sécurité. Nous avons fondé et continuerons de faire reposer nos relations internationales sur l'amitié, la solidarité et la réciprocité entre les peuples. Nous condamnons le terrorisme d'État, ainsi que les violations de la souveraineté des pays et du droit international. Nous reconnaissons le principe de règlement pacifique des différends internationaux au moyen des instruments prévus dans le droit international et la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, nous attachons une importance particulière à la Cour internationale de Justice, qui a toute notre confiance et dont les travaux contribuent à la sécurité mondiale, en promouvant le règlement pacifique des différends.

L'ONU doit s'acquitter de son rôle historique de promotion du respect, de la compréhension, de la sécurité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale en œuvrant sur un pied d'égalité, dans un contexte où prévalent le multilatéralisme et la volonté de tous. Il est indispensable de promouvoir une culture de la paix, en rejetant les politiques agressives et bellicistes, la guerre et les affrontements, et en réaffirmant la validité de la Charte des Nations Unies, qui a contribué à sauver le monde d'un nouveau conflit mondial.

Nous exprimons notre préoccupation et notre consternation face aux récents événements qui ont violé la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, notamment les assassinats ciblés de dirigeants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ces actes illégaux et injustifiables ne font qu'envenimer la situation déjà très grave dans laquelle se trouvent la paix et la sécurité dans le monde.

Le Nicaragua appelle la communauté internationale à honorer les aspirations que nous nous sommes fixées il y a 75 ans, à savoir œuvrer de concert dans un esprit de solidarité et de coopération et dans le respect de la Charte des Nations Unies afin d'éliminer la pauvreté et la guerre. Ces fléaux constituent aujourd'hui les principaux obstacles à la paix, au développement et à la sécurité internationales, qui sont le fondement sur lesquels l'Organisation a été créée il y a 75 ans.

Pour terminer, en ce début d'année 2020, nous souhaitons transmettre un message de notre gouvernement de réconciliation et d'unité nationale, présidé par le commandant Daniel Ortega Saavedra et la Vice-Présidente Rosario Murillo,

> « Au nom du Nicaragua, béni et libre à jamais, nous vous saluons dans un esprit de bonne volonté, appelant de nos vœux un monde fondé sur le dialogue, la raison et la paix, un monde meilleur dans tous les sens du terme pour tous les gouvernements et pour tous les peuples du monde. L'humanité mérite les plus grands efforts et les plus grandes prières pour vivre dans le respect, l'entente et la paix ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du culte d'Haïti.

M. Edmond (Haïti) : Je voudrais tout d'abord vous remercier vivement, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu organiser, à l'occasion de la présidence vietnamienne du Conseil de sécurité, ce grand débat sur une problématique qui est plus que jamais d'actualité : le respect de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également féliciter la Mission permanente du Viet Nam pour la note de cadrage (voir 2020/1, annexe) élaborée à cet effet, qui constitue fort heureusement un cadre précieux pour approfondir nos réflexions sur ce thème.

Ce débat intervient à un moment de vives tensions et d'inquiétudes grandissantes dans le golfe Persique. À cet égard, je m'en voudrais de ne pas m'associer à l'appel à la retenue maximale lancé par le Secrétaire général António Guterres en vue d'éviter l'escalade, des destructions et des souffrances inutiles.

L'Organisation qui est la nôtre, fruit d'un compromis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, s'est depuis montrée capable de jouer un rôle crucial dans la vie de tous les peuples et de résister aux nombreux défis du temps. Conçue au départ par une cinquantaine d'États, dont la République d'Haïti, l'Organisation compte aujourd'hui 193 Membres, avec un élargissement considérable du domaine de ses compétences au cours des dernières décennies, ce qui témoigne à coup sûr de la pertinence et de la haute portée de sa charte.

Il s'agissait d'abord pour les peuples des Nations Unies de se doter de moyens d'action collectifs et adéquats pour, entre autres, préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. Pour atteindre cet objectif ambitieux, les pères fondateurs de l'Organisation ont défini, aux Articles 1er et 2 de la Charte, un ensemble de buts et principes qui constituent un véritable socle juridique sur lequel repose le système multilatéral.

Les États Membres de l'Organisation avaient, en outre, dans la déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, renouvelé leur attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, au droit international et à la justice, et à un ordre international reposant sur l'état de droit, qui constituent l'assise indispensable pour l'avènement d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Ils se sont exprimés en ces termes :

> « Nous sommes déterminés à instaurer dans le monde entier une paix juste et durable conformément aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies » (*résolution 67/1 de l'Assemblée générale, par. 3*).

Autant dire que la Charte des Nations Unies occupe une place centrale dans la vie internationale. Cet instrument fait du Conseil de sécurité un pilier important dans l'architecture de l'Organisation, lui conférant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous nous accordons à regarder avec satisfaction le chemin parcouru depuis 1945, même s'il reste encore beaucoup à faire pour élever l'Organisation à la dimension des idéaux de ses pères fondateurs. Le respect scrupuleux de la Charte de l'Organisation conduira certainement au développement d'un multilatéralisme plus apte à favoriser la paix et la sécurité internationales. Nous devons donc lutter de toutes nos forces et sans relâche pour préserver tous les acquis, en respectant l'esprit et la lettre de la Charte.

Des progrès tangibles et irréfutables ont été accomplis dans plusieurs domaines. C'est le cas notamment de la contribution à la décolonisation, de l'assistance économique, des droits de l'homme ou encore de la codification du droit international. Quant au désarmement, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous devons encore intensifier nos efforts collectifs. Nous devons aujourd'hui relever ensemble et avec détermination des défis majeurs, tels les problèmes complexes liés au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, à la drogue, aux inégalités, aux réfugiés, à l'extrême pauvreté et aux changements climatiques, pour ne citer que ceux-là.

La réforme de l'Organisation, qui doit prendre en compte les défis actuels et émergents, demeure une impérieuse nécessité. Mon pays se félicite de tous les efforts déployés en vue d'aboutir à une réforme porteuse d'espoirs de paix, de justice et de développement pour tous et continuera d'y apporter son active contribution.

Qu'il me soit permis, pour terminer, d'évoquer brièvement la commémoration prochaine du dixième anniversaire du tremblement de terre qui a ravagé mon pays le 12 janvier 2010, faisant au moins plus de 200 000 morts, dont 102 membres de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, ainsi que des dégâts matériels d'une ampleur épouvantable. Je profite de cette occasion pour saluer la mémoire de toutes les personnes qui ont péri dans cette tragédie. Le peuple et le Gouvernement de la République d'Haïti ne les oublieront jamais.

C'est également pour moi l'occasion de redire au Conseil la volonté affichée par le Président de la République, S. E. M. Jovenel Moïse, d'engager le pays de façon durable sur la voie d'une véritable reconstruction. L'organisation d'un dialogue national inclusif devant aboutir à une gouvernance politique, économique et sociale apaisée et respectueuse des prescrits de la Constitution de la République constituera un pilier incontournable des prochaines actions du Président de la République. À cet égard, je souhaite ardemment que l'Organisation des Nations Unies, conformément aux prescrits de sa charte, continue de jouer un rôle important dans le pays, notamment à travers le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti créé par la résolution 2476 (2019).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de ce que votre pays siège au Conseil de sécurité et en assure la présidence pour le mois en cours. Ce n'est absolument pas un mince exploit. Je suis sûr que le Viet Nam s'acquittera avec brio de cette importante responsabilité.

Je vais maintenant faire la déclaration suivante au nom du Canada, de l'Allemagne, de la Suède et de l'Ukraine.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances à la suite du crash de l'avion de ligne de Ukraine International Airlines près de l'aéroport international de Téhéran. Nous sommes reconnaissants des mots de soutien exprimés aux familles et aux proches des victimes de la tragique catastrophe. Cent soixante-seize vies innocentes ont été perdues – des ressortissants iraniens, canadiens, suédois, afghans, allemands et britanniques. Les circonstances entourant la catastrophe ne sont toujours pas claires. C'est aux experts qu'il appartient maintenant d'enquêter sur ce crash et de répondre aux interrogations sur ses causes. Pour ce faire, nos experts doivent bénéficier d'un appui inconditionnel dans leur enquête sur cet incident.

Cela m'amène à la fin de ma déclaration sur ce sujet.

Avant de poursuivre, je voudrais qu'il soit officiellement consigné que ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de votre initiative opportune d'ouvrir l'année marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies par un débat sur l'importance du respect de son document fondateur – la Charte des Nations Unies. Nous devons nous rappeler qu'en 1945, à la Conférence de San Francisco, le nom même de l'Organisation avait fait l'objet d'un débat intellectuel, notamment concernant la proposition de l'éminent Président des États-Unis, Franklin Delano Roosevelt, de l'appeler les Nations Unies. Il est intéressant de savoir que les pays qui s'étaient opposés alors à cette appellation craignaient qu'il puisse y avoir un conflit entre les nations à l'avenir et que l'appellation – les Nations Unies – ne corresponde plus à la réalité.

Je voudrais répéter ce qu'avait dit le représentant ukrainien en réponse aux préoccupations alors exprimées à San Francisco.

> « La délégation ukrainienne pense qu'il ne faut pas avoir une vision aussi pessimiste de l'avenir de l'Organisation. Celle-ci doit être construite d'une façon qui éviterait toute possibilité de division ou de conflit entre nations ».

Il avait également souligné que chaque nation qui deviendrait Membre de l'Organisation devra partager pleinement les principes qui unissaient les nations durant la guerre et lutter pour eux. Aujourd'hui, je souscris pleinement à ce qu'a dit le représentant de l'Ukraine en 1945.

Pourtant, aujourd'hui, 75 ans plus tard, en tant que représentant du pays qui s'est battu pour le nom des Nations Unies et appelé à l'optimisme, et en tant que représentant du pays qui est victime d'une agression armée en cours de la part d'un membre permanent du Conseil de sécurité, pourrais-je dire que nous avons fait le bon choix et que nous avons répondu aux aspirations des pères et des mères fondateurs de l'ONU, comme l'a dit un délégué?

En fait, il n'y a pas d'unité entre les nations. Il y a des guerres qui sont en cours entre les Membres de l'ONU, et les démocraties, anciennes et nouvelles, travaillent dur pour assurer l'unité au niveau national – sur la base de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la cohésion sociale. Ce message clef est constamment promu par mon propre Président, Volodymyr Zelenskyy.

Il y a eu, depuis 1945, de très nombreuses réunions du Conseil de sécurité, d'autres événements consacrés à la Charte des Nations Unies, et des anniversaires de toutes sortes. Il suffit de nous rappeler de la réunion au sommet qui a eu lieu au Conseil de sécurité en janvier 1992. S'ils lisaient les 146 pages du procès-verbal de la séance, les membres verraient combien étaient bons les rédacteurs des discours lus par tous les chefs d'État et de gouvernement qui y avaient participé. Ils verront combien les discours étaient euphoniques et saturés d'idées – même si, et c'est assez amusant, ils s'éloignaient parfois de la réalité.

À la veille d'un nouveau jalon, nous considérons que l'initiative du Viet Nam de convoquer la séance d'aujourd'hui est une occasion utile pour procéder à un état des lieux et dire si les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont respectés ou non. La séance d'aujourd'hui se tient aussi avec pour toile de fond une escalade des conflits régionaux et une guerre en cours entre des Membres de l'ONU en Europe.

Je voudrais partager une chose avec les personnes ici présentes, à savoir que sur les dizaines de déclarations sur la Charte des Nations Unies que j'ai lues, il y en a plusieurs auxquelles je souscrirais moi-même. Ces déclarations, toutes faites avec des mots justes, glorifient la suprématie du droit international

et le triomphe des principes consacrés par la Charte des Nations Unies – sauf qu'elles ont été faites par les représentants des pays qui, lorsqu'ils sont devenus membres permanents du Conseil de sécurité et qu'ils ont rejoint l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe, ont déclenché, au cours de ce siècle, plus d'une guerre contre leurs voisins immédiats. C'est pourquoi il ne faudra pas les juger à l'aune de leurs déclarations au style fleuri, mais bien à celui de leurs actes concrets et de leur respect, ou non, de la Charte des Nations Unies.

Malgré que les rédacteurs de la Charte aient envisagé, à l'Article 27, la possibilité d'éliminer le vote d'un membre du Conseil en cas de conflit d'intérêts manifeste, cette partie intégrante de la Charte est souvent passée sous silence par opportunisme politique. Nous regrettons que dans ces circonstances le Conseil n'ait pas pu donner suite à la demande faite par l'Ukraine en 2015 concernant le déploiement d'une force multinationale de maintien de la paix mandatée par l'ONU dans le Donbass occupé. Après quelques années d'inaction, la Fédération de Russie a même exprimé le doute qu'une telle demande ait été faite.

Qu'il me soit permis de rappeler aux personnes ici présentes que deux ans après, lorsque la Fédération de Russie a formulé sa propre proposition, nous avons expliqué à nos partenaires au Conseil de sécurité quelle était notre perception des principaux éléments du mandat d'une possible opération de maintien de la paix. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, le Président Zelenskyy de l'Ukraine souligne l'importance d'un déploiement de soldats de la paix le long de la frontière ukraino-russe.

Assurément, la qualité du travail du Conseil de sécurité dépend largement de la qualité de ses membres. À cet égard, je voudrais saluer le travail effectué par les membres non permanents qui ont quitté le Conseil à la fin de leur mandat de deux ans. Notre bon ami et voisin, la Pologne, qui a contribué de façon significative aux activités du Conseil, nous manquera particulièrement. Nous sommes convaincus que les nouveaux membres non permanents auront à cœur de s'acquitter avec dévouement de leur importante mission.

Je ne suis pas venu à cet anniversaire pour parler de futilités ou d'échecs, ni pour semer le doute et le désespoir. Je suis venu dire que j'ai foi en l'avenir des Nations Unies et en celui de la race humaine. Ces mots ne sont pas de moi. Ce sont les paroles que le Chef de l'État a prononcées à la réunion organisée à l'occasion du vingtième anniversaire de la Charte des Nations Unies en 1965, durant un conflit régional majeur.

Je voudrais former l'espoir que lorsque sera célébré officiellement l'anniversaire en octobre, nous tous, en tant que vraies nations unies, en stoppant par nos actes – non par des paroles – l'agression militaire en cours et en désamorçant les conflits régionaux, aurons alors le droit moral de célébrer joyeusement plutôt que de marquer tristement encore un autre anniversaire de l'Organisation, qui a été créée par les peuples et pour les peuples. Le Préambule de la Charte des Nations Unies commence par ses mots fameux : « Nous, peuples des Nations Unies...». C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour ne pas décevoir nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amolo (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya se réjouit de voir le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, S. E. M. Pham Binh Minh, présider la présente séance, qui est historique. Le Kenya félicite chaleureusement le Viet Nam sur trois points : son élection au Conseil de sécurité; son accession à la présidence du Conseil de sécurité à l'aube de la troisième décennie du XXIe siècle; et son accession à la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, à la suite de l'excellente gestion de son prédécesseur, le Royaume de Thaïlande.

Je transmets également à la délégation vietnamienne les salutations chaleureuses de sa collègue et amie, la Ministre des affaires étrangères Monica Juma. Elle se souvient avec émotion de la visite fructueuse effectuée dans son grand pays il y a moins de deux mois. Nous félicitons le Viet Nam d'avoir fait en sorte que ce débat marque la fin d'une décennie mouvementée et suscite une réflexion sur la direction que l'humanité doit prendre au cours de la prochaine.

En réexaminant notre contrat avec cet organe, et en particulier avec la Charte des Nations Unies, nous espérons pouvoir renouveler notre attachement et nous consacrer à nouveau à la lettre et à l'esprit de la Charte, étayés par l'état de droit international et soutenus par un multilatéralisme solide, afin que toutes les voix soient entendues sur la scène mondiale et que la panoplie d'outils disponibles pour régler les problèmes du monde reflète la complexité et la diversité de l'humanité.

Les déclarations éclairantes du Secrétaire général António Guterres et de la Présidente des Sages, Mary

Robinson, enrichissent notre compréhension commune de la myriade de défis qui se posent et clarifient l'importance d'aborder les solutions de façon concertée, coordonnée et respectueuse.

Il y a 75 ans, les espoirs et les rêves de l'humanité, mis en lambeaux par une autre guerre dévastatrice, ont été renouvelés, ravivés et revalidés par la création de cet institution, l'Organisation des Nations Unies, dont 51 États ont été témoins, et par la réaffirmation de sa raison d'être telle qu'elle est inscrite dans le contrat fondateur signé avec tous les peuples, la Charte des Nations Unies.

Ils se sont réunis car ils savaient qu'aucune nation ne pouvait à elle seule régler les problèmes du monde. Aujourd'hui, avec 193 États Membres, l'importance de cette réalité exige que nous ne nous contentions pas de mieux identifier, réduire et éliminer les risques et les menaces qui jonchent notre chemin commun, mais que nous saisissions et exploitions également les nombreuses possibilités que l'innovation, la technologie et la coopération peuvent offrir pour régler nombre de ces problèmes.

L'esprit de démocratie qui a été au fondement du désir de l'humanité de codifier et de garantir un milieu fondé sur le droit international doit être réexaminé et enraciné. Avec le recul, la façon dont la Charte a facilité, grâce à la création des divers organes, la réalisation de cette promesse de manière globale est louable. Dans la Charte l'on a fait preuve de prévoyance en liant et en abordant de manière structurée les problèmes sociaux, politiques et économiques qui menacent la paix et la sécurité internationales et a affirmé l'égalité des droits pour tous. La valeur intrinsèque de la Charte des Nations Unies dans la définition de l'architecture de paix et de sécurité du monde a été d'affirmer le concept de sécurité collective, en vertu duquel l'ensemble de l'humanité, sur un pied d'égalité et de manière démocratique, gouvernerait les biens communs.

Il y a 75 ans, seule une poignée d'entre nous étaient libres. Aujourd'hui, près de 200 Membres sont politiquement libres. Il va donc de soi que les organes qui gèrent ce mécanisme doivent également élargir leur structure représentative et démocratiser leurs processus de décision afin de refléter l'étendue géographique et démographique de l'Organisation des Nations Unies d'aujourd'hui.

Bien que la représentation régionale ne soit pas spécifiquement abordée dans la Charte des Nations Unies, nous nous associons à tous les autres Membres africains pour affirmer qu'il y a désormais lieu qu'elle le soit. Nous devons assurer une représentation géographique équitable au sein du Conseil de sécurité, tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. L'Afrique reste la seule région à ne pas être représentée dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité. Cela doit changer.

La Charte nous a transmis un outil pour faciliter la prévention de la guerre. Elle recommande que les parties à tout différend en recherchent la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire, entre autres. Inspiré par cette philosophie, le Kenya a distillé et cherche à saisir la lettre et l'esprit de la Charte et les aspirations de l'ONU dans un programme en 10 points pour sa campagne pour un siège au Conseil de sécurité. Ce programme met l'accent sur le lien essentiel entre la paix, la sécurité et le développement, et son premier élément, c'est le rapprochement. Le Kenya est résolu et déterminé à établir des liens et à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des Membres de l'ONU pour faire avancer nos aspirations d'une manière ouverte et réceptive et dans le cadre de consultations afin que le Conseil puisse œuvrer en faveur de tous.

Nous cherchons à renforcer le volet opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix dans notre programme. En près de six décennies d'existence, le Kenya a fourni plus de 40 000 soldats de la paix dans plus de 40 pays. Nous continuerons de collaborer avec l'ONU et avec d'autres États Membres pour renforcer les capacités du International Peace Support Training Centre, une école de soutien à la paix humanitaire basée à Nairobi. D'éminentes innovations permettant de contrer les menaces asymétriques et émergentes, telles que le Centre d'excellence spécialisé dans la lutte contre les engins explosifs improvisés, sont des moyens acceptables de renforcer les capacités et de garantir l'excellence.

Notre défi consiste à trouver un équilibre efficace et viable entre le règlement pacifique des différends et les dispositions relatives aux actions en ce qui concerne la paix, les ruptures de la paix, les actes d'agression et la participation des arrangements et organismes régionaux. Cet équilibre garantira que les mandats de maintien de la paix comprennent et prévoient également une transition vers la consolidation de la paix, notamment des efforts visant à faire que la

paix et le développement soient durables, et à contrer ainsi les menaces à la paix et à la sécurité régionales et internationales. La Commission de consolidation de la paix est un instrument intergouvernemental important qui peut appuyer cet objectif.

Comme le stipule la Charte des Nations Unies, c'est au Conseil qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons été témoins des implications et des effets des désaccords au sein du Conseil sur d'importantes questions et actions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons également été témoins de l'évolution des nouvelles armes de guerre et des menaces à la paix, notamment l'extrémisme violent et le terrorisme.

Nous avons écouté avec une grande angoisse aujourd'hui le Niger parler des difficultés auxquelles se heurte le Sahel et des problèmes auxquels le Nigéria et d'autres pays africains sont confrontés face à ce terrible phénomène qu'est le terrorisme. Nous continuerons de travailler avec d'autres pays pour tirer parti de notre riche expérience en matière de diplomatie préventive, de règlement des conflits, de création de liens appropriés pour la collaboration et d'harmonisation de l'action au sein du Conseil.

La Charte appelle l'Assemblée générale à travailler de concert avec le Conseil de sécurité. C'est pourquoi le Kenya se félicite du renforcement du partenariat entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et de la coopération entre le système des Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, aux fins du règlement pacifique des différends et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La mention spécifique du Secrétaire général d'une relation renforcée avec l'Union africaine doit faire l'objet d'une procédure accélérée, et nous comptons sur les trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, la Tunisie et l'Afrique du Sud, pour donner une impulsion supplémentaire à la réalisation de cet important objectif.

Le Conseil de tutelle a été créé dans un contexte historique spécifique pour promouvoir et protéger le bien-être et le traitement équitable des populations colonisées. Il existe encore quelques territoires non autonomes. Il faudra de la volonté politique, de la confiance, du courage, une acceptation des différences et un changement de mentalité pour que nous respections, tous, les principes du droit international, de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, ainsi que les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États Membres, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Kenya défend et chérit une éthique fondée sur l'état de droit dans la gestion de ses affaires intérieures. Nous tirons parti de cette éthique dans nos relations régionales et internationales. Nous restons fidèles aux processus convenus à l'avance, et nous défendons l'intégrité de nos organisations sous-régionales, régionales et internationales.

En tant que candidat de l'Afrique à un siège du Conseil de sécurité pendant la période 2021-2022, nous félicitons les membres africains actuels du Conseil et ceux qui viennent de le quitter. L'Organisation des Nations Unies et ses Membres peuvent compter sur l'intégrité, la fiabilité et la coopération du Kenya pour obtenir les meilleurs résultats pour l'humanité. Davantage de travail doit être accompli. L'ONU peut compter sur l'Afrique, et l'Organisation réussira.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande.

Mme Kanchanalak (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Viet Nam d'avoir organisé le présent débat public, qui vient à point nommé puisque notre monde se heurte partout à d'immenses et sombres difficultés dans le domaine de la sécurité, le plus récemment au Moyen-Orient.

D'entrée de jeu, la Thaïlande souhaite s'associer aux déclarations que feront respectivement la représentante des Philippines, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Aujourd'hui, le paysage de la sécurité dans le monde ne ressemble nullement à celui de 1945, qui lui-même différait de celui de 1920, lorsque la Société des Nations fut créée après la Première Guerre mondiale. Ce qui reste constant, ce sont nous, les peuples, dont la nature ne varie guère. C'est pourquoi, pour faire avancer notre travail, il est important de prendre du recul et de comprendre l'histoire. Comme George Santayana l'avait dit avec sagesse, « Ceux qui n'ont pas la mémoire du passé sont condamnés à le répéter ».

Nous devons garder à l'esprit au moins sept facteurs tandis au moment où nous réfléchissons à la pertinence et à l'efficacité futures de la Charte des

Nations Unies pour la paix et la sécurité internationales. Je serai brève.

Premièrement, les grandes puissances rédigent toujours les règles, puis les enfreignent. Elles n'ont recours au multilatéralisme que lorsqu'il sert leur premier intérêt, qui n'est pas forcément leur intérêt supérieur. Et l'unilatéralisme semble répondre plus rapidement au premier intérêt et à l'état d'esprit de la *Schadenfreude*, à moins qu'il y ait des conséquences.

Deuxièmement, lorsqu'une nation est acculée de manière disproportionnée, tous les moyens lui seront bons, même s'ils sont dangereux et peu perspicaces, pour se tirer d'affaire.

Troisièmement, la violence engendre la violence, et le bon sens cède le pas au fanatisme. Cela constitue une surenchère destructrice, où il n'y a pas de vainqueur.

Quatrièmement, en dépit de tous les progrès technologiques des outils de communication que nous a apportés la quatrième révolution industrielle, rien ne peut remplacer la diplomatie et le dialogue, principalement le dialogue direct.

Cinquièmement, tandis que les guerres deviennent moins conventionnelles et que les conflits mondiaux deviennent multidimensionnels, les mesures préventives et les outils de gestion des crises devront être recalibrés pour devenir mieux adaptés et plus efficaces et performants.

Sixièmement, l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité s'améliorera considérablement si elle est mise en œuvre de concert avec la coopération régionale. La croissance et l'expansion des organisations régionales et la prolifération des armes nucléaires ont rendu nécessaire une telle collaboration.

Septièmement, les sanctions ne mènent qu'aux souffrances des populations et ne conduisent que rarement à un changement de régime. Elles sont donc injustes pour les personnes qui souffrent déjà sous un régime donné.

Bien que la Charte des Nations Unies reste essentielle, nous devons revitaliser ses instruments afin d'aborder efficacement les questions contemporaines de paix et de sécurité. Les outils à la disposition du Conseil de sécurité sont nombreux, tels qu'énoncés aux Chapitres VI et VII de la Charte. En outre, étant donné la nature multidimensionnelle des défis actuels, il faut que le Conseil coopère davantage avec d'autres organes de l'ONU, tels que le Conseil économique et social et les institutions spécialisées. Cette coopération accroîtra la pertinence des efforts et des initiatives du Conseil de sécurité par rapport aux problèmes concrets.

La Thaïlande estime que le règlement pacifique d'un conflit, quel qu'il soit, n'est pas seulement la meilleure option; c'est la seule option. Conjuguons nos efforts pour défendre la diplomatie multilatérale et l'utiliser au mieux. Grâce à notre ferme attachement à la diplomatie multilatérale et à l'application souple de la Charte des Nations Unies, ce principe continuera de nous guider dans ce monde troublé et fera en sorte que ce ne soient pas seulement les morts qui connaissent la fin de la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs et d'oratrices sur ma liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance, suspendue à 13 h 15, est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Président, et félicite le Viet Nam d'avoir entamé son mandat au Conseil de sécurité et d'assumer la présidence pour ce mois.

D'emblée, je voudrais présenter mes condoléances aux familles et aux amis des victimes du tragique accident d'avion survenu en Iran. J'espère que les circonstances de cet événement feront l'objet d'une enquête approfondie.

La Charte des Nations Unies continue de fournir une base indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il y a 75 ans, les fondateurs ont créé un organe mondial pour prévenir la récurrence de guerres dévastatrices et établir un ordre mondial pour une paix et une prospérité durables fondées sur les principes et les règles énoncés dans la Charte. Ces aspirations restent pertinentes aujourd'hui, et le maintien de l'ordre international fondé sur des règles continue d'être d'une importance capitale.

Pour que l'ordre international fondé sur des règles soit respecté, il faut promouvoir et accepter le règlement pacifique des différends, conformément à ces règles. Dans ce contexte, le Japon suit avec beaucoup d'inquiétude la récente escalade des tensions au Moyen-Orient. Nous exhortons toutes les parties à faire de leur mieux pour régler pacifiquement ces questions. En coordination avec les pays concernés, nous continuerons de déployer des efforts diplomatiques pour apaiser les tensions et stabiliser la situation dans la région du Moyen-Orient. Les tentatives unilatérales visant à modifier le statu quo par la force ou la coercition ne sont pas acceptables. En tant qu'État entouré par l'océan, le Japon est particulièrement attaché au maintien de l'ordre maritime fondé sur des règles et au règlement pacifique des différends conformément au droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Pour que l'ordre international fondé sur des règles soit maintenu, il faut que les règles convenues soient respectées. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte exige que les États Membres acceptent et appliquent les décisions du Conseil. Il est donc profondément regrettable que certains États Membres ne se conforment pas aux décisions du Conseil. Par exemple, la Corée du Nord poursuit ses programmes nucléaires et de missiles balistiques en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Je note que ces résolutions imposent certaines obligations aux autres États Membres également. Le Japon demande à tous les États Membres d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes.

Pour que l'ordre international fondé sur des règles soit respecté, le système judiciaire international doit être correctement développé et maintenu. La Charte a établi la Cour internationale de Justice comme principal organe judiciaire des Nations Unies. Fier défenseur de la Cour, le Japon a eu l'honneur d'y contribuer en lui fournissant des juges hautement qualifiés, ainsi qu'un soutien financier, et il continuera de le faire.

Pour que l'ordre international fondé sur des règles soit maintenu, il faut accorder l'attention nécessaire à l'évolution de la technologie, par exemple dans le domaine du cyberespace. À cet égard, le Japon se félicite des résolutions de l'Assemblée générale qui demandent à tous les États Membres de se baser sur les rapports du Groupe d'experts gouvernementaux, confirmant l'applicabilité du droit international existant, y compris la Charte dans son intégralité, à ce nouveau domaine.

Pour que l'ordre international fondé sur des règles soit respecté, l'organe directeur mondial doit conserver son efficacité et sa légitimité. Le monde a changé de façon spectaculaire au cours des 75 dernières années, et le système des Nations Unies doit suivre le rythme. Le Conseil de sécurité doit être réformé afin de mieux refléter les réalités du monde contemporain, où davantage d'États Membres ont la volonté et la capacité de contribuer au maintien et au rétablissement de la paix. Le Japon attend avec intérêt des progrès tangibles dans la réforme du Conseil, attendue de longue date, et appelle à l'ouverture de négociations fondées sur des textes au cours de cette session. Je voudrais également rappeler que certaines dispositions de la Charte ont déjà été déclarées obsolètes par l'Assemblée générale et devraient être supprimées à la première occasion.

Pour que l'ordre international fondé sur des règles soit durable et efficace face aux défis de plus en plus complexes de notre temps, il doit refléter notre foi collective dans la dignité et la valeur de la personne humaine, comme le stipule la Charte. Nous devons utiliser une optique de sécurité humaine qui met l'accent sur la protection et l'autonomisation de chaque individu. En tant que défenseur de longue date du concept de sécurité humaine, le Japon renouvelle sa détermination à promouvoir cette approche, dans le but de faire respecter les valeurs inscrites dans la Charte.

En conclusion, le Japon réaffirme sa volonté inébranlable de jouer un rôle important pour faire en sorte que le monde envisagé dans la Charte soit réalisé et que l'état de droit soit respecté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

Mme Plepytė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances pour les pertes tragiques en vies humaines causées

par l'accident de l'avion de la compagnie Ukraine International Airlines. En ces moments difficiles, nos pensées vont aux amis et aux familles des victimes.

Je voudrais moi aussi féliciter le Viet Nam d'avoir organisé cet important débat de haut niveau. Je voudrais également remercier les intervenants de leurs contributions précieuses. Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui sera célébré prochainement, nous offre une excellente occasion de renouveler notre engagement en faveur de la Charte des Nations Unies, ainsi que de réfléchir à son importance pour la paix et la sécurité internationales et de réaffirmer son importance fondamentale pour le multilatéralisme.

Alors que la Lituanie célèbre cette année le trentième anniversaire du rétablissement de son indépendance, nous voudrions rappeler que notre engagement en faveur d'un ordre international fondé sur des règles est l'un des principaux aspects qui nous ont permis de retrouver notre statut d'État. Notre expérience nationale est un facteur important qui nous encourage et nous motive à défendre et à respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. C'est avec un sens profond d'engagement en faveur des principes fondateurs de l'ONU, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte, que nous assumons la responsabilité de concrétiser la promesse de paix et que nous réaffirmons notre attachement au multilatéralisme. Nous devons également élaborer de nouvelles approches permettant de relever les nouveaux défis, notamment ceux qui ont trait aux changements climatiques, à la cybersécurité et aux menaces hybrides.

L'intégrité du système international fondé sur des règles est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, alors que des conflits continuent de sévir dans de nombreuses régions du monde, certains gouvernements prennent des mesures pour transformer leurs revendications contestées en faits accomplis en perpétrant des violations du droit international et des principes énoncés dans la Charte. En Europe, nous sommes également témoins d'un conflit prolongé en Moldova, qui dure depuis plus de deux décennies. Cela fait 12 ans que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie continue d'être violée. Depuis près de six ans maintenant, nous sommes témoins de l'occupation et de l'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie et de ses actions militaires dans l'est de l'Ukraine. Ces violations flagrantes et systématiques de la Charte des Nations Unies constituent une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. La Lituanie, en tant que fervent défenseur des principes consacrés par la Charte, continuera de plaider pour que les auteurs de violations du droit international, y compris le recours illégal à la force dans les relations internationales, répondent de leurs actes.

Il est essentiel que l'ONU et la communauté internationale se dotent des capacités nécessaires pour prendre des mesures rapides et efficaces. Par conséquent, les efforts et la contribution du Secrétaire général en faveur du règlement des conflits, de la diplomatie préventive, de la consolidation et de la pérennisation de la paix sont de la plus haute importance. La diplomatie préventive, ainsi qu'une action rapide et des efforts de médiation, sont des mesures essentielles pour prévenir les conflits et les atrocités massives. Mettre fin à l'impunité et garantir la justice pour tous constituent un élément décisif de la prévention des conflits. Il importe au plus haut point que le Conseil de sécurité s'exprime fermement et agisse en faveur du droit international, de l'application du principe de responsabilité et de la justice.

Nous ne pouvons pas prendre le risque que le Conseil de sécurité continue de perdre sa pertinence. L'inaction du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, directement ou indirectement, encourage l'agression et le recours à la force et fragilise l'ensemble du système multilatéral, fondé sur le droit international. La limitation de l'utilisation du veto, entre autres choses, permettrait de renforcer la cohérence et la crédibilité des mesures prises par le Conseil face aux crises. Par conséquent, la Lituanie appuie fermement l'initiative visant à limiter l'utilisation du veto en cas d'atrocités massives, de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. On ne peut pas opposer un veto à la justice. La justice doit transcender les manipulations politiques.

Enfin, la paix, la sécurité et la justice internationales ne sauraient être garanties sans le respect du droit international. Il est impératif de mettre fin à l'impunité et de garantir la justice pour renforcer la confiance dans l'ONU, garantir la crédibilité du système multilatéral et lui permettre d'assurer la gestion de la paix à notre époque. La Charte, résiliente et en avance sur son temps, montre la voie à suivre en énonçant des valeurs universelles, en s'appuyant sur la paix, le

développement, les droits de l'homme et l'état de droit, et en proposant une vision de notre destin et de notre avenir communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions féliciter votre pays, un pays ami, Monsieur le Président, pour son élection au Conseil de sécurité et pour son accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

Ma délégation a lu attentivement la note de cadrage établie pour la présente séance (S/2020/1, annexe) et constate que son contenu met en exergue les engagements pris par tous les gouvernements du monde au titre de la Charte des Nations Unies, sans distinction ni sélectivité et sans deux poids, deux mesures.

Ma délégation regrette que le Gouvernement américain ait refusé d'accorder un visa d'entrée au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran pour qu'il puisse participer à la présente séance. Le pays hôte empêche le Conseil d'entendre le point de vue d'un acteur important dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans notre région. Ce comportement du pays hôte porte atteinte aux engagements qu'il a pris au titre de l'accord de siège et des dispositions de la Charte qui soulignent l'égalité des droits et des obligations des États Membres.

Personne ne peut nier que nous vivons dans un monde profondément divisé parce que certains gouvernements pensent que leur puissance politique, militaire et économique leur donne le droit de décider du sort des autres. Mais ce qui est plus dangereux aujourd'hui, c'est que la crédibilité et le statut de l'ONU en pâtissent, ce qui signifie que l'Organisation pourrait connaître le même sort que la Société des Nations, qui a succombé aux pressions des grandes puissances coloniales européennes qui voulaient donner une légitimité à l'occupation et à l'agression, alors qu'elle était censée défendre la sécurité, la stabilité et la paix dans le monde.

Ce qui est dit dans la note de cadrage est important, à savoir que la situation mondiale étant en perpétuel changement, la Charte et le système multilatéral qui en découle ont toutefois été mis à rude épreuve. Nous sommes convaincus que la présente séance doit déboucher sur des recommandations fondées sur la transparence, l'autocritique et l'analyse des erreurs qui ont été commises, afin de pouvoir faire face sérieusement à des menaces spécifiques, au premier rang desquelles figure la montée du terrorisme international, la propagation de pratiques et de mesures qui ne relèvent pas de la légitimité internationale; l'intensification des activités de fabrication d'armes et de leur prolifération; les violations des conventions internationales sur la prolifération des armes; l'imposition d'un blocus économique à un certain nombre d'États; et l'utilisation à mauvais escient de la Charte, en particulier de son Article 51, en vue de justifier des agressions contre certains pays, y compris mon pays, la Syrie.

Le Gouvernement syrien, avec ses partenaires, a remporté des victoires sur le terrorisme, ce qui aura des effets importants s'agissant de faire reculer le terrorisme dans le monde. Toutefois, même si le peuple syrien a payé un prix élevé, certains gouvernements, dont certains occupent des sièges permanents au Conseil, poursuivent leurs pratiques irresponsables. Ces gouvernements ont fait tout ce qui est en leur pouvoir pour renverser le gouvernement légitime de mon pays, en utilisant le terrorisme et les mécanismes de l'ONU pour atteindre cet objectif par tous les moyens, même en falsifiant les faits, comme ils l'ont fait en Iraq, en Libye, au Venezuela et dans d'autres pays.

Je demande à tous ceux qui sont présents de réfléchir et d'apporter des réponses honnêtes aux questions suivantes, que le peuple syrien et de nombreux peuples du monde libre se posent avec sérieux. Il est évident que les réponses à ces questions permettront de mieux comprendre les véritables facteurs et raisons du non-respect des dispositions de la Charte relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ces questions sont les suivantes. Pourquoi les Palestiniens et les Syriens continuent-ils d'être victimes de l'occupation israélienne? Pourquoi le Conseil de sécurité ne dit rien quand certains de ses membres permanents continuent de légitimer les colonies de peuplement et reconnaissent le droit, qui n'en est pas un, de l'occupant israélien à la souveraineté sur Jérusalem et le Golan syrien occupé? Pourquoi le Conseil n'applique-t-il pas ses propres résolutions sur la lutte contre le terrorisme et ne demande-t-il pas des comptes aux gouvernements qui continuent de financer et d'appuyer les activités terroristes du Front el-Nosra en Syrie? Comment se fait-il que le Conseil reste silencieux sur l'assassinat criminel par les États-Unis de dirigeants iraniens et iraquiens qui luttaient contre les terroristes de Daesh et du Front el-Nosra en Syrie et en Iraq?

Comment se fait-il que le Conseil continue d'être l'otage du bon vouloir de certains gouvernements qui essayent d'entraver les opérations de l'armée syrienne et de ses alliés contre le Front el-Nosra, pourtant désigné par le Conseil comme entité terroriste, alors qu'il occupe Edleb et ses environs afin d'en faire une place forte du terrorisme et de l'extrémisme?

Pourquoi de nombreux gouvernements, principalement de l'Union européenne, ignorent-ils la nécessité de rapatrier leurs combattants terroristes étrangers, qui ont fait des ravages et commis des meurtres en Iraq et en Syrie, ainsi que leurs familles? Il y a 300 000 terroristes étrangers et membres de leur famille à Edleb. Comment se fait-il que le Conseil reste silencieux face à l'agression et à l'occupation militaires menées par les forces des États-Unis, de la Turquie, de la France, de la Grande-Bretagne et d'autres pays contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de mon pays? Comment se fait-il que le Conseil reste silencieux face à l'agression du régime turc sur le territoire libyen et au fait que ce régime transfère des terroristes d'Edleb jusqu'en Libye dans le but d'alimenter le conflit dans ce pays frère? Pourquoi certains au sein du Secrétariat font-ils même l'éloge du régime turc pour son prétendu travail humanitaire dans le nord de la Syrie, alors qu'en réalité, les forces turques occupent plusieurs zones de cette région et y ont déplacé des centaines de milliers de personnes?

Les réponses à ces questions légitimes sont très claires. Quand on parle de renforcer la Charte pour garantir la paix et la sécurité internationales dans le contexte du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, une seule solution s'impose à nous. La Charte doit s'appliquer à tous et surtout, sans considération ni immunité particulière pour aucune puissance politique, économique et militaire que ce soit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

Mme Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Viet Nam d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, qui vient à point nommé. En sa soixante-quinzième année d'existence, la Charte des Nations Unies reste l'épine dorsale du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles. La défense des buts et principes qui y sont inscrits est indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un engagement clair et renouvelé de la part des Membres à cette fin est nécessaire compte tenu de l'érosion continue de certaines dispositions clefs de la Charte, notamment celles régissant l'emploi de la force, en particulier à la lumière des tensions actuelles, qui risquent de s'aggraver encore.

En adhérant à l'ONU, nous avons tous accepté le caractère illégal du recours à la force, sauf s'il est autorisé par le Conseil de sécurité ou en cas de légitime défense. Lorsqu'ils invoquent l'Article 51 à titre préventif, les États doivent fournir à la communauté internationale une justification complète, y compris la preuve de l'imminence d'une menace extérieure et de la proportionnalité des mesures à prendre pour y répondre. Les interprétations excessivement larges et libres de l'Article 51 représentent une menace pour l'ordre international fondé sur des règles et un obstacle à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

À l'occasion de la Journée mondiale de la justice internationale en 2018, la juridiction de la Cour pénale internationale (CPI) sur le crime d'agression est officiellement entrée en vigueur, consacrant pour la première fois dans l'histoire l'autorité d'une cour internationale permanente de demander des comptes à des individus pour ce type de crime. Cela a également doté le Conseil de sécurité d'un nouvel outil important : la capacité de renvoyer à la CPI des situations impliquant des actes d'agression. Appliqué de manière correcte, ce nouvel outil peut aider le Conseil de sécurité à prévenir les conflits et à renforcer ainsi le rôle que lui confère la Charte pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il est d'autant plus pertinent étant donné la prolifération des cyberattaques graves – actes pour lesquels la CPI a également compétence lorsque les seuils requis sont atteints.

Dans de trop nombreux cas, nous avons vu les désaccords politiques empêcher le Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour répondre à certaines des pires crises de notre époque, ce qui a eu un coût énorme en termes de souffrances humaines. Ces 10 dernières années, le recours au veto a considérablement augmenté, surtout dans le cas de la situation en Syrie. En outre, le recours au veto a eu un effet paralysant sur le respect anticipé, avec des conséquences négatives sur la capacité du Conseil de s'acquitter de ses tâches.

Étant donné que le Conseil de sécurité agit au nom de l'ensemble des Membres, l'Assemblée générale a la responsabilité de demander des comptes aux Conseil de sécurité dans pareils cas. C'est pourquoi le Liechtenstein est favorable à la convocation automatique

de l'Assemblée générale chaque fois qu'un veto est opposé au Conseil de sécurité afin qu'elle examine la question. Le débat aurait lieu sans préjudice de l'issue éventuelle et indépendamment de la teneur du projet de résolution ayant fait l'objet d'un veto.

La situation au Myanmar est un exemple de la manière dont le Conseil a manqué à ses responsabilités du fait de la simple menace du recours au veto. C'est très préoccupant. Toutefois, le fait que d'autres voies aient été trouvées pour aborder la situation au Myanmar est encourageant, à nos yeux. Les récentes procédures ouvertes devant la Cour internationale de Justice, au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, et les efforts visant à garantir la responsabilité pénale individuelle actuellement cours à la CPI et dans le cadre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar agissent en complémentarité pour que les victimes des crimes atroces commis par le Myanmar obtiennent justice. Ce sont là des mesures positives.

Parallèlement, nous continuons d'attendre du Conseil qu'il s'acquitte de ses fonctions, comme le prévoit la Charte. La procédure devant la Cour internationale de Justice devrait être une raison supplémentaire de le faire. Le Liechtenstein continue de promouvoir le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, aujourd'hui appuyé par 121 États, dont les deux tiers des membres actuels du Conseil, afin que le Conseil de sécurité prenne des mesures énergiques et en temps voulu pour prévenir les atrocités criminelles ou y mettre fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je félicite sincèrement le Viet Nam, l'Estonie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Niger et la Tunisie pour le début de leur mandat au Conseil de sécurité. Je me joins également aux autres pays pour exprimer ma reconnaissance au Pérou, à la Pologne, à la Guinée équatoriale, à la Côte d'Ivoire et au Koweït pour le travail accompli durant leur mandat qui vient de s'achever. Je sais également gré au Viet Nam de l'excellente organisation de ce débat public et des efforts qu'il déploie pour veiller à ce que le Conseil de sécurité soit ouvert et inclusif durant sa présidence. Je le félicite au passage de son accession à la présidence du Conseil pour le premier mois de la Décennie d'action.

Il y a 75 ans, le monde sortait d'une des guerres les plus sanglantes de l'histoire. L'ONU a été bâtie sur ces cendres fragiles, et c'est nous, les peuples du monde, qui renforçons ses fondations année après année. Trois quarts de siècle plus tard, les principes consacrés par la Charte des Nations Unies demeurent intacts, mais face aux discours corrosifs qui s'élèvent contre le multilatéralisme, à la menace d'une résurgence du nationalisme et à la montée de l'extrémisme violent, le débat d'aujourd'hui est une nouvelle occasion de renouveler notre attachement à la Charte des Nations Unies.

L'Équateur est un pays de paix et il est particulièrement fier non seulement d'être un Membre fondateur de l'Organisation, mais aussi d'avoir présidé une des commissions chargées d'élaborer le texte de la Charte concernant précisément ce domaine. De même, l'Équateur a été le premier rapporteur de la Première Commission, chargée des questions de désarmement et de sécurité internationale, et a donc eu l'honneur de présenter à l'Assemblée générale la toute première résolution qu'elle a adoptée et qui portait sur la création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique (résolution 1 (I) de l'Assemblée générale).

L'année 2020, durant laquelle nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, sera déterminante pour l'avenir de la paix et de la sécurité internationales durant la nouvelle décennie et au-delà. Cette année verra la convocation de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toutefois, nous devons être plus ambitieux et avancer également vers l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cette année nous offrira également la possibilité d'améliorer le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et, par conséquent, du monde entier.

Il nous reste 10 ans pour atteindre l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, axé sur l'avènement de la paix, de la justice et d'institutions fortes, ainsi que les autres objectifs, en tenant compte du fait que la paix et le développement se renforcent mutuellement et que tous deux reposent sur des sociétés justes et inclusives.

Le sujet du présent débat public est extraordinairement opportun car, outre son approche orientée vers l'action, il est tourné vers l'avenir. Nous venons de vivre des moments difficiles, marqués par une grande incertitude et par les tensions géopolitiques les plus fortes du siècle, comme l'a également dit le

Secrétaire général António Guterres dans ses propos du 6 janvier, lorsqu'il nous a invités à ne pas oublier les terribles souffrances humaines causées par la guerre (SG/SM/19929, disponible en anglais seulement). Je voudrais me faire ici l'écho de l'appel lancé à toutes les parties par le pape François pour qu'elles

> « évitent un durcissement de la confrontation et maintiennent allumée la flamme du dialogue et de l'autocontrôle dans le plein respect de la légalité internationale».

Bien que l'une des grandes réalisations de l'Organisation ait été d'éviter une troisième guerre mondiale, des conflits perdurent dans diverses régions. Cette année 2020 nous donne la possibilité de mettre fin à ces conflits, mais d'autres peuvent surgir. Ce sont nous, et nous seuls, États Membres, qui pouvons choisir la voie à prendre. Si la volonté politique est absente, le Conseil de sécurité et nos institutions ne sont que des coquilles vides.

En particulier, nous devons veiller à ce que la décennie actuelle n'entre pas dans l'histoire comme celle des mesures unilatérales mais, au contraire, comme celle de l'effort collectif. Élargissons le rayonnement des travaux de cette Organisation, qui sont autant les nôtres que ses défis, afin d'accroître la conscience et la connaissance publiques des valeurs ancrées dans la Charte des Nations Unies. C'est ainsi que nous œuvrerons à promouvoir les principes fondateurs de l'ONU. Ce sont nos peuples qui sont les gardiens de la Charte.

Enfin, avant que l'Assemblée générale ait pris une décision globale sur la réforme du Conseil de sécurité, les membres permanents et non permanents de ce dernier doivent, durant leur présidence, augmenter les activités publiques telles que le présent débat et adopter des méthodes de travail plus transparentes et plus inclusives. Défendons la Charte des Nations Unies en nous écoutant davantage les uns les autres, en privilégiant le dialogue et en recourant à des moyens exclusivement pacifiques pour régler les différends; pratiquons la tolérance et coexistons dans un esprit de bon voisinage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Naeemi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence vietnamienne d'avoir organisé la présente séance sur le sujet important qu'est le respect de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cette séance nous semble d'autant plus opportune que nous sommes à la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Charte. À l'époque, la communauté des nations s'était réunie pour mettre fin à des décennies de conflit et de destruction, créant ainsi un cadre international propre à maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Aujourd'hui, dans un monde qui continue de souffrir des ravages causés par les conflits et la menace croissante du terrorisme, il est temps de réaffirmer notre attachement aux valeurs de la Charte et de revitaliser le rôle de l'ONU dans cette entreprise difficile.

La violence et les menaces terroristes augmentent dans le monde entier, et nous devons mettre l'accent sur les efforts que le Secrétaire général déploie pour que l'ONU se concentre davantage sur la prévention. Nous devons continuer à travailler sur la réforme de la mise en œuvre et les initiatives de revitalisation qui mettent en avant la coopération économique plutôt que les conflits, dans le cadre d'une approche plus dynamique qui cherche à éviter la polarisation. C'est ce que nous faisons dans notre région, en encourageant diverses actions, notamment dans le cadre de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan et du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, qui ont favorisé la croissance économique et la connectivité dans notre région, ainsi qu'en nous attaquant aux vulnérabilités économiques qui mènent aux conflits, par la création d'emplois et de moyens de subsistance à l'intention de la population.

En ce qui concerne les autres processus de réforme en cours au sein de l'Organisation, l'Afghanistan continue d'appeler à une approche efficace et concrète de la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons dans le passé présidé les négociations intergouvernementales sur cette question, aussi comprenons-nous la difficulté de la tâche et l'importance de parvenir à une solution à même de renforcer les facultés et le mandat du Conseil en matière de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que mener à bien la réforme du Conseil permettra d'améliorer non seulement la représentation de l'organe, mais aussi ses méthodes de travail, de sorte qu'il s'adapte aux menaces que font peser les conflits, le terrorisme et l'extrémisme violent, et qu'il fonctionne de manière plus transparente et plus efficiente.

En outre, le Conseil doit continuer de veiller à l'application effective de ses résolutions par tous les

États Membres de l'ONU – qu'ils soient ou non membres du Conseil. Tout au long de l'année, le Conseil a adopté une série de résolutions visant les principales menaces à la paix et à la sécurité, telles que les déplacements de combattants terroristes étrangers et le financement du terrorisme international. Le fait que ces documents importants ne soient pas mis en œuvre ou soient ignorés par divers pays ne fait pas que décourager nos efforts dans la lutte pour la paix et la sécurité internationales; il conduit également à l'affaiblissement du mandat politique du Conseil, ce qui doit être évité.

Enfin, le Conseil de sécurité doit évaluer plus avant les moyens de rendre plus efficaces les nombreux outils dont il dispose pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les régimes des sanctions et les efforts visant à lutter contre le financement et les déplacements des groupes terroristes doivent être renforcés et rigoureusement appliqués pour veiller à ce que tous les pays respectent leurs obligations en vertu de ces régimes, et qu'aucun sanctuaire, financier ou autre, ne permette à ces groupes de poursuivre leurs activités.

L'ONU a lancé un débat à l'échelle planétaire sur le rôle de la coopération mondiale dans la construction d'un avenir meilleur pour nous tous. Nous devons prendre part à cette conversation en tant qu'États, et apporter de nouvelles contributions sur les moyens de continuer à revitaliser et à réformer l'Organisation, en la transformant en une ONU adaptée à notre réalité moderne et à même de relever plus efficacement la pléthore de nouvelles menaces sur la paix et la sécurité. L'Afghanistan, qui a subi et continue de subir les effets des conflits, du terrorisme et de l'extrémisme violent, continuera de jouer un rôle proactif en partageant ses idées et son expérience sur les moyens par lesquels l'ONU et le Conseil peuvent aborder le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation en se dotant d'un mandat plus robuste, qui réaffirme les valeurs de la Charte et notre importante mission de maintenir la paix et la sécurité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à féliciter les cinq membres non permanents du Conseil de sécurité nouvellement élus, à savoir l'Estonie, le Viet Nam, le Niger, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. La Lettonie leur souhaite plein succès dans leurs fonctions.

Je tiens également à exprimer nos sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes de l'aéronef assurant le vol de l'Ukraine International Airlines qui s'est écrasé hier alors qu'il se rendait à Kiev depuis l'Iran. Une enquête indépendante et transparente doit être menée sur cet accident.

Je sais gré à la présidence vietnamienne du Conseil d'avoir organisé ce débat opportun, et je remercie le Secrétaire général et la Présidente des Sages de leurs déclarations.

La Lettonie s'associe à la déclaration que prononcera l'observateur de l'Union européenne.

Un multilatéralisme efficace et le système international fondé sur des règles sont des priorités de longue date pour la Lettonie. L'année du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU est bien choisie pour réexaminer et confirmer notre attachement aux principes qui ont apaisé les souffrances du siècle passé et promis un avenir meilleur aux générations suivantes. Ces principes sont indispensables dans le contexte de la coopération internationale, du règlement pacifique des différends, des droits de l'homme et de l'état de droit, et ils représentent le seul moyen de parvenir à une paix et une sécurité mondiales durables.

Nous sommes profondément préoccupés par la dernière flambée d'affrontements violents au Moyen-Orient. Pour préserver la sécurité et la stabilité régionales et mondiales, il est essentiel d'éviter une nouvelle escalade et d'ouvrir un espace pour la diplomatie. C'est la seule voie permettant de parvenir à une solution politique régionale et à une paix durable tout en promouvant le droit international et le rôle de l'ONU. La crédibilité de l'ensemble du système international dépend de notre capacité à prévenir efficacement les violations graves du droit international et à lutter contre une multitude de problèmes nouveaux. À cet égard, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, le Conseil de sécurité n'a pas toujours été à la hauteur de ce défi, comme le montrent l'escalade de crises humanitaires et l'apparition de conflits. En outre, l'utilisation du veto ne doit jamais être acceptable dans les situations marquées par des atrocités de masse.

Le Conseil de sécurité doit s'exprimer d'une voix en rejetant l'impunité face à la souffrance humaine et aux atrocités de masse qui se sont produites en Syrie, au Myanmar et au Yémen. Si nous accueillons avec satisfaction l'adoption de la proposition de financement

du Secrétaire général pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, la mise en œuvre rigoureuse de toutes les composantes de son mandat en vue de garantir l'établissement des responsabilités pour les crimes les plus graves commis en Syrie est cruciale. Nous appuyons également la Commission constitutionnelle syrienne. À ce stade, il est essentiel que tous les acteurs internationaux et régionaux lui apportent leur concours afin qu'une transition politique véritable puisse avoir lieu.

De même, l'annexion de la Crimée ukrainienne par la Russie, ainsi que ses actions secrètes et ouvertes dans l'est de l'Ukraine, violent le principe fondamental de l'intégrité territoriale consacré par la Charte des Nations Unies. La Lettonie salue l'engagement pris lors du sommet en format Normandie de stabiliser la situation dans la zone touchée par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que l'échange récent de prisonniers. À cet égard, nous appelons la Russie à appliquer intégralement les Accords de Minsk et à rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Par ailleurs, d'autres conflits dits « gelés» en Abkhazie et en Ossétie du Sud, en Transnistrie et dans le Haut-Karabakh doivent être réglés par des moyens pacifiques, sur la base des principes généralement reconnus du droit international et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Enfin, nous devons continuer de promouvoir sans relâche le respect universel des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, car ces principes sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte de graves menaces et de troubles croissants dans de nombreuses régions du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, saisir cette occasion pour présenter nos plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes de l'accident d'avion qui s'est produit à l'extérieur de Téhéran. Nous espérons que toutes les circonstances de cet événement tragique feront l'objet d'une enquête approfondie.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et du début de votre mandat au Conseil. Nous sommes certains que le Viet Nam contribuera grandement à la paix et à la sécurité internationales au cours des deux prochaines années. Je vous remercie aussi, Monsieur le Président, de nous donner cette occasion de débattre de la pertinence de la Charte des Nations Unies, qui est plus importante que jamais.

L'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU est en effet opportune pour réfléchir à la manière de défendre et de garantir l'adhésion à la Charte des Nations Unies – la pierre angulaire de l'ordre international fondé sur des règles – et de contribuer à la réalisation de ses objectifs inévitablement liés et complémentaires - la paix et la sécurité, le respect des droits de l'homme, la justice et le droit international, le progrès social et l'expansion de la liberté.

Les débats ne sont toutefois pas suffisants. Il faut mener une action déterminée pour atteindre ces objectifs. Compte tenu des contraintes de temps, je me contenterai de donner quelques exemples orientés vers l'action en m'en tenant au sujet de la présente séance, c'est-à-dire ce que nous, peuples des Nations Unies, États Membres, le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble pouvons faire.

Premièrement, nous devons respecter et promouvoir le droit international, notamment les principes élémentaires consacrés par la Charte, que nombre de mes collègues ont déjà soulignés. Nous devons donc réagir à toutes les violations de ces principes, en particulier les plus graves, telles que l'annexion illégale par la Fédération de Russie de la Crimée ukrainienne et de la ville de Sébastopol. Les velléités russes de souveraineté sur un territoire saisi par la force en violation du droit international – notamment la Charte, qui oblige les États à s'abstenir de recourir à la force contre l'intégrité territoriale de tout autre État – ne doivent ni ne peuvent être reconnues. Conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, les États Membres de l'ONU doivent réaffirmer leur attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Deuxièmement, nous devons prendre des mesures pour prévenir et sanctionner les atrocités, notamment en adhérant aux instruments juridiques internationaux

pertinents et en les appliquant. Nous devons promouvoir nos travaux concernant l'élaboration d'une convention relative aux crimes contre l'humanité, veiller à ce que les lois pertinentes et les droits de l'homme soient défendus systématiquement, et rendre compte des changements véritables et mesurables au niveau national en vue de prévenir les atrocités. Un certain nombre d'autres idées pratiques à cet égard figurent dans les documents S/2018/560 et S/2019/48, qui sont, respectivement, le résumé du débat du Conseil sur le respect du droit international dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.8262), organisé durant la présidence polonaise le 17 mai 2018, et le document final de la réunion tenue selon la formule Arria, sur le renforcement de l'efficacité de la prévention des atrocités, qui a été organisée conjointement par l'Allemagne, la Belgique, la Côte d'Ivoire, le Koweït, le Pérou et la Pologne, le 10 décembre 2018.

Troisièmement, nous devons appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité, notamment celles portant sur la protection des civils en temps de conflit armé, telles que la résolution 2475 (2019), sur les personnes handicapées. Nous devons par conséquent prendre des mesures conformes à nos obligations en vertu du droit international applicable en matière de protection des civils, notamment les personnes handicapées; prévenir la violence et les atteintes contre les civils en période de conflit armé, notamment les assassinats, les mutilations, les enlèvements et la torture; et prévenir le viols et d'autres formes de violence sexuelle dans le situations de conflit et d'après de conflit. Une autre question qui pour nous est de la plus haute importance, c'est est la nécessité de garantir le plein respect du droit international humanitaire. Il est profondément regrettable que récemment, nous ayons une fois de plus été témoins de violations systématiques de ces lois. Je rappelle ici la déclaration présidentielle S/PRST/2019/8, adoptée à l'occasion du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève de 1949, qui jouissent d'une ratification universelle. Je tiens à souligner que le respect du droit international, notamment le droit international humanitaire, n'est pas une question de choix. C'est une obligation à la fois juridique et morale.

Enfin, malgré la conclusion récente du mandat de la Pologne pour la période 2018-2019 au Conseil de sécurité, l'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous continuerons de contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment en défendant la Charte des Nations Unies, en nous acquittant de bonne foi des obligations qu'elle nous confère et en contribuant aux progrès vers la réalisation des objectifs de l'ONU. Nous appelons les autres à faire de même. La solidarité, la responsabilité et l'engagement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil, sont nécessaires et attendus par les peuples des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Hyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose exprimer nos sincères condoléances suite au tragique crash du vol ukrainien.

Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui sur cet important sujet d'actualité. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier le Secrétaire général António Guterres et la Présidente des Sages, Mme Mary Robinson, de leurs exposés éclairants.

Il y a 75 ans, les fondateurs de l'Organisation qui est la nôtre se sont rassemblés pour signer la Charte des Nations Unies, qui consacre leur forte détermination collective à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à protéger les droits et la dignité des personnes, à respecter le droit international et à promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie. La République de Corée est un pays dont l'existence même témoigne de la pertinence de la Charte des Nations Unies. C'est l'ONU qui a aidé la Corée à surmonter les horreurs de la guerre. Sans son aide dans la reconstruction d'après-guerre, la République de Corée telle qu'on la connaît aujourd'hui n'existerait pas.

À l'Assemblée générale de septembre dernier, le Président Moon Jae-in a énoncé les trois principes de paix dans la péninsule coréenne : tolérance zéro concernant la guerre, garantie de sécurité mutuelle et prospérité des deux pays (voir A/74/PV.3). Sur la base de ces principes directeurs, il a proposé de transformer la zone démilitarisée qui traverse le centre de la péninsule coréenne en une zone de paix internationale. Alors que nous continuons d'œuvrer à l'établissement d'une paix permanente dans la péninsule coréenne, nous espérons recevoir de la communauté internationale un appui essentiel fondé sur une action concertée et un esprit d'unité.

Malgré les réalisations importantes des 75 dernières années, la Charte fait encore face à des

défis redoutables. Les conflits armés prolongés, les violations des droits de l'homme à grande échelle et les problèmes transfrontières complexes, tels que le terrorisme et la traite des personnes, ne sont que quelques-uns des défis auxquels nous sommes aux prises aujourd'hui. Face à la lenteur des progrès réalisés par la communauté internationale sur ces questions, le multilatéralisme et l'ONU font l'objet d'un scepticisme croissant. Dans ce contexte difficile, nous devons une fois de plus renouveler notre engagement fondamental en faveur de la coopération internationale et des principes consacrés par la Charte, étant donné que tous les défis auxquels nous nous heurtons aujourd'hui sont des défis mondiaux qui exigent des solutions mondiales. Comment pouvons-nous renforcer nos efforts collectifs à cette fin?

Premièrement, il faut que le Conseil de sécurité joue un rôle central pour démontrer la valeur de la coopération internationale et donner vie à la Charte. La Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit faire plus pour surmonter ses divisions, promouvoir les programmes de prévention et de consolidation de la paix et user davantage de la médiation et des autres outils énoncés au Chapitre VI de la Charte. Il est également essentiel de procéder à une réforme consensuelle du Conseil pour qu'il devienne plus démocratique, transparent, inclusif, efficace et doté d'une répartition géographique équitable, comme le prévoit l'Article 23 de la Charte.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies pour traiter les questions de paix et de sécurité internationales. L'ONU est la seule organisation disposant à la fois de la légitimité et des capacités nécessaires pour mobiliser les connaissances et les ressources de la communauté internationale afin de s'attaquer aux problèmes du monde. Si nous voulons améliorer l'efficacité de l'Organisation, nous devons abattre les cloisonnements entre les organes principaux, poursuivre la réforme sous la direction du Secrétaire général et promouvoir des efforts coordonnés et synergiques entre lesdits organes.

Mue par un sens des responsabilités à la mesure des progrès qu'elle a accomplis, la Corée est prête à apporter sa pierre à l'édifice. Nous appuyons fermement l'initiative Action pour le maintien de la paix menée par le Secrétaire général. Cette initiative bénéficie d'un large appui, car son objectif premier est de rassembler tous les partenaires et parties prenantes afin d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous sommes convaincus qu'elle contribuera à une mise en œuvre plus efficace de la Charte. À l'appui de cet objectif, nous attendons avec intérêt d'accueillir la prochaine réunion ministérielle sur le maintien de la paix en Corée l'année prochaine.

À l'Article 55 de la Charte, l'Organisation des Nations Unies décide de favoriser le relèvement des niveaux de vie et des conditions de progrès et de développement dans les domaines économique et social. Aujourd'hui, l'un des plus grands défis que nous devons relever pour atteindre cet objectif est la crise climatique qui ne cesse de s'aggraver. Dans l'optique de renforcer la solidarité mondiale en vue de l'application de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la Corée accueillera dans le courant de l'année le deuxième sommet du Partenariat pour la croissance verte et les objectifs mondiaux 2030.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, nous attendons avec beaucoup d'intérêt son renforcement et sa pleine application. La République de Corée réaffirme qu'elle est fermement résolue à jouer son rôle dans la réalisation des objectifs en matière de paix, de droits de l'homme et de développement durable, tels qu'envisagés par les fondateurs de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose exprimer mes sincères condoléances aux nombreux pays et familles qui ont perdu des êtres chers dans l'avion assurant le vol 752 de l'Ukraine International Airlines. Pour reprendre les paroles du Ministre des affaires étrangères de l'Australie, le sénateur Payne, nous savons ce que c'est que d'être un pays à la recherche de proches disparus. À cet égard, je voudrais également saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier mes collègues dans cette salle et leurs gouvernements de la préoccupation et du soutien qu'ils nous ont témoignés, alors que nous faisons face aux incendies de brousse en Australie.

Je félicite chaleureusement le Viet Nam d'avoir assumé son siège au sein du Conseil de sécurité dont il assure la première présidence de 2020. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Alors que nous commémorons le soixante-quinzième

anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Australie reconnaît l'importance que continue de revêtir la Charte des Nations Unies pour la paix et la sécurité collective, le développement et les droits de l'homme dans un monde en constante évolution et de plus en plus complexe.

La Charte constitue l'une des pierres angulaires du cadre juridique international dont les États Membres bénéficient des fruits aujourd'hui. Toutefois, nous ne pouvons pas considérer la Charte isolément. Les règles internationales qui sont les nôtres reposent sur la Charte. Or, nous nous trouvons à un moment où les États et la société civile doivent faire entendre leur voix pour appuyer le multilatéralisme et l'ordre fondé sur des règles. De la liberté de navigation aux armes chimiques, en passant par l'application du principe de responsabilité pour les crimes internationaux graves, nous devons veiller à ce que les normes que nous avons établies sur le socle de la Charte soient respectées sur terre, en mer et dans le cyberespace.

Construits sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, les principes et responsabilités centraux de l'Organisation sont, pour les États Membres et tels qu'énoncés dans le préambule, de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de pratiquer la tolérance, de vivre en paix l'un avec l'autre, et d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Mais ces dernières années, la pression exercée sur l'ordre international fondé sur des règles a continué de s'intensifier. Il s'agit d'un problème collectif qui requiert une solution collective. Nous devons veiller à ce que les normes fondamentales reflétées dans la Charte soient préservées – dans l'intérêt de tous les États Membres de l'ONU et des millions de personnes qui comptent sur l'ONU pour protéger leur vie et leurs droits fondamentaux. La crédibilité du système des Nations Unies dépend de sa volonté et de sa capacité de le faire. Et cela, à son tour, dépend des États Membres.

Dès l'apparition de signes avant-coureurs, l'ONU doit utiliser son autorité politique et les outils dont elle dispose pour prévenir les conflits potentiels et viser la désescalade. Et la volonté politique des États Membres est essentielle pour ce faire. Les Membres doivent être attentifs à ces signes et doivent pouvoir les signaler pour garantir que les normes fondamentales sont respectées, au bénéfice de tous. L'Australie continue de promouvoir la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protéger à l'échelle des Nations Unies et encourage les membres actuels et futurs du Conseil de sécurité à s'en souvenir lors des délibérations du Conseil.

Alors que nous examinons la contribution de la Charte des Nations Unies et des cadres et normes qui en ont découlé, nous renouvelons notre appel à établir une coopération plus grande à l'ONU et en dehors, à mettre davantage l'accent sur l'efficacité sur le terrain, et à mettre en œuvre les outils de prévention. Et nous appelons les États Membres à réaffirmer leur attachement à la sécurité collective, ce qui permettra au système de s'adapter aux nouveaux défis. À cet égard, l'Australie se félicite des réformes en cours à l'échelle du système des Nations Unies et exhorte à leur mise en œuvre la plus complète possible afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et de lui permettre de contribuer au développement durable et à la pérennisation de la paix. C'est ainsi que nous pourrons démontrer au monde aujourd'hui notre attachement concret à la Charte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous savons gré à la présidence vietnamienne d'avoir organisé ce débat opportun sur la paix et la sécurité internationales.

L'ordre mondial établi il y a 75 ans sur la base des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies est aujourd'hui en train de s'effriter rapidement. La préservation et la promotion de cet ordre et la construction d'une structure de paix et de coopération mondiale reposant sur les fondements de la Charte des Nations Unies représentent un enjeu vital pour le Pakistan.

Le Pakistan espère, s'agissant de l'Afghanistan, que les pourparlers entre les États-Unis et les Taliban que nous avons facilités aboutiront rapidement à un accord qui permette le retrait des forces étrangères, la cessation de la violence, un dialogue intra-afghan global, et l'élimination du terrorisme en Afghanistan.

Le Premier Ministre Imran Khan a également consenti des efforts personnels pour réduire les tensions dans la région du Golfe. Le Pakistan ne sera partie à aucun conflit régional. Nous serons toujours un partenaire pour la paix. Les événements survenus dernièrement ont amplifié les menaces multiples et complexes à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient : refus de l'autodétermination du peuple palestinien, et atteinte à la souveraineté et à la stabilité de l'Iraq, de la Syrie et du Yémen.

Cela fait maintenant plus de 150 jours qu'un couvre-feu et un black-out cruels sont imposés à 8 millions de personnes dans la vallée du Cachemire par une force d'occupation indienne forte de 900 000 soldats. Les dirigeants du Cachemire sont tous en prison en Inde. Des milliers de jeunes garçons ont été enlevés, détenus arbitrairement, torturés et mutilés; les femmes sont victimes de harcèlement sexuel, d'humiliation et d'intimidation, et toute manifestation est violemment réprimée. Ma délégation a distribué un dossier contenant des rapports de presse préparés par des journalistes et des observateurs indépendants, qui illustrent parfaitement le climat de peur et le règne de terreur que l'Inde impose aux habitants du Cachemire.

Les signes d'une visée agressive de l'Inde contre le Pakistan sont aussi manifestes. L'Inde a publié de nouvelles cartes politiques qui revendiquent non seulement le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, mais aussi l'Azad Cachemire et Gilgit-Baltistan administrés par le Pakistan. Le Ministre indien des affaires étrangères a même affirmé que l'Inde compte prendre un jour le contrôle physique de ce territoire.

L'année dernière, l'Inde a violé plus de 3000 fois le cessez-le-feu établi le long de la Ligne de contrôle. Elle a percé la clôture en cinq endroits et déployé des missiles antichars israéliens et des missiles de croisière Brahmos le long de cette ligne. Le nouveau chef de l'armée indienne a revendiqué le droit de lancer une attaque préventive contre le Pakistan. L'Inde pourrait provoquer un autre incident de terreur sous une bannière d'emprunt pour créer un *casus belli* aux fins d'une telle attaque. La doctrine militaire de l'Inde envisage une « guerre limitée (avec le Pakistan) sur fond de menace nucléaire ». Elle a développé la capacité de lancer une attaque surprise, « à froid » de l'autre côté de la frontière indo-pakistanaise. Et le 18 août 2019, le Ministre indien de la défense a brandi de façon à peine déguisée la menace d'une frappe nucléaire préventive contre le Pakistan.

Le Pakistan ne veut pas la guerre avec l'Inde. Mais, comme nous l'avons affirmé en février dernier, s'il est attaqué, le Pakistan répondra résolument et efficacement. Si les échanges aériens de février ont été contenus, c'est grâce à la décision unilatérale prise par le Premier Ministre Imran Khan de remettre aux autorités indiennes le pilote que nous avons capturé après avoir abattu deux avions de chasse indiens. Nous n'aurons peut-être pas autant de chance la prochaine fois.

Le Pakistan demande au Conseil de sécurité et au Secrétaire général d'agir de manière résolue afin de prévenir une guerre désastreuse entre le Pakistan et l'Inde, d'appeler à la cessation des graves violations des droits de l'homme au Jammu-et-Cachemire occupé, et de permettre aux habitants du Cachemire d'exercer leur droit à l'autodétermination, un droit qui leur a été promis dans les résolutions du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, transmettre nos plus sincères condoléances et notre profonde sympathie aux proches et aux familles endeuillées des victimes du tragique crash en Iran de l'avion assurant le vol 752 de l'Ukraine International Airlines.

Je voudrais à présent vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession du Viet Nam à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, ainsi que pour l'organisation de ce débat public fort opportun et important.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui seront faites par le représentant de l'Azerbaïdjan et par la représentante des Philippines, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement.

Le débat d'aujourd'hui a lieu sur fond de haine et de méfiance de plus en plus grandes, de menace croissante de l'extrémisme et du terrorisme et de poursuite de la prolifération et de la possession d'armes de destruction massive. Puisque ces menaces pour la sécurité sont partagées, leurs solutions doivent l'être aussi. Il y a quelques jours, nous avons été très alarmés par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient. La Malaisie a toujours été convaincue qu'il ne faut ménager aucun effort pour régler les différends et les conflits par des moyens pacifiques, conformément aux principes du droit international, sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Nous nous associons à d'autres orateurs pour demander à toutes les parties concernées d'éviter de nouvelles provocations, de faire preuve d'un maximum de retenue et d'apaiser les tensions.

La Malaisie reste convaincue que le multilatéralisme consiste simplement à répondre aux aspirations des peuples et aux besoins de l'humanité tout entière. Le Préambule de la Charte des Nations Unies, « Nous, peuples », nous rappelle constamment notre détermination à servir collectivement l'humanité par

des moyens pacifiques. Il est donc fondamental que nous réaffirmions notre foi dans le multilatéralisme, avec l'Organisation des Nations Unies en son cœur, en faisant respecter la Charte des Nations Unies et en promouvant ses trois piliers que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme, et le développement.

Selon nous, le multilatéralisme ne représente en aucun cas une menace pour les États-nations. Au contraire, nous le considérons comme une plateforme et comme un moyen de relever les défis complexes qu'aucun pays ne peut surmonter seul. Notre ferme attachement au multilatéralisme, en particulier à la coopération internationale en matière de paix et de sécurité, est bien démontré et il a été énoncé clairement, en particulier lorsque nous siégions au Conseil de sécurité et dans le contexte de la participation de nos soldats de la paix aux opérations de maintien de la paix dans le monde entier.

En tant que membre de l'ASEAN, la Malaisie continuera de contribuer résolument à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. Le ferme attachement de l'ASEAN à cet important programme est également démontré par le fait que deux pays de l'ASEAN sont aujourd'hui membres du Conseil. Nous sommes prêts à renforcer la collaboration actuelle entre l'ASEAN et l'ONU en matière de maintien et de consolidation de la paix par l'intermédiaire de programmes de formation et d'échanges impliquant les politiques et les meilleures pratiques.

L'on compte beaucoup sur le Conseil de sécurité pour apporter la stabilité, la paix et la sécurité au monde. Dans le même temps, le Conseil est de plus en plus exhorté à s'adapter aux nouvelles réalités politiques. À cet égard, la Malaisie continue d'appeler au déploiement d'efforts collectifs pour réformer le Conseil de sécurité et améliorer ses méthodes de travail. La Malaisie souhaite également souligner l'importance d'une mise en œuvre rapide, efficace et intégrale des résolutions du Conseil de sécurité.

La survie de l'humanité dépend de notre collaboration. Nous avons besoin de coopération, et non d'affrontement. La Malaisie est et restera une fervente partisane du multilatéralisme et du recours à la diplomatie au service de la paix. À cette fin, nous restons déterminés à faire respecter l'état de droit et l'ordre international fondé sur des règles et à appuyer la coopération internationale.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la Malaisie appelle toutes les parties à renouveler et à intensifier leurs efforts pour faire respecter la Charte, à engager un dialogue franc et productif et à renforcer l'action multilatérale pour un monde plus pacifique, plus sûr et plus viable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public.

Tout d'abord, nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie dans l'accident d'avion en Iran. Une enquête approfondie sur cette catastrophe est en cours.

Je suis ici aujourd'hui pour faire une déclaration au nom de S. E. M. Javad Zarif, dont le visa a été refusé par les États-Unis, en violation de l'Accord de Siège. Sa déclaration est la suivante.

> « Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter d'un impératif capital auquel nous sommes tous confrontés. Le monde est à la croisée des chemins. Avec la fin des monopoles sur le pouvoir, un régime déséquilibré réclame frénétiquement de remonter le temps. Cela entraîne un unilatéralisme américain plus dommageable, au mépris des normes et du droit international, notamment, tout récemment, un ignoble assassinat ciblé des héros qui étaient le cauchemar de groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant. Mais depuis l'entrée en fonctions du régime, le peuple iranien et d'autres nations souveraines font de plus en plus l'objet de menaces et d'attaques, au mépris total de la Charte des Nations Unies. Désormais, ce régime cherche même à imiter les crimes de guerre de Daech, menaçant ainsi le patrimoine culturel de la civilisation iranienne millénaire.
>
> Notre action du 8 janvier contre une base aérienne en Iraq, d'où a été lancée la lâche attaque armée contre le martyr Soleimani, a été une réponse mesurée et proportionnée à une attaque terroriste, dans l'exercice de notre droit inhérent de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte. Le régime scélérat des États-Unis s'est retiré de plusieurs accords historiques, notamment l'Accord de Paris sur le climat, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et,

surtout, le Plan d'action global commun. En outre, les États-Unis veulent infliger un châtiment sans précédent et illégal à quiconque tenterait de se conformer à la résolution 2231 (2015), qui approuve sans équivoque le Plan d'action, ce qui représente un affront ouvert au Conseil de sécurité.

Il a également adopté des tactiques mafieuses pour étendre ses parts de marché ou en gagner face à la diversification croissante des sources de pouvoir. Dans le cas de mon pays, le terrorisme économique des États-Unis a consisté à asphyxier les Iraniens ordinaires, en entravant leur accès aux denrées alimentaires et aux médicaments, ainsi qu'à recourir à des sanctions unilatérales illégales pour permettre au pétrole américain de prendre pied en Asie. Personne n'est épargné par ce comportement malveillant, comme en témoigne la manière dont les États-Unis abordent le commerce mondial, notamment en ciblant les infrastructures européennes pour forcer l'entrée de leur gaz naturel.

La question soulevée par un comportement aussi malhonnête est de savoir comment protéger la Charte des Nations Unies. Car si d'autres États deviennent des unilatéralistes passifs, succombent à l'unilatéralisme dans leurs relations bilatérales ou compromettent les principes énoncés dans la Charte au nom de gains à court terme ou pour éviter un préjudice immédiat, ils encourageront par inadvertance l'unilatéraliste sans loi à les tyranniser.

Pour protéger le multilatéralisme, nous ne devons jamais composer avec les régimes unilatéralistes. Nous avons besoin d'une volonté politique, ainsi que d'un instrument qui nous permette de préserver les valeurs, les principes et le multilatéralisme consacrés par la Charte. Un tel instrument doit comprendre un attachement renouvelé à la Charte, en particulier la non-intervention dans les affaires intérieures et extérieures d'autres pays et l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force; le rejet de toutes les mesures unilatérales coercitives, notamment les sanctions, qui sont illégales et entraînent une responsabilité internationale, notamment la responsabilité financière de fournir une compensation pour les dommages causés à la cible et aux pays tiers; l'attribution d'une responsabilité pénale internationale pour entrave au commerce humanitaire de quelque manière, façon et forme que ce soient, et l'interdiction de priver des individus de leurs libertés et de les extrader sur demande judiciaire faite sur la base de mesures coercitives unilatérales, notamment des sanctions, ou en lien avec celles-ci.

L'Iran est attaché au multilatéralisme ainsi qu'à la Charte et aux principes qu'elle incarne. Notre attachement au Plan d'action global commun, ainsi que notre toute dernière initiative inclusive visant à promouvoir la paix et la sécurité dans la région du golfe Persique – la coalition Hormuz Peace Endeavour – témoignent de notre approche stratégique. Avec la participation d'autres États côtiers du golfe Persique, les objectifs de la coalition Hormuz Peace Endeavour peuvent être atteints. Nous nous félicitons de l'aide de l'ONU dans cette entreprise, où elle joue notamment le rôle d'organisme de coordination. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Viet Nam d'avoir organisé le présent débat important sur le respect de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais m'associer aux orateurs qui ont félicité les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité et leur souhaiter plein succès pendant leur mandat. Nous remercions les membres sortants, notamment deux des trois membres africains du Conseil, la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale, ainsi que le Koweït, le Pérou et la Pologne, pour leurs contributions importantes aux travaux du Conseil.

Le sujet que vous avez choisi, Monsieur le Président, ne saurait être plus pertinent dans le contexte de la situation actuelle sur la scène internationale et du rôle que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité jouent à cet égard. En 1945, l'Éthiopie était l'un des quatre États africains seulement à signer la Charte des Nations Unies, pour établir un nouvel ordre mondial fondé sur le droit international et la coopération. L'Organisation s'est effectivement avérée une instance multilatérale indispensable pour améliorer la sécurité collective et promouvoir le développement durable.

Près de 75 ans plus tard, les grands principes posés par ses fondateurs – l'égalité souveraine, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, la non-intervention

et le règlement pacifique des différends – demeurent pertinents et immuables. Les principaux buts énoncés dans la Charte, tels que définis à l'Article 1, restent également aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945.

Lors des décennies suivantes, l'Organisation des Nations Unies a enregistré des avancées et des progrès remarquables dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale. Elle a connu sa part de difficultés et de carences. Toutefois, en dépit de ces difficultés, ou peut-être même grâce à elles, l'ONU demeure la seule organisation multilatérale véritablement mondiale qui se consacre à préserver la paix et la sécurité internationales, à promouvoir le respect des droits de la personne et à assurer le développement durable pour tous.

L'Organisation continue d'apporter d'immenses contributions au maintien de la paix. Étant l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, l'Éthiopie a déployé au fil des ans plus de 90 000 militaires dans plus de 11 missions de l'ONU et de l'Union africaine pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Actuellement, plus de 8 000 militaires et agents de police éthiopiens servent dans plusieurs missions.

Bien sûr, il y a eu des changements considérables dans le paysage géopolitique mondial depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des difficultés et des menaces sans précédent, allant du terrorisme et de l'extrémisme violent à la criminalité transnationale organisée, et de l'unilatéralisme et du protectionnisme à la militarisation des technologies numériques, notamment l'utilisation des médias sociaux à des fins néfastes. La montée de la pauvreté et des inégalités, la propagation des pandémies, les effets des changements climatiques et d'autres problèmes socioéconomiques continuent d'avoir de graves conséquences pour notre sécurité collective.

La nécessité d'un multilatéralisme revitalisé n'a jamais été aussi grande. Néanmoins, pour rester efficace, performant et pertinent face à des événements mondiaux en mutation constante, le système international de l'après-guerre doit continuellement se réformer et évoluer. C'est pourquoi nous avons besoin d'un attachement renouvelé au système multilatéral et à l'efficacité du système des Nations Unies. La question est de savoir comment nous pouvons rendre la principale organisation multilatérale adaptée aux objectifs à atteindre au XXIe siècle.

Nous pensons que le renforcement des partenariats à tous les niveaux est crucial pour revitaliser le système des Nations Unies. Les États Membres doivent adhérer avec sérieux à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons saisir l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire pour développer et renforcer le partenariat et la coopération, en particulier avec les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine a démontré un potentiel prometteur, notamment dans le contexte de la réalisation de l'objectif de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici à 2020.

Les partenariats constituent les fondements d'un dispositif mondial et régional plus résilient pour la sécurité, qui permettra à l'Organisation de répondre aux aspirations de « Nous, peuples des Nations Unies ». Tandis que nous devons approfondir et institutionnaliser la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, nous devons aussi être prêts à dépasser la concentration actuelle sur la paix et la sécurité et rechercher une collaboration robuste dans d'autres domaines. En tant qu'organe principal auquel la Charte a conféré la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit accompagner l'évolution des dynamiques dans le monde et s'engager de nouveau à rechercher des solutions politiques solides, encore une fois grâce à des partenariats effectifs avec les organisations régionales et sous-régionales.

La Charte accorde une grande importance à la prévention. Dans le contexte contemporain, cela nécessite de s'attaquer aux causes profondes des conflits, qui accroissent la vulnérabilité des États. Ces causes comprennent l'exclusion politique, économique et sociale, en particulier des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés; les taux de chômage élevés; l'urbanisation rapide; les déficits de gouvernance; la mauvaise prise en charge de la diversité; et la concurrence pour des ressources naturelles de plus en plus rares.

Ces difficultés sont exacerbées par la faiblesse des institutions de l'État et par l'insuffisance des capacités d'obtenir des résultats pour une population qui exige davantage ses droits et une prestation efficace des services publics. La nature complexe et prolongée des conflits actuels signifie souvent que les crises intérieures ne sont pas contenues au sein des frontières nationales et que leurs retombées peuvent prendre la forme de migrations massives ou de crises de réfugiés.

Dans la Corne de l'Afrique, des réformes politiques d'envergure et le rapprochement régional

lancé par mon pays ont ravivé l'espoir d'une stabilité durable et d'une ère nouvelle de coopération régionale. Un élan positif a été donné et une gamme de possibilités d'intégration économique régionale existe. Le Conseil de sécurité a pris note de ces évolutions positives. Cette reconnaissance doit être suivie d'un soutien concret tandis que les pays de la région s'efforcent de promouvoir la paix et la prospérité. Ils doivent être encouragés à approfondir et à institutionnaliser les réformes politiques et économiques qu'ils ont amorcées, notamment par la levée des embargos unilatéraux et des mesures de sécurité dans la mer Rouge et le golfe d'Aden.

Enfin, les préoccupations mondiales et les réalités contemporaines exigent que nous réaffirmions d'une seule voix notre attachement solennel aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. L'interdiction de la guerre entre les États prévue par la Charte a jusqu'à présent contribué à empêcher une nouvelle guerre mondiale. En cette époque éprouvante, nous devons une fois encore décider de maintenir cette trajectoire. Cela ne sera pas facile, mais nous devons faire preuve d'une plus grande sagesse et ne pas être dissuadés par les vagues temporaires de populisme et les tendances unilatérales pouvant miner le système multilatéral et le droit international sur lequel il repose.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner l'attachement inébranlable de l'Éthiopie aux principes pérennes de la Charte des Nations Unies et son engagement à jouer pleinement son rôle, comme elle le fait depuis plus de sept décennies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Favre (Suisse) : Je tiens à remercier la présidence vietnamienne pour l'organisation de ce débat public. En ce début d'année 2020, il est de grande importance que nous tous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, respections la Charte des Nations Unies, qui fête son soixante-quinzième anniversaire. Malgré son âge, elle garde toute sa pertinence et son actualité. Son rôle n'a en effet pas diminué, bien au contraire. Le nombre de crises et de conflits dans le monde est préoccupant. Il est estimé que 168 millions de personnes auront besoin d'assistance humanitaire cette année. Le monde requiert notre action.

Si la Charte n'est ni une baguette magique, ni une panacée, elle demeure un outil puissant pour la prévention des conflits et le maintien de la paix, pour autant que les États Membres l'appliquent dans son ensemble. La paix et la sécurité reposent aussi sur le développement et le respect des droits de l'homme. Ne pas en tenir compte pour des raisons sécuritaires serait erroné. Pour la sécurité et la prospérité des petits et moyens États, dont la Suisse et l'immense majorité des États Membres de l'ONU, un système multilatéral efficace fondé sur le respect des règles reste essentiel. Le respect du droit international, et notamment l'interdiction du recours à la force et le règlement pacifique des différends, revêtent une importance cruciale afin de prévenir toute escalade.

Les similarités entre la Charte et la Constitution fédérale de la Suisse sont frappantes. Toutes les deux favorisent la prospérité commune, le développement durable et le respect des droits de l'homme. La Suisse est un jeune État Membre de l'Organisation des Nations Unies, pleinement engagé dans la recherche et la mise en œuvre de solutions multilatérales. Aujourd'hui, plus que jamais, ce sont les jeunes qui nous inspirent et nous invitent à assumer notre responsabilité de résoudre les crises de manière pacifique et de protéger les ressources naturelles pour les prochaines générations. Mais de quelle ONU les jeunes auront-ils besoin? Nous saluons la réflexion à cet égard lancée par le Secrétaire général. II est essentiel que les différents groupes de la société s'expriment et il est de notre devoir de les écouter. À Genève et ailleurs en Suisse, des activités auront lieu cette année afin de mieux faire connaître la Charte et de l'ancrer davantage dans la vie quotidienne des gens, permettant ainsi de nous rappeler sa pertinence politique au XXIe siècle.

La Charte fournit également le fondement de l'action du Conseil de sécurité, y inclus en ce qui concerne ses obligations vis-à-vis de l'Assemblée générale. Parmi celles-ci figure notamment le devoir d'assurer une interaction adéquate du Conseil de sécurité avec l'Assemblée générale selon l'Article 24 de la Charte. Ceci est rappelé régulièrement par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, un groupe interrégional coordonné par la Suisse, qui prône la responsabilité, la cohérence et transparence du Conseil.

Ce qui nous unit est plus important que ce qui nous divise. La Charte reste le dénominateur commun, notre point de départ pour renforcer le multilatéralisme, dans un esprit d'inclusion et de dialogue. À l'heure où le Secrétaire général souligne que les tensions géopolitiques sont à leur plus haut niveau, la Suisse se joint à son appel à renouer ce dialogue et à renforcer la coopération internationale.

Les 75 ans de l'ONU et de sa Charte sont l'occasion de rappeler que les organismes multilatéraux et le droit international, y inclus les droits de l'homme et le droit international humanitaire, sont essentiels pour assurer la paix et la sécurité internationales. Il est plus que jamais crucial que le Conseil de sécurité assume pleinement les responsabilités que lui confère la Charte à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Suisse d'avoir respecté la limite de temps et je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Albanie.

Mme Kadare (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Viet Nam d'avoir choisi un sujet aussi important et opportun pour le débat public d'aujourd'hui, alors que nous commençons l'année qui marquera le soixante-quinzième anniversaire de l'existence de l'ONU.

Le respect de la Charte des Nations Unies et le renforcement du système multilatéral sont essentiels pour faire face efficacement aux crises mondiales auxquelles le monde est confronté aujourd'hui. Ces défis ont considérablement évolué, tandis que de nouvelles menaces sont apparues. Aucun pays ne peut relever seul les défis complexes actuels, tels que les changements climatiques, les migrations massives, les inégalités croissantes, les nouvelles technologies, le terrorisme international et la criminalité organisée, qui ont tous un impact direct sur le dispositif de sécurité internationale. Dans ces circonstances, l'ONU doit modifier ses outils et s'adapter rapidement aux nouvelles réalités.

Je voudrais mentionner trois éléments interdépendants qui, à notre avis, sont essentiels au respect de la Charte des Nations Unies. Premièrement, nous devrions faire de la prévention des conflits une réalité. Comme le Secrétaire général l'a souligné depuis le début de son mandat, la prévention doit être au centre de tous les efforts. Nous devons nous mobiliser collectivement afin de prévenir la détérioration des situations en nous attaquant aux causes profondes bien avant que le conflit ne dégénère en violence. Ce faisant, nous devons reconnaître le pouvoir de la participation des femmes, qui rend les accords de paix plus solides et les sociétés plus résilientes.

La prévention dépend également du développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre un cadre permettant de s'attaquer aux facteurs économiques et sociaux des conflits et d'édifier des sociétés stables et inclusives. L'Albanie appuie fermement le programme de réforme du Secrétaire général, qui vise à placer la prévention des conflits, le maintien de la paix et le développement durable au centre des travaux de l'ONU.

Deuxièmement, nous avons besoin que le Conseil de sécurité, organe chargé de prévenir les crises et de maintenir la paix et la sécurité internationales, soit plus réactif et plus efficace. Lorsque le Conseil de sécurité est parvenu à surmonter ses divisions et à agir de concert, il a réussi à atteindre les objectifs énoncés dans la Charte. Malheureusement, le Conseil a aussi souvent été incapable d'agir en temps voulu, ne trouvant pas de terrain d'entente pour résoudre les conflits et atténuer les souffrances humaines.

Il convient de souligner que le fait d'être membre du Conseil de sécurité est une responsabilité, et non un privilège, et implique l'exercice de cette responsabilité au nom de tous les Membres de l'ONU, à la lumière des buts et principes inscrits dans la Charte. C'est pourquoi l'utilisation du veto pour protéger des intérêts nationaux étroits, dans des situations d'atrocités de masse, est inacceptable.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne peut se concevoir sans le respect et la protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je voudrais souligner ici que l'Albanie estime que les droits de l'homme sont l'affaire du Conseil de sécurité – non seulement parce que la Charte des Nations Unies appelle tous les Membres à les respecter, mais aussi parce que les violations des droits de l'homme conduisent inévitablement à l'instabilité, menaçant ainsi la paix et la sécurité. L'ancien Secrétaire général Kofi Annan disait qu'« il n'y a pas de développement sans sécurité, et il n'y a pas de sécurité sans développement, mais il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas universellement respectés.»

Je voudrais conclure en soulignant l'engagement de mon pays à défendre et à renforcer l'ordre mondial fondé sur des règles, le droit international et les institutions multilatérales. En tant que candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2022-2023, l'Albanie s'engage à participer activement à tous les efforts visant à renforcer le rôle du Conseil de sécurité, en mettant l'accent sur son efficacité, sa crédibilité et sa responsabilité.

Comme le Secrétaire général l'a dit aujourd'hui, la coopération internationale est à la croisée des chemins. En effet, les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui mettront à l'épreuve la Charte et le multilatéralisme, ainsi que notre capacité d'assurer un monde meilleur pour l'ensemble de l'humanité, alors que nous nous efforçons d'agir pour « Nous, peuples des Nations Unies « . Rappelons que le respect des valeurs de la Charte, qui restent toujours aussi pertinentes, est à la fois notre responsabilité partagée et notre intérêt commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

Mme Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence vietnamienne d'avoir organisé le très important débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général et Mme Mary Robinson de leurs exposés très instructifs.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

La Charte des Nations Unies est le principal pilier de l'architecture juridique et politique construite au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans le préambule de la Charte, l'engagement de préserver les générations futures du fléau de la guerre est sans équivoque. Cet engagement est d'autant plus impératif aujourd'hui, avec l'apparition de nouvelles tensions dans le monde et la multiplication des crises régionales. Les menaces actuelles à la paix et à la sécurité mondiales rendent également plus pressant que jamais le besoin de s'engager à nouveau et de revitaliser le cadre normatif multilatéral de désarmement et de non-prolifération.

Il est vrai que l'ONU et le système multilatéral fondé sur la Charte font l'objet de critiques croissantes. Le Conseil de sécurité s'efforce de proposer des solutions aux grandes crises politiques actuelles. Néanmoins, les principes sous-jacents de la Charte sont aussi impérieux aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945, tout comme les objectifs qu'ils sont censés servir – l'aspiration mondiale à la paix et au bien-être de tous nos citoyens. La réponse au recul auquel nous assistons aujourd'hui n'est pas moins de multilatéralisme, mais bien plus, avec une approche plus sophistiquée conçue pour faire face aux crises plus complexes d'aujourd'hui.

L'Italie le sait bien. En tant que pays méditerranéen en première ligne d'une zone affligée par une instabilité majeure et des répercussions multidimensionnelles qui transcendent la région elle-même, nous sommes profondément conscients de la nécessité d'une approche holistique. Ce n'est qu'en conjuguant la sécurité, le développement, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, que nous pourrons créer les conditions propices à une paix durable et à un avenir de prospérité pour les générations à venir.

Comme le Secrétaire général l'a dit plus tôt, la coopération internationale est à la croisée des chemins et, en effet, nous devons faire mieux pour défendre les valeurs de la Charte. En ce qui concerne l'Italie, nous sommes convaincus que les processus de réforme en cours lancés par le Secrétaire général sont essentiels pour améliorer l'efficacité de l'ONU et sa capacité à atteindre cet objectif. L'Italie réaffirme son appui indéfectible à la prévention des conflits, à la médiation et à la consolidation de la paix et rappelle les prérogatives du Secrétaire général en vertu de l'Article 99 de la Charte. En tant que premier fournisseur de contingents parmi les pays occidentaux, l'Italie se fait le champion de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Une ONU réformée doit continuer à fonctionner dans une logique de responsabilité partagée entre les États Membres et en partenariat avec les organisations régionales, comme l'Union européenne et l'Union africaine. Cette notion fondamentale se reflète également dans notre engagement en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif, plus responsable, plus démocratique, plus transparent et plus efficace.

Un dernier mot sur la discrimination et l'inclusion : dans son Préambule, la Charte proclame à nouveau la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes. Je voudrais souligner l'importance de l'égalité des sexes. Les femmes doivent avoir la possibilité de participer véritablement aux processus de prise de décisions. De même, nous devons donner aux jeunes la possibilité de se faire entendre et d'agir. Comme l'a dit la Présidente Mary Robinson ce matin,

> « Si les femmes avaient un pouvoir égal à celui des hommes dans le monde d'aujourd'hui … nous aurions une façon très différente de régler les problèmes et de relever les défis auxquels nous sommes confrontés ».

En effet, nous devons continuer à œuvrer sans relâche pour atteindre la parité des sexes dans l'intérêt de la paix et de la prospérité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, et la Présidente des Sages, Mme Mary Robinson, de leurs exposés. Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude au Viet Nam pour son choix judicieux du thème du débat public d'aujourd'hui.

Tout d'abord, je voudrais rappeler les propos tenus par le Président Jair Bolsonaro lors du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session (voir A/74/PV.3). L'Organisation a été créée pour promouvoir la paix entre nations souveraines, conformément au Préambule de la Charte des Nations Unies. Elle n'a pas été créée pour supprimer les nationalités, mais pour promouvoir un monde où des nations souveraines se respectent mutuellement et où les gouvernements nationaux respectent leurs propres citoyens. C'est le seul fondement viable d'une paix réelle et durable.

Après 75 ans, nous pouvons dire honnêtement que l'ONU a atteint son objectif d'être une tribune où s'expriment les espoirs et les préoccupations du monde entier, une enceinte visant à promouvoir la coopération et les partenariats et un outil qui nous permet d'utiliser la diplomatie et le dialogue pour surmonter les différences et les griefs. L'ONU a également réussi à réaliser ce qui était peut-être sa plus grande aspiration, à savoir éviter une autre guerre systémique entre les plus grandes puissances du monde. Dans une large mesure, la valeur de l'ONU découle de sa capacité à établir un cadre fondamental pour les relations internationales, en remplaçant la politique de force par des engagements et des idées communs qui guident nos actions depuis 1945.

Nous devons ce succès en grande partie au principe du règlement pacifique des différends énoncé dans la Charte des Nations Unies, en tant que modus operandi des relations entre États. L'Article 33 de la Charte, qui va de pair avec l'interdiction du recours à la force, met en exergue le devoir des parties de rechercher des solutions pacifiques à leurs différends. Il prévoit également tout un éventail d'outils pour régler les différends susceptibles de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme toutes les autres dispositions du Chapitre VI, l'Article 33 est un élément essentiel de la prévention des conflits.

En ce qui concerne l'emploi de la force autorisé en vertu du Chapitre VII, la Charte nous rappelle que le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États Membres. Par conséquent, tous les États ont un intérêt légitime à garantir le respect du mandat énoncé dans une résolution du Conseil de sécurité autorisant des mesures coercitives. En outre, cette autorisation doit être limitée dans sa portée juridique, opérationnelle et temporelle. Enfin, lorsqu'il envisage une action militaire, le Conseil doit exiger que des informations pertinentes lui soient communiquées et créer des groupes d'experts pour surveiller l'application de ces mesures.

Tout en célébrant nos succès, nous devons également reconnaître que le moment est venu de renouveler notre approche globale de la paix et de la sécurité et de réformer la structure du Conseil de sécurité. L'augmentation du nombre de membres de cet organe dans ses deux catégories est essentielle pour le rendre plus transparent, plus légitime, plus représentatif et plus efficace en réunissant autour de la table des acteurs capables de contribuer véritablement à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons également remédier au fait que l'Afrique n'a toujours pas de représentation permanente au Conseil de sécurité.

Près de 15 ans se sont écoulés depuis le Sommet mondial de 2005, où les chefs d'État et de gouvernement ont appelé à une réforme rapide du Conseil de sécurité. Pourtant, nous sommes encore loin d'avoir atteint cet objectif. Cette année doit marquer non seulement le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, mais également le début d'un nouveau chapitre dans lequel notre adhésion aux buts et principes énoncés dans la Charte sera réaffirmée par notre engagement en faveur d'une réforme de l'ONU, y compris du Conseil de sécurité.

Nous avons beaucoup parlé de conflits et de différends, mais il est tout aussi important que nous parlions de la paix non seulement en tant qu'absence d'agression, mais aussi dans le sens de la quête de la justice, de l'inclusion et de la liberté. Comme nous l'avons vu à maintes reprises au Conseil, les processus de paix qui ne sont pas inclusifs ont tendance à échouer. En ce sens, il est primordial de rappeler que la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît la dignité inhérente et les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine en tant que fondement non seulement de la paix, mais aussi de la liberté et de

la justice. En gardant cela à l'esprit, le Brésil réaffirme son attachement sans faille aux normes les plus élevées en matière de droits de la personne et à la défense de la démocratie et des libertés d'expression, de religion et de la presse. Un tel engagement de la part de tous les pays est impératif pour parvenir à une paix durable.

À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, nous ne devons pas oublier que l'avenir de l'humanité dépend de l'exercice par chaque pays de son identité et de sa souveraineté. L'ONU doit être une enceinte où nous nous réunissons pour travailler côte à côte dans l'intérêt de nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur cette question importante. Je remercie également le Secrétaire général et M[me] Mary Robinson des observations très pertinentes qu'ils ont faites aujourd'hui.

La nouvelle année a été marquée par l'intensification des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. En tant que petit État fermement attaché au système multilatéral fondé sur des règles, Singapour est vivement préoccupée par les derniers événements. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue, désamorcer les tensions et relancer le dialogue et les efforts diplomatiques de toute urgence pour régler leurs différends. Nous souscrivons pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties pour qu'elles mettent fin à l'escalade et reprennent le dialogue en vue de relancer la coopération internationale.

Dans le contexte des derniers événements, le débat d'aujourd'hui revêt une importance toute particulière. Il ne fait aucun doute que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, tous les États Membres peuvent, et même doivent, contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais faire quelques observations.

Premièrement, nous devons renforcer le respect de la Charte des Nations Unies, non seulement par nos paroles mais, plus important encore, par nos actes. Chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, a la responsabilité de faire respecter le droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le système multilatéral fondé sur des règles exige le respect du droit international par tous les États à tout moment. Une approche sélective de l'application du droit international ou des mesures unilatérales qui font fi du droit international ne feront qu'encourager une culture de non-respect. Au fil du temps, les cas répétés de non-respect auront pour effet d'affaiblir et de compromettre notre système multilatéral fondé sur des règles. Il est donc important que tous les Membres évitent les actions unilatérales et le multilatéralisme sélectif.

Deuxièmement, nous devons mettre davantage l'accent sur la diplomatie préventive et le règlement pacifique des différends conformément au droit international, et nous devons appuyer le rôle du Secrétaire général dans le règlement des différends, tel que le prévoit l'Article 99 de la Charte des Nations Unies. La diplomatie préventive peut prendre de temps, mais c'est un moyen efficace d'améliorer les perspectives de paix et de réconciliation. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général de faire de la prévention la priorité des priorités, pour reprendre ses paroles. La Cour internationale de Justice est un important mécanisme de règlement des différends, et il est essentiel que tous les États Membres appuient les travaux de la Cour et respectent ses décisions.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit faire plus d'efforts pour être cohérent et uni sur les questions clefs de notre époque. Nous savons que ce n'est pas toujours possible. Toutefois, il est important que les membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents, s'emploient davantage à améliorer la compréhension et à trouver un terrain d'entente sur les grandes questions internationales. Telle est notre attente. Et lorsque des positions communes sont adoptées, il incombe à tous les États Membres de respecter et d'appliquer pleinement les décisions du Conseil. Nous ne pouvons pas permettre que des pays mettent en œuvre ou ignorent, selon le cas, les décisions du Conseil. Lorsque nous ne respectons pas une décision du Conseil, nous portons atteinte à la crédibilité de tout le Conseil et affaiblissons sa capacité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pour être efficace, il est important que le Conseil travaille et se coordonne étroitement avec l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales. Il convient de noter que les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle de plus en plus important dans le maintien de la

paix et de la sécurité ces dernières années. Leurs efforts peuvent compléter l'action du Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de réunions que le Conseil de sécurité a tenues avec les organisations régionales au cours des derniers mois, et nous attendons avec intérêt la séance sur la coopération entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'ONU qui aura lieu dans le courant du mois, sous votre présidence, Monsieur le Président. Nous nous félicitons également des réunions régulières entre la présidence du Conseil de sécurité et la présidence de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité est en première ligne des efforts de l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité, et les membres du Conseil, en particulier les membres permanents, doivent montrer l'exemple. Dans le même temps, nous tous ici présents avons, en notre qualité de Membres de l'ONU, la responsabilité de faire respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, pas seulement en paroles mais aussi dans les actes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Mavroyiannis (Chypre) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat d'une extrême actualité et à souhaiter au Viet Nam un mandat fructueux au Conseil.

Tout en réaffirmant la validité de la Charte en tant que fondement du système de sécurité collective et celle du Conseil de sécurité en tant qu'organe chargé de la responsabilité principale du maintien et/ou du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, il importe que ce débat aille bien au-delà de ce seul aspect. Nous devons en particulier réévaluer la manière dont le Conseil a évolué, étant donné son incidence sur la Charte et sur le bilan même du Conseil, ainsi que sur le système des Nations Unies dans son ensemble.

Nous devons, bien entendu, nous rappeler que le Conseil de sécurité reste un organe *sui generis* qui tire sa légitimité en partie de l'histoire et des rapports de force au niveau international, mais plus encore de sa capacité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette approche téléologique de la légitimité s'accompagne d'un certain nombre d'exigences et implique d'avoir à répondre pleinement devant toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des États Membres ou d'autres organes ou organisations. Le Conseil se doit en permanence de faire la preuve de sa pertinence et, dans ce contexte, il convient de prendre en compte les discussions en cours sur ses méthodes de travail, l'élargissement de sa composition et sa représentativité, la définition toujours plus large des menaces à la paix et à la sécurité internationales, et l'efficacité de ses décisions et de ses actions.

Le monde a évolué depuis 1945. Il est normal et souhaitable de s'y adapter. Le nombre des conflits n'a cessé d'augmenter, et la nature des belligérants a changé. La crise climatique ne manquera pas d'accroître les conflits et les déplacements. Le développement, les droits de l'homme et les questions liées à la légitimité des structures politiques et sociales sont devenus des défis majeurs, notamment dans le contexte de la prévention et du règlement des conflits. Le Conseil est dans l'obligation d'adopter une approche plus globale de la sécurité et de prendre en compte les indicateurs de conflit, sans pour autant détourner son attention première de la sécurité à proprement parler. Il doit également adapter ses outils et ses instruments à notre monde en constante évolution.

Nous savons tous que la manière dont le système fonctionne actuellement est très éloignée de l'action envisagée dans le Chapitre VII de la Charte. Compte tenu de l'évolution des défis qui se posent à un multilatéralisme efficace et des tendances concomitantes mais diamétralement opposées que sont la mondialisation et la fragmentation, l'ONU a globalement réussi à trouver les outils pour faire face à cet environnement de sécurité plus complexe. L'ordre mondial a progressé, en grande partie parce que les règles qui le régissent sont devenues plus complètes et plus contraignantes et imposent aux États des normes plus élevées.

Seules une synergie, une complémentarité et une additionnalité accrues entre le Conseil de sécurité et les autres organes et entre les États et les institutions internationales dans le cadre d'une relation dialectique peuvent concourir à ce que l'approche plus globale et plus intégrée qui est requise soit au rendez-vous. Travailler ensemble et non en concurrence renforcerait l'efficacité de notre action collective. Le Conseil de sécurité, dans la mesure où il se trouve à l'épicentre du système, aurait tout à gagner de cette double redéfinition, d'une part, de la portée et du contenu de sa mission et, d'autre part, des outils et des actions à sa disposition.

C'est par toutes ces actions que la Charte pourra consolider son rôle central de Constitution de la communauté internationale et servir de guide aux générations à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Viet Nam, l'Estonie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Niger et la Tunisie de leur accession au Conseil de sécurité et leur souhaiter plein succès dans la conduite de leur mission, qui est de la plus haute importance et constitue une très lourde responsabilité.

L'Arménie félicite la présidence vietnamienne du Conseil pour le choix du thème du débat d'aujourd'hui, à savoir le respect de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens à remercier le Secrétaire général et la Présidente des Sages, Mme Mary Robinson, des observations qu'ils ont formulées tout à l'heure et qui ont souligné le rôle fondamental de la Charte en tant que pierre angulaire du droit international et du multilatéralisme.

L'anniversaire de la création de l'ONU est l'occasion pour les États Membres de réaffirmer leur pleine adhésion à la Charte et leur engagement à préserver les générations futures du fléau de la guerre et à défendre les droits fondamentaux de l'homme et la foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine. Les 75 ans de l'Organisation sont aussi l'occasion de se souvenir et de rendre hommage à tous ceux qui ont été victimes des atrocités perpétrées pendant les Première et Deuxième Guerres mondiales et tous ceux qui ont donné leur vie dans la lutte pour un avenir pacifique du monde. Le peuple arménien a contribué de manière importante à la victoire lors de la Seconde Guerre mondiale, victoire qui a été le prélude à la création de l'Organisation des Nations Unies. Près de 600 000 Arméniens ont participé à cette guerre, et plus de la moitié d'entre eux ne sont pas revenus du champ de bataille.

La Charte repose sur l'objectif de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Le droit à l'autodétermination est un principe fondamental qui a conduit à une augmentation importante du nombre de Membres de l'ONU depuis sa fondation. Le droit des peuples à définir librement leur avenir est ancré dans les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, le droit inaliénable du peuple du Haut-Karabakh à l'autodétermination par la libre expression juridiquement contraignante de sa volonté représente un principe fondamental et un postulat de base pour le règlement pacifique de ce conflit, ce que reconnaît la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, seule instance de médiation mandatée au niveau international pour traiter du conflit du Haut-Karabakh. L'Arménie apprécie grandement l'appui que l'ONU et le Secrétaire général apportent aux efforts déployés par les Coprésidents du Groupe de Minsk pour régler le conflit du Haut-Karabakh par des moyens pacifiques.

Le débat d'aujourd'hui est d'autant plus pertinent dans le contexte des faits nouveaux survenus en Iraq et dans toute la région du Moyen-Orient. L'Arménie a fait part de ses préoccupations face à la situation actuelle et au risque de déstabilisation dans son voisinage immédiat, voire au-delà. Nous avons appelé à la désescalade, et nous espérons qu'il sera possible de remédier à la situation exclusivement par le dialogue et des moyens pacifiques. Nous pensons que la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et contre Al-Qaida, qui ont perpétré des atrocités en Syrie et en Iraq, doit continuer d'unir la communauté internationale et servir de socle à la consolidation de la paix et de la sécurité régionales.

Malgré les grandes réalisations de l'ONU en matière de promotion de la paix et de la sécurité ces 75 dernières années, nous sommes toujours confrontés à des conflits armés, à une pauvreté omniprésente, à des inégalités croissantes, à une réduction de l'espace démocratique et aux violences contre les femmes et les filles, comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/74/1). Les violations des droits de la personne et des libertés fondamentales, au sein desquelles figure le droit à l'autodétermination, représentent souvent les causes profondes des conflits, tandis que nous continuons d'observer discrimination, xénophobie, exclusion, politiques étatiques de haine et glorification des crimes de haine.

Comme cela a été démontré à maintes reprises, l'intolérance et la pratique persistante des discours de haine contre des groupes ethniques et religieux, si elles ne sont pas dûment traitées, sont susceptibles de conduire à des atrocités criminelles et au génocide. L'Arménie a toujours appuyé les efforts multilatéraux visant à prévenir le génocide et à renforcer les capacités d'alerte rapide de l'ONU. La coopération multilatérale n'a rien perdu de son importance pour ce qui est de fournir des enceintes de dialogue et d'action au regard des défis mondiaux.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le ferme attachement de l'Arménie à un multilatéralisme efficace, conforme aux buts et principes consacrés par la Charte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Ahmed (Égypte) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je félicite les membres du Conseil de sécurité nouvellement élus et je leur souhaite plein succès. Je félicite en particulier le Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes convaincus qu'il saura diriger les travaux du Conseil avec sagesse et compétence. Je tiens également à transmettre les salutations du Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, S. E. M. Sameh Hassan Shokry Selim, à S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, que nous remercions de son aimable invitation à cet important débat. Le Ministre n'a pas pu assister à la présente séance en raison d'un engagement antérieur urgent.

La présente séance a lieu à une jonction critique, alors que nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'ONU et de l'adoption de la Charte des Nations Unies. L'Égypte est fière d'avoir compté parmi les États qui ont contribué à la rédaction de la Charte. La période critique que nous vivons exige que nous nous penchions sur les succès qu'a connus la Charte et les problèmes auxquels elle se heurte, et que nous recherchions les moyens de veiller à ce que l'ONU et la Charte soient en mesure de satisfaire les besoins actuels et futurs. J'entends aborder ces éléments dans ma déclaration.

En ce qui concerne les succès, l'Égypte estime que la Charte est bien établie du fait des principes qu'elle consacre et qui représentent des règles internationales de coexistence qui ne peuvent être ni abrogées ni remises en question. La Charte met en avant les principes de souveraineté, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, de bon voisinage, de non-recours à la force et de règlement pacifique des différends. Tous ces principes servent de socle à la stabilité des relations entre les États et, sans eux, les systèmes internationaux ne peuvent pas fonctionner correctement, comme le montrent les nombreuses crises qui frappent notre monde et qui sont dues au non-respect des principes consacrés par la Charte.

Quant aux défis, il faut citer les difficultés endogènes, qui émanent de la Charte et entravent son application, et d'autres défis exogènes et émergents, qui tiennent au fait que son adoption remonte à 75 ans. S'agissant des défis émergents, la Charte est confrontée à une réalité différente de celle qui prévalait à l'époque de son adoption dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale. Le monde d'aujourd'hui est confronté aux défis d'un terrorisme et d'un extrémisme qui ne font aucune différence entre les religions et les races et qui sont soutenus et financés par certains États à des fins politiques. Nous nous heurtons également à d'autres difficultés liées au fait que certains s'emploient à démanteler les institutions étatiques d'autres pays pour les plonger dans un bourbier de conflits identitaires. Malheureusement, la situation au Moyen-Orient est un exemple de ces deux types de défis, en particulier s'agissant de la Syrie, de la Libye et du Yémen.

Il faut également citer les défis liés aux changements climatiques, à la pénurie d'eau et à la coopération en matière d'utilisation des ressources hydriques transfrontières. Aborder ces problèmes nécessite une coopération et une coordination entre les États, car ils ont de graves répercussions négatives dans diverses régions et il faut y remédier. Dans ce contexte, nous nous efforçons actuellement de parvenir à un accord sur les règles qui président à l'exploitation du barrage de la Grande Renaissance en Éthiopie, et nous apprécions le rôle que jouent les États-Unis et la Banque mondiale dans les négociations à cette fin.

Pour aborder les défis internes auxquels se heurte la Charte, on peut les répartir entre les aspects ci-après, qui sont liés et se recoupent.

Premièrement, citons la détermination des États à mettre en œuvre la Charte, les principes qu'elle consacre et les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de la Cour internationale de Justice. L'Égypte affiche depuis 75 ans un excellent bilan en ce qui concerne son attachement à ces résolutions, ce qui montre que nous respectons nos obligations en vertu de la Charte. Ce n'est toutefois pas le cas de tous les pays. Au Moyen-Orient, nous constatons que certains pays violent systématiquement des résolutions internationalement reconnues. L'exemple le plus récent concerne les deux mémorandums d'accord signés le 27 novembre 2019 entre le Gouvernement turc et le chef du Gouvernement d'entente nationale à Tripoli. Il s'agit d'une violation manifeste des résolutions internationalement reconnues, notamment de la résolution 1970 (2011).

Deuxièmement, s'agissant du recours aux deux poids, deux mesures au sein même de l'Organisation, en particulier en ce qui concerne la question palestinienne,

l’Égypte souligne que cette question est au cœur de toutes les turbulences au Moyen-Orient. Parvenir à régler la question palestinienne de manière juste et durable, sur la base des résolutions internationales, permettrait de remédier aux principaux facteurs de l’instabilité au Moyen-Orient.

Troisièmement, le Conseil de sécurité s’empresse d’invoquer le Chapitre VII de la Charte au lieu du Chapitre VI, qui appelle à prendre des mesures de diplomatie préemptive et préventive, ainsi qu’à recourir à la Cour internationale de Justice, conformément au paragraphe 3 de l’Article 36, sur le renvoi des différends juridiques devant la Cour, et à l’Article 96, qui invite à demander à la Cour des avis consultatifs.

Quatrièmement, je voudrais évoquer une contradiction dans la Charte. D’un côté, elle insiste sur le principe d’égalité de tous les États mais, de l’autre, elle n’accorde le droit de veto qu’à cinq États, ce qui, dans de nombreuses situations, déséquilibre fondamentalement l’efficacité et la crédibilité du Conseil et de l’ONU.

Cinquièmement, les outils de mise en œuvre sont insuffisants et nous devons revoir leur efficacité, en particulier pour ceux qui concernent le développement durable et pour ce qui a trait aux concepts globaux de consolidation et de pérennisation de la paix tout en respectant la souveraineté des États.

À la lumière de tous ces défis, si nous voulons éviter que l’ONU ne « devienne un surveillant de la crise », pour reprendre les paroles du Secrétaire général lors du débat sur cette question tenu en février 2018 (voir S/PV.8185, p. 4), l’Égypte souligne les éléments ci-après.

Premièrement, le Conseil de sécurité, ainsi que d’autres entités des Nations Unies, doivent assumer leurs responsabilités, s’opposer fermement aux violations des résolutions internationales et refuser de tolérer les États qui parrainent le terrorisme et qui enfreignent les résolutions internationales. Nous ne pouvons pas continuer à regarder les bras croisés, sans réagir, les interventions extérieures qui sont menées en Libye et en Syrie. À cet égard, je rappelle ce que le Secrétaire général a dit ce matin dans sa déclaration, concernant les engagements pris par les États en application de l’Article 25 de la Charte.

Deuxièmement, les États doivent coopérer conformément aux principes énoncés dans la Charte relatifs aux relations de bon voisinage, au règlement pacifique des différends, à la médiation avec des intentions sincères et à la médiation encouragée par la communauté internationale pour régler de nombreux différends.

Troisièmement, la coordination internationale doit être renforcée grâce aux cadres établis par l’ONU en matière de lutte contre le terrorisme et de partage de renseignements à cet égard, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, des mesures sérieuses doivent être prises aux fins du développement durable et de la réalisation du Programme 2030. Les capacités des pays en développement doivent être renforcées pour qu’ils puissent avoir accès aux fonds du secteur privé. Le sous-développement reste le principal moteur des conflits. Le règlement des différends exige d’adopter une approche permettant de gérer les différentes étapes des conflits : de la consolidation à la pérennisation de la paix. Des mesures sérieuses doivent être mises en place en faveur de la prolifération des armes nucléaires et du désarmement nucléaire.

Cinquièmement, les relations entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales doivent être renforcées conformément au Chapitre VIII de la Charte. À cet égard, l’Égypte, qui assure actuellement la présidence de l’Union africaine, s’emploie à renforcer les relations entre l’Union africaine et l’ONU en matière de paix et de sécurité tout en tirant parti des atouts propres à chacune des deux organisations.

Sixièmement, la réforme véritable du Conseil de sécurité ne peut être basée sur des solutions partielles ou échelonnées. Elle doit au contraire viser à mettre un terme à l’injustice historique faite au continent africain. L’Égypte adhère au Consensus d’Ezulwini, qui appelle à abolir le droit de veto ou à accorder ce droit aux nouveaux membres permanents du Conseil pour remédier au déséquilibre structurel dans le cadre des travaux du Conseil.

Enfin, l’Égypte comprend que l’ONU et la Charte se trouvent à un tournant. C’est pourquoi nous soulignons la nécessité de prendre des mesures pratiques afin que l’Organisation continue de jouer un rôle efficace et reste une enceinte collective qui œuvre au maintien de la paix et de la sécurité pour l’humanité tout en satisfaisant les aspirations de nos populations à une vie décente.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Lam Padilla (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie la République socialiste du Viet

Nam d'avoir convoqué le présent débat public, qui revêt une importance particulière en cette année du soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, le traité fondateur de l'Organisation, qui contient les buts et principes qui unissent toutes les nations représentées ici.

En tant que pays fondateur de la Charte des Nations Unies, le Guatemala croit fermement dans l'Organisation et le rôle essentiel que joue le Conseil de sécurité dans le maintien et la pérennisation de la paix et de la sécurité internationales, le respect des droits de l'homme et le développement durable des peuples.

L'an 2020 est une année emblématique. Soixante-quinze ans après la création de l'ONU, compte tenu des circonstances mondiales, nous devons plus que jamais porter notre attention sur les fondements et l'origine de l'Organisation, ainsi que sur la défense de la Charte des Nations Unies afin de préserver la paix et la sécurité internationales et de réaliser l'existence fondatrice et institutionnelle de l'ONU.

Compte tenu de l'importance du présent débat, je souhaite y contribuer en abordant trois priorités établies pour défendre la Charte des Nations Unies : le premier alinéa du Préambule, l'Article 1 et le premier but de la Charte, et la première résolution adoptée par l'Assemblée générale (résolution 1 (I) de l'Assemblée générale). Je procéderai dans cet ordre.

Le premier alinéa du Préambule annonce la résolution de l'ONU à préserver les générations futures du fléau de la guerre. À cet égard, les nations doivent unir leurs efforts afin de régler les conflits par des moyens pacifiques. L'Organisation a été créée pour élaborer des mécanismes de paix et prévenir des guerres futures, et nous devons faire tout notre possible pour éviter leur déclenchement.

Le but fixé au paragraphe 1 de l'Article 1 concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, nous devons prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations. À cet effet, il importe que le Conseil de sécurité s'acquitte de la responsabilité du maintien et de la pérennisation de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, au moyen du règlement pacifique des différends, en s'acquittant se ses fonctions conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Enfin, en se fondant sur la Charte, la première résolution adoptée par l'Assemblée générale est liée à la manière dont s'est achevée la Seconde Guerre mondiale. Cette résolution souligne la nécessité d'éliminer les armes atomiques de destruction massive. À cet égard, 75 ans après l'adoption de la Charte et face au risque imminent, dévastateur et tragique d'une nouvelle guerre mondiale, il est aujourd'hui plus important que jamais de rappeler et d'honorer les obligations contractées par les États afin de garantir la paix et la sécurité internationales.

Le Guatemala tient à souligner la confiance qu'accordent les États Membres aux organes de l'ONU, notamment la Cour internationale de Justice, à laquelle ils confient la solution de leurs différends, ainsi que l'attachement des pays au maintien et à la promotion de l'état de droit dans le monde entier. Le Guatemala reconnaît le travail important qu'accomplit la Cour internationale de Justice, étant donné que, par ses jugements, elle affirme et applique les normes du droit international. Je tiens à exprimer notre reconnaissance et notre soutien à la Cour et à ses magistrats pour le travail qu'ils accomplissent.

Je réitère l'importance que le Guatemala attache au Conseil de sécurité et aux fonctions dont il s'acquitte conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies s'agissant du règlement des les différends par des moyens pacifiques. Le Guatemala réitère son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte, ainsi que sa volonté de contribuer, en collaboration avec le Conseil de sécurité, à l'aboutissement de ces efforts, qui doivent privilégier une approche préventive pour le maintien et la consolidation de la paix mondiale.

Je termine mon intervention devant le Conseil de sécurité en citant des paroles prononcées par le pape François à l'occasion de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, en mars 2017 :

> « Une éthique et un droit fondés sur la menace d'une destruction réciproque – et potentiellement de toute l'humanité – sont en contradiction avec l'esprit même des Nations Unies » Nous devons faire quelque chose à cet égard. Nous en avons la responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie.

M. Sukhee (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la République socialiste du Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à lui exprimer ma reconnaissance pour avoir convoqué ce débat public.

Je saisis cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous les nouveaux membres élus du Conseil de sécurité – l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam. Nous sommes convaincus de leur leadership et de leur détermination à contribuer à la paix et à la sécurité mondiales. Nous remercions également les membres sortants – la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Koweït, le Pérou et la Pologne – de leurs importantes contributions aux travaux du Conseil de sécurité.

Les pères fondateurs de l'ONU ont créé l'Organisation autour de trois piliers – paix et sécurité, développement, et droits de l'homme – pour prévenir les guerres en nous réunissant au sein d'un ordre international fondé sur des règles. Soixante-quinze ans après la création de l'ONU, nous restons confrontés à d'énormes problèmes, notamment les conflits prolongés, la pauvreté et la faim persistantes, le terrorisme et l'extrémisme violent, les violations des droits de l'homme, les crises financières et économiques et l'évolution rapide du climat. Le respect des normes et des institutions internationales est en perte de vitesse. Le multilatéralisme est de plus en plus souvent remis en question.

Les problèmes du monde contemporain dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique et du progrès social, des droits de l'homme et de l'état de droit doivent pousser la communauté internationale à renouveler son engagement à promouvoir et défendre la Charte des Nations Unies et les principes du droit international. Pour maintenir la paix et la sécurité internationales; les États Membres de l'ONU doit appliquer de bonne foi les principes énoncés dans la Charte. En particulier, tous les Membres doivent honorer l'obligation qu'ils ont, dans le cadre de leurs relations internationales, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'autres États, ainsi que de toute autre action contraire aux buts de l'ONU.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour réaffirmer le ferme engagement de la Mongolie à respecter et à promouvoir les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi que les principes du droit international. Je tiens donc à réitérer la position de principe de la Mongolie et sa détermination à promouvoir le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, de manière à ne pas mettre en danger la paix, la sécurité et la justice internationales.

Pour terminer, je voudrais souligner que le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU en 2020 est l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son engagement collectif à faire respecter la Charte des Nations Unies afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Azucena (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous félicitons le Viet Nam, représenté aujourd'hui par S. E. le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Pham Binh Minh, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous saluons la présence des États membres de l'ASEAN, l'Indonésie et le Viet Nam, en leur qualité de membres non permanents du Conseil, attendant avec intérêt le renforcement du partenariat et de la coopération globale entre l'ASEAN et l'ONU.

La relation entre l'ASEAN et l'ONU trouve ses racines dans leurs chartes respectives. D'une part, l'article 2 de la Charte de l'ASEAN engage l'ASEAN et ses États membres à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international. D'autre part, l'Article 52 de la Charte des Nations Unies cite le rôle des accords et organismes régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La coopération visant à promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales est une caractéristique essentielle du partenariat et de la coopération globale entre l'ASEAN et l'ONU.

L'ASEAN estime que le régionalisme et le multilatéralisme sont des principes et des cadres de coopération importants, et que leur force et leur valeur résident dans leur caractère inclusif, leur nature fondée sur des règles et l'accent mis sur les avantages et le respect mutuels. Nous partageons un engagement commun qui est de maintenir et de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, mais aussi de régler pacifiquement les différends, notamment en respectant pleinement les processus juridiques et diplomatiques, sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force,

conformément aux principes universellement reconnus du droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Nous promouvons une sécurité durable dans la région en renforçant la confiance stratégique et mutuelle au sein de l'ASEAN et dans la région Asie-Pacifique dans son ensemble, aidés en cela par la réaffirmation des principes consacrés par le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, ainsi que par son application à toute la région, sur la base du respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous saluons la contribution que la Conférence des ministres de l'Association des nations de l'ASEAN (ADMM) et l'ADMM-Plus continuent d'apporter au maintien de la paix et de la stabilité régionales. Nous nous félicitons que l'organe sectoriel de la défense ait choisi l'année dernière comme thème la sécurité durable, dans le but de renforcer, de consolider et d'optimiser la coopération en matière de défense et de soutenir les activités transversales. Nous nous réjouissons des nouveaux progrès réalisés dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, de la sécurité maritime, des opérations de maintien de la paix, de la lutte contre le terrorisme, de la médecine militaire, de la lutte antimines à des fins humanitaires et de la cybersécurité.

Le maintien de la paix demeure le fleuron de l'action onusienne. Nous continuons de renforcer la collaboration entre l'ASEAN et l'ONU en matière de maintien et de consolidation de la paix après les conflits, menant activités par l'intermédiaire des centres nationaux de liaison des États membres de l'ASEAN et du Réseau des centres de l'ASEAN pour la consolidation de la paix. À compter de juillet 2019, les États membres de l'ASEAN avaient fourni environ 5 500 militaires et policiers, ainsi que des compétences techniques, aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous avons intensifié nos efforts pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en mettant à disposition un nombre croissant de soldates de la paix et en créant l'ASEAN Women for Peace Registry (Registre des femmes pour la paix). Le Secrétaire général a réaffirmé l'engagement de l'ONU à lui fournir un appui technique.

La coopération de l'ASEAN s'est intensifiée dans les domaines du terrorisme international et des menaces non traditionnelles, y compris la criminalité transnationale. Les représentants des États membres de l'ASEAN et le secrétariat de l'ASEAN ont participé à des ateliers et conférences régionaux parrainés par l'ONU sur des questions telles que la lutte contre le terrorisme et les combattants terroristes étrangers, la cybercriminalité, les crimes contre l'environnement, les drogues illicites et la traite des êtres humains.

L'ASEAN espère pouvoir encore renforcer son partenariat avec l'ONU sur la base de leur aspiration commune à maintenir et à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité et à consolider davantage les valeurs de la paix dans la région et dans le monde.

Je voudrais, à titre national, souligner les points suivants.

Premièrement, en tant que fier Membre fondateur de l'ONU, les Philippines sont fermement attachées au droit international, qui constitue un fondement indispensable des efforts que nous menons pour construire un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste, dans lequel les États Membres de l'ONU jouissent de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique. Pour promouvoir le respect du droit international, tous les différends doivent être réglés pacifiquement, conformément à l'Article 2 et au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. La Déclaration de Manille de 1982 sur le règlement pacifique des différends internationaux est l'expression officielle de notre devoir collectif, en vertu de la Charte des Nations Unies, de régler pacifiquement les différends sur la scène internationale.

Deuxièmement, le terrorisme, avec les liens qu'il entretient avec le trafic de drogue et la criminalité organisée, constitue une menace très grave pour la paix et la sécurité internationales. Les Philippines souscrivent aux efforts prescrits par la Charte des Nations Unies concernant la prise de mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix. Nous appuyons les instruments juridiques que nous avons élaborés au fil des ans, ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité et leur mise en œuvre effective, pour lutter contre le terrorisme et y mettre fin.

Troisièmement, nous défendons la primauté de la souveraineté et, comme le stipule la Charte des Nations Unies, le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. L'Organisation des Nations Unies repose sur le fondement de la souveraineté collective de ses Membres. Elle tire parti de la souveraineté, non pas au profit des uns contre les autres, mais dans un but commun de paix et de coopération productive. Nous

estimons que les conflits actuels exigent également la confiance et le respect de la souveraineté, et non une simple affirmation de la primauté du multilatéralisme sur des États souverains. Œuvrer contre la souveraineté sape l'ordre international, comme nous l'avons vu lorsque l'action multilatérale provoque l'effondrement d'un État.

Je conclus en réaffirmant l'engagement des Philippines à respecter la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies alors que nous faisons face résolument aux menaces persistantes qui pèsent sur la paix mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

Mme Quiel Murcia (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement vietnamien d'avoir organisé le présent débat opportun, qui vise à réaffirmer la valeur irremplaçable de la communauté internationale et son engagement à faire respecter la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons également des exposés et messages importants présentés par le Secrétaire général et Mme Mary Robinson, qui ont souligné les questions cruciales du débat d'aujourd'hui.

En tant que Membre fondateur de l'ONU, le Panama a toujours promu les buts et principes consacrés par la Charte et défendu le multilatéralisme, qui est à la fois le mécanisme par excellence pour traiter efficacement les questions inscrites à l'ordre du jour international et le cadre idéal de coopération pour promouvoir un ordre pacifique plus juste et plus équitable pour tous. Alors que le contexte mondial est particulièrement délicat et des efforts collectifs en faveur de la paix s'imposent d'urgence, nous devons renouveler l'engagement que la communauté internationale a pris il y a sept décennies de préserver les générations futures du fléau de la guerre, en créant les conditions permettant de préserver la justice et le respect des obligations découlant des traités et des autres sources du droit international. Un engagement renouvelé est essentiel pour assurer un climat de coexistence, de confiance et de tolérance pour tous.

Nous devons réfléchir d'urgence à un monde reposant sur le respect des droits fondamentaux et la promotion de valeurs qui favorisent le progrès de l'humanité, dans un ordre mondial de justice et de liberté qui valorise les êtres humains, après la douleur et la souffrance infligées par deux guerres mondiales.

Les défis et les tensions figurant à l'ordre du jour mondial sont chaque fois plus complexes. Les menaces croissantes que représentent les conflits, l'inégalité, le fléau du terrorisme, l'extrémisme, la xénophobie, les discours haineux et les crises humanitaires aggravées par les effets dévastateurs des changements climatiques, mettent chaque jour à l'épreuve l'efficacité de l'Organisation et, surtout, du Conseil de sécurité où se concentre la responsabilité la plus grande du maintien de la paix.

Comme nous l'avons déjà signalé, l'efficacité de l'ONU requiert de la détermination et de la volonté politique pour faire face à ces défis. Nous ne pouvons pas continuer à émettre des documents et à faire des déclarations alors que le coût de l'incapacité de prendre des mesures collectives se mesure en termes de vies humaines perdues sous différentes latitudes. L'ONU est appelée à être un défenseur du bien collectif et un bâtisseur de la paix, et pour ce faire, nous devons passer concrètement des paroles à l'acte. En tant que pays qui privilégie le dialogue constructif, le Panama est conscient que l'Organisation ne sera effective et pertinente pour les peuples que lorsque les États seront disposés à ce qu'elle le soit.

Nous devons revenir à l'essence qui a donné naissance à l'Organisation. Nous devons véritablement nous doter d'une culture de paix forte et renouvelée qui préserve la vision des premiers signataires de la Charte des Nations Unies. La défense des principes et des valeurs qui en émanent doit être l'engagement qui nous unit et notre héritage pour les générations futures qui, aujourd'hui comme jamais auparavant, l'exigent parce qu'elles ont le droit d'être préservées du fléau de la guerre.

Le Panama a, tout au long de son histoire, été témoin et partie au règlement pacifique des conflits entre les pays de notre région. C'est un État qui est partie aux traités qui appellent au désarmement en vue de bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et qui est convaincu du bien-fondé du travail qu'effectue la Cour internationale de Justice pour améliorer les méthodes qu'elle utilise pour régler de manière pacifique les différends internationaux.

Fort de cette vision et en cette année particulièrement importante durant laquelle nous nous apprêtons à marquer le soixante-quinzième anniversaire

de l'Organisation des Nations Unies, le Panama réaffirme sa détermination résolue et son engagement sans faille à consolider un système multilatéral renforcé et fondé sur les buts et principes qui ont donné naissance à l'ONU, dont la raison d'être a été, est et doit continuer d'être le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne. Je vais maintenant faire quelques observations à titre national.

Pour la Roumanie, l'ONU demeure la plate-forme la plus appropriée pour s'attaquer collectivement aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. La Charte des Nations Unies est essentielle pour ce faire. L'attachement de mon pays au multilatéralisme remonte à bien avant la création de l'ONU. La Roumanie est le seul pays dont l'un des diplomates a été élu à deux reprises à la tête de la Société des Nations. Son nom était Nicolae Titulescu

Conformément à l'objectif ambitieux énoncé dans le Préambule de la Charte de créer les conditions dans lesquelles la justice et le respect des obligations découlant des traités et d'autres sources du droit international peuvent être préservés, l'ONU est, pour les États, le principal cadre de coopération mondial et un pilier du droit international et de la justice.

Aujourd'hui, le rôle de l'ONU fait l'objet d'intenses débats. Pourtant, nous pouvons tous convenir que 75 ans après sa création, l'ONU a aidé nos sociétés à se développer au moyen du dialogue, de la négociation et de la responsabilité partagée. La Charte s'est révélée être un document vivant et visionnaire qui contient, ou permet la création, des outils qui aident à faire face aux défis posés à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons l'obligation de les améliorer. La Roumanie salue et appuie les efforts du Secrétaire général visant à poursuivre la réforme du système des Nations Unies afin qu'il puisse mieux répondre aux défis mondiaux actuels.

Nous reconnaissons le rôle du Chapitre VI de la Charte s'agissant d'aider au règlement pacifique des différends et appelons à un recours accru à la prévention des conflits et au règlement politique des différends via l'alerte rapide, la médiation, la coordination et la communication stratégique. Face à l'instabilité de l'environnement international actuel, il est plus que jamais nécessaire de rester engagés dans la voie politique de la désescalade. La récente évolution de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord confirme que la communauté internationale a la responsabilité de créer des ouvertures en vue de solutions politiques en appui à une paix durable. Nous n'avons pas d'autre option viable.

Le Chapitre VIII de la Charte fournit une base à une implication des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Qu'il me soit permis de rappeler qu'en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Roumanie a promu la toute première résolution sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. En outre, c'est en 2018, sous la présidence roumaine de la Commission de consolidation de la paix, que la coopération entre la Commission et l'Union africaine a été institutionnalisée pour la première fois. Dans le même ordre d'idées, le Ministère roumain des affaires étrangères a organisé, avec le soutien de l'Union africaine, un programme de formation pour experts africains sur la stabilisation et la reconstruction post-conflit, qui a eu lieu à Addis-Abeba en novembre 2019.

Bien qu'il ne soit pas fait explicitement mention d'opérations de maintien de la paix dans la Charte, c'est bien dans l'esprit de cette dernière que le maintien de la paix des Nations Unies est mis en œuvre. Dag Hammarskjöld considérait les opérations de maintien de la paix comme « le Chapitre VI et demi de la Charte », plaçant ces dernières entre le règlement pacifique des différends tel que mentionné au Chapitre VI et les méthodes plus coercitives stipulées au Chapitre VII. C'est ainsi que l'ONU a progressivement pris sa place en tant qu'organisation chef de file dans le domaine du maintien de la paix, et la Roumanie a toujours été un fervent défenseur de cette approche. Par exemple, mon pays a participé à 10 missions et opérations des Nations Unies en 2019.

Alors que nous entamons une nouvelle année durant laquelle nous nous attellerons à trouver des solutions aux défis mondiaux les plus pressants, je voudrais réaffirmer l'attachement de la Roumanie aux dispositions de la Charte des Nations Unies et à ses valeurs fondamentales. La Charte appelle à la protection de la dignité et de la valeur des êtres humains. Si l'amélioration de ses outils nécessite réflexion et décision, la confiance dans ses principes et ses valeurs reste, elle, axiomatique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Skoog (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Par respect pour tous les orateurs qui attendent de prendre la parole cet après-midi et peut-être demain, je vais lire une version abrégée de ma déclaration. La version intégrale est disponible en ligne.

Je voudrais tout d'abord transmettre nos sincères condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers dans le tragique accident d'avion survenu hier matin à Téhéran.

Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Viet Nam, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. L'Union europénne salue votre choix de ce thème pour le débat public d'aujourd'hui.

Depuis près de trois quarts de siècle, la Charte des Nations Unies sert non seulement de base juridique de l'Organisation, mais est aussi un symbole durable de la coopération multilatérale et de l'ordre international fondé sur des règles. Rédigée à la fin des jours les plus sombres de l'histoire de l'humanité, la Charte représente un espoir nouveau pour les peuples du monde. La Charte des Nations Unies est aussi pertinente et importante aujourd'hui que lorsqu'elle a été signée la première fois. Respecter les règles et les normes convenues est le seul point de départ que nous ayons pour gérer des défis de plus en plus complexes. La Charte et la coopération multilatérale qu'elle a établie ont été un succès remarquable. Il y a eu un net déclin de la violence et du type de conflits interétatiques pour le règlement desquels la Charte a été justement conçue. Elle fonctionne pour nous tous - les pays qui disposent d'une puissance militaire et économique et ceux qui n'en disposent pas. Nous en bénéficions tous. La Charte nous sert tous.

Dans le même temps, nous devons reconnaître que de nouveaux types de menaces sont en hausse, notamment la guerre hybride, l'ingérence étrangère et l'extrémisme violent. Des développements mondiaux fondamentaux, les changements climatiques, l'évolution démographique et une technologie perturbatrice continueront de donner lieu à de nouveaux types de défis posés à la paix et à la sécurité. Nous devons continuer de rechercher des moyens de prévenir et de régler ces problèmes en développant, en renforçant et en réformant le système multilatéral. Notre seul point de départ pour relever des défis mondiaux complexes et interconnectés est la coopération multilatérale qui nous lie tous. La Charte des Nations Unies est au cœur même de cette coopération.

Alors que nous vivons à une époque où la quantité et la diversité des structures multilatérales sont sans précédent, le système multilatéral est lui aussi de plus en plus mis à l'épreuve. De nouvelles rivalités et tensions affaiblissent le système. Des traités et des accords largement acceptés semblent être remis en question. Certains font valoir que cela est dû à une mutation dans les rapports de force et à l'impuissance apparente du multilatéralisme face aux défis modernes; que le système multilatéral est en train de perdre sa légitimité et que les idéaux qu'il représente sont dépassés.

Mais basons notre débat d'aujourd'hui sur des faits. Abandonner le système multilatéral et revenir aux règles antérieures à la Charte des Nations Unies nous ramènerait à quelque chose que nous, et particulièrement les Européens, ne connaissons que trop bien : le chaos et la violence. La puissance n'est pas un jeu à somme nulle, et le respect du système international fondé sur des règles est dans l'intérêt de tous.

L'escalade en cours au Moyen-Orient en est un exemple extrêmement grave. Elle pourrait mettre en péril la sécurité régionale et renforcer le terrorisme mondial. L'Union européenne est profondément préoccupée par la récente intensification des affrontements violents en Iraq et souligne la nécessité d'une désescalade et d'un dialogue ainsi que du respect de la souveraineté iraquienne. La seule façon de progresser est de trouver une solution politique régionale qui soit conforme au droit international. Dans ce contexte, l'Union européenne attache une grande importance à la préservation du Plan d'action global commun et à sa mise en œuvre intégrale. Il s'agit d'un élément fondamental de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire et d'un élément crucial pour la sécurité de la région et du monde.

Dans le même temps, dans un monde divisé, il est essentiel que tous les États Membres permettent à l'ONU de jouer son rôle de cadre de dialogue. Le message de la nouvelle direction de l'Union européenne est clair. L'Union européenne est et restera un gardien du multilatéralisme, en défendant l'ordre international fondé sur des règles, notamment la protection des droits de l'homme, avec l'Organisation des Nations unies et sa Charte au cœur de son action. L'Union européenne

continuera d'appuyer les institutions qui nous ont si bien servis ainsi que les règles et normes qui ont jeté les bases des progrès que nous avons connus et dont nous avons bénéficié au cours des 75 dernières années.

Défendre le système multilatéral et le respect de la Charte des Nations Unies n'est pas seulement dans l'intérêt de tous les États Membres; c'est aussi la responsabilité de tous les États Membres. L'Union européenne et ses membres feront toujours passer la coopération avant la confrontation et le multilatéralisme avant l'isolationnisme, honoreront leurs engagements et aideront volontiers les autres pays à honorer les leurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je saisis cette occasion pour remercier la République socialiste du Viet Nam de nous avoir invités à participer à ce débat public. Je souhaite également bonne chance aux nouveaux membres non permanents qui siègent au Conseil de sécurité depuis le 1er janvier.

Notre participation à ce débat s'inscrit dans le cadre du ferme attachement de l'Argentine à la Charte des Nations Unies et au plein respect du droit international. Le sujet choisi par le Viet Nam est on ne peut plus d'actualité. Ce débat se tient dans un contexte particulièrement sensible pour la communauté internationale. La crise de cette semaine au Moyen-Orient nous oblige à comprendre que le plein respect de la responsabilité du Conseil de sécurité et le respect de la Charte sont plus indispensables que jamais. Il est impératif que nous utilisions aujourd'hui les outils prévus par la Charte avec toute la détermination voulue, car la paix et la sécurité internationales sont actuellement dans un équilibre précaire qui est devenu encore plus instable ces derniers jours.

C'est dans ce contexte que la République argentine a publié, le 4 janvier dernier, un communiqué, dans lequel elle a déclaré qu'elle

> « est préoccupée par les récents événements au Moyen-Orient. Des événements violents à l'heure de la mondialisation, global et par conséquent, dans un monde où tout se tient, peuvent avoir des conséquences directes sur la planète entière. Nous, les Argentins, pouvons en témoigner. Dans notre passé récent, nous avons été victimes d'actes de terrorisme international à deux reprises au moins.
>
> Compte tenu de cette réalité et sur la base de notre expérience, le Gouvernement argentin exhorte les parties au conflit à prendre des mesures pour contenir les tensions et à œuvrer à une solution pacifique et négociée permettant de prévenir une escalade qui mettrait en danger la sécurité internationale.
>
> Comme nous l'avons toujours fait, nous privilégions cette fois encore la voie de la négociation et de la diplomatie pour le règlement des conflits. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à adopter des positions constructives, et nous demandons aux organisations multilatérales d'assumer les responsabilités qui leur ont été confiées, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.»

En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Argentine a toujours défendu la nécessité urgente de préserver le dialogue et de dégager un consensus pour régler les différends. Nous appuyons le rôle de la Charte en tant qu'instrument qui interdit la guerre dans les politiques des États. Le système de sécurité collective confère au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, et c'est l'organe que nous avons légitimé par la Charte à cette fin. Par conséquent, les États Membres ont décidé d'accepter et de respecter les décisions du Conseil.

La Charte prévoit un équilibre délicat s'agissant d'autoriser le recours à la force, et les membres du Conseil de sécurité ont une responsabilité fondamentale à cet égard, que leur ont confiée les autres États Membres. L'Argentine a contribué dès les premières heures de l'existence de l'ONU aux efforts visant à améliorer le processus de prise de décisions au sein du Conseil. Cette position se fonde tout naturellement sur la constatation que, en de nombreuses occasions très graves, les actions de cet organe ont échoué. La réalité a mis en évidence la nécessité pour le Conseil de sécurité d'être plus démocratique, plus transparent, plus efficace, plus représentatif et plus responsable devant la communauté internationale afin de pouvoir remplir sa mission. Son action est essentielle, comme le confirment les événements de cette semaine. Dans ce contexte, le débat sur le processus de réforme est un élément essentiel, pour faire face aux événements soudains et imprévisibles dans un monde instable, à l'heure de la mondialisation.

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel de consolider le multilatéralisme, et la mise en place d'un cadre mondial pour canaliser ces tensions n'est pas possible sans un Conseil qui soit en mesure d'apporter des réponses à la communauté internationale. Parmi les moyens et les solutions pacifiques dont disposent l'Organisation et ses États Membres, la Charte prévoit la négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire, le recours aux organismes ou accords régionaux ou d'autres moyens pacifiques de leur choix. En réaffirmant son attachement à la Charte, l'Argentine réaffirme l'importance fondamentale du principe du règlement pacifique des différends internationaux et soutient que toutes les méthodes de règlement pacifique des différends internationaux sont valables au même titre pour régler les conflits et parvenir à des solutions justes.

La négociation est le principal moyen fondamental de règlement des différends, et les parties à un différend doivent répondre de bonne foi aux appels à négocier lancés par les organes de l'ONU, notamment par l'Assemblée générale. Les parties ont l'obligation de se comporter de manière à donner un sens aux négociations, en s'abstenant de tout acte qui ferait échec à leur obligation de négocier. Les États qui ne sont pas parties à un différend doivent à leur tour s'abstenir de tout comportement susceptible de faire échouer les efforts visant à trouver une solution pacifique.

Dans le contexte du processus de décolonisation, l'obligation de négocier est renforcée par la nécessité de mettre fin au colonialisme, énoncée dans les résolutions 1514 (XV) et 2625 (XXV) de l'Assemblée générale. La fin du colonialisme, le système international de promotion et de protection des droits de l'homme, les faits nouveaux dans le domaine de l'environnement, les droits des femmes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont des développements progressifs de la Charte qui, tous ensemble, contribuent à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Organisation, en renforçant le but ultime de contribuer à la paix et à la sécurité internationales et de les maintenir.

En bref, face aux événements de cette semaine, il est plus urgent que jamais de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte. Nous encourageons les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à faire confiance à la voie de la négociation et de la diplomatie et à la soutenir activement. Cette organisation multilatérale par excellence, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent agir pour s'acquitter des responsabilités qui leur ont été confiées par la Charte. La paix et la sécurité internationales l'exigent, et le prochain débat du Conseil de sécurité prévu pour le 21 janvier sera l'occasion d'envoyer un signal clair dans le cadre de ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Arrocha Olabuenaga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat important, qui a lieu dans un contexte politique international où la défense de la Charte des Nations Unies est indispensable. Comme l'a dit récemment le Secrétaire général, nous vivons à une époque dangereuse. C'est précisément dans une telle situation qu'il faut revenir à la prémisse la plus fondamentale, la nécessité de respecter et de défendre la Charte.

Il y a 75 ans, en signant la Charte des Nations Unies, la communauté internationale a pris une décision qui allait définir un nouvel ordre international. L'interdiction expresse de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales représente un tournant dans l'histoire de la diplomatie et du droit international. La quasi-totalité du potentiel qu'a l'Organisation des Nations Unies d'assurer un monde de développement, d'harmonie et d'égalité sociale, en usant de toutes ses prérogative et ses ressources, dépend du respect de ce principe fragile mais impératif.

Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, joue un rôle fondamental à cet égard. En plus d'être un organe qui réagit aux crises, le Conseil doit s'imposer en fin de compte comme l'organe de prévention par excellence, en faisant activement en sorte que tous les États s'acquittent de leur obligation de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

S'agissant des questions touchant à la paix et à la sécurité internationales, les États doivent agir de façon conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international en général. Quand la loi est ignorée, elle s'affaiblit. Lorsque les États n'honorent pas cette obligation, il est encore plus important que le Conseil de sécurité soit à la hauteur des circonstances pour défendre et faire respecter la Charte, en se conformant strictement à ses pouvoirs et dans le plein exercice de ses responsabilités. Ce n'est pas seulement la légitimité du Conseil qui est en jeu en cas de crise, ce sont la vie, la dignité et la valeur de la personne humaine qui sont en danger.

Dans ce contexte, le Mexique demande de nouveau à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, de s'associer à l'initiative franco-mexicaine sur la restriction du droit de veto en cas d'atrocités criminelles. Comme le représentant de la France l'a dit ce matin, cette initiative a déjà été entérinée par 105 États Membres. À notre époque, il est inadmissible que la protection des civils, la lutte contre l'impunité et l'acheminement de l'aide

humanitaire soient les otages des divergences politiques qui mènent à l'inaction du Conseil.

De même, le Mexique renouvelle devant le Conseil sa préoccupation devant le fait que l'Article 51 de la Charte continue d'être invoqué par certains États pour contrer, par des moyens militaires, les menaces à la paix et à la sécurité internationales, en particulier contre des acteurs non étatiques. Il est très préoccupant que cette pratique fasse courir le risque d'une augmentation *de facto* du nombre d'exceptions à l'interdiction générale de l'emploi de la force de manière irrégulière. Étant donné l'importance et la gravité des questions abordées dans les notes qui sont transmises au Conseil en vertu de l'Article 51 et l'absence de transparence avec laquelle elles sont traitées, il est nécessaire que le Conseil revoie et modifie ses méthodes de travail afin d'assurer le respect complet de la Charte des Nations Unies, en particulier lorsque le droit naturel de légitime défense est invoqué.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

Mme Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège.

Nous remercions le Viet Nam d'avoir organisé le présent débat. Les pays nordiques sont de fervents défenseurs de l'ordre international fondé sur des règles. L'Organisation des Nations Unies, avec en son centre la Charte des Nations Unies, demeure aujourd'hui plus importante que jamais. Nous parlons d'une seule voix pour appuyer le multilatéralisme, le règlement pacifique des différends, la lutte contre la pauvreté et le respect des droits de la personne. Qu'il me soit permis de souligner trois réalisations que nous, peuples des Nations Unies, avons accomplies dans le cadre de la Charte.

Les missions politiques spéciales et les envoyés spéciaux jouent un rôle clef pour réduire les tensions. Dans bien des cas, ils ont prévenu des conflits, ou en ont trouvé l'issue, grâce à une diplomatie inventive et persévérante. Les opérations de maintien de la paix se sont avérées cruciales pour faire cesser la violence et créer un environnement propice à la paix. La coordination et la coopération étroites avec les acteurs nationaux et régionaux sur le terrain resteront vitales. Les organisations régionales, telles que l'Union africaine, et les organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, jouent un rôle décisif dans la prévention et l'élimination des menaces contre la paix. Et le Conseil de sécurité jouit encore d'une légitimité et de pouvoirs exceptionnels pour la défense du respect du droit international. Lorsque ses membres sont unis, son rôle est sans égal.

L'architecture internationale des organisations et des normes que nous avons développées ensemble depuis 1945 constitue un succès sans précédent. Cependant, nous observons actuellement une tendance inquiétante : le système multilatéral est menacé, de même que les règles et normes qui le sous-tendent. La grave escalade récente au Moyen-Orient nous préoccupe tous profondément. Il est d'une importance capitale que toutes les parties fassent preuve de la plus grande retenue, reprennent le dialogue et aient recours à des moyens pacifiques pour régler leurs différends. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour contribuer à une solution politique à long terme à la situation actuelle.

De façon plus générale, nous sommes confrontés à de grands défis mondiaux : les changements climatiques, les migrations irrégulières, le terrorisme, les crises humanitaires et les conflits qu'aucun État ne peut résoudre à lui seul. Tandis que nous nous apprêtons à célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les pays nordiques en appellent à une mobilisation renouvelée en appui au multilatéralisme. La célébration de l'ONU cette année est une occasion importante de réaffirmer les bienfaits de la coopération internationale et ce qu'elle signifie pour les personnes dans leur vie quotidienne. Cela restera au cœur des efforts multilatéraux des pays nordiques.

Notre travail en tant que Membres de l'Organisation ne consiste pas uniquement à faire cesser les conflits, mais aussi à pérenniser la paix et à mettre en place les conditions d'un développement durable. Nous savons que, lorsque les femmes participent aux processus de paix et de réconciliation et les façonnent, la paix durable a plus de chances de s'installer. Nous appuyons pleinement les efforts de réforme du système des Nations Unies pour permettre une approche plus globale de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de la personne.

Les pays nordiques continueront d'inciter à investir dans une Organisation des Nations Unies forte, efficace et responsable. Nous restons des partenaires fidèles dans notre action commune pour défendre l'ordre international fondé sur des règles, qui apporte la prévisibilité et les conditions nécessaires pour s'attaquer aux problèmes mondiaux les plus pressants de notre temps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre accession à

la présidence du Conseil de sécurité en ce tout premier mois de l'actuel mandat du Viet Nam en tant que membre. Je vous remercie également d'avoir organisé le présent débat au commencement de l'année qui marque la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies.

Les valeurs de la Charte nous ont été bénéfiques à tous. Les buts et principes inscrits dans la Charte sont devenus les fondements du droit international. Ils ont joué leur rôle dans la marche de nombreux États Membres vers la paix, la sécurité et la coopération internationale. Réaffirmer le soutien à ces valeurs est donc opportun. Toutefois, dans un monde en constante évolution, la réalité est que les défis à la paix et à la sécurité internationales ont une longueur d'avance sur les systèmes conçus pour les relever. Il est désormais évident qu'il y a des incendies partout à l'horizon. Pour procéder à une évaluation équitable des mécanismes disponibles sans minimiser leur importance, nous devons nous demander s'ils sont toujours adaptés à la mise en œuvre des principes fondamentaux inscrits dans la Charte.

Le principe central de la Charte en termes de paix et de sécurité est d'assurer la paix mondiale sous réserve du droit, pour laquelle la sécurité collective a été la formule proposée. Hélas, ce but continue de nous échapper. C'est pourquoi les instruments de mise en œuvre de l'objectif premier ont, au fil du temps, été engagés dans d'autres poursuites. La recherche d'une coopération internationale en matière de paix et de sécurité s'étant accrue, les improvisations ont pris le dessus. Beaucoup ont déjà été répertoriés.

Le génie de la Charte a été de reconnaître qu'au lieu de limiter les capacités des États souverains, les institutions de la Charte les amplifiaient. Il y a donc lieu de plaider en faveur d'innovations qui élargissent la vision de l'état de droit mondial. Il est possible que, tout comme les généraux livrent souvent la guerre précédente, les rédacteurs de la Charte aient réagi aux facteurs et aux forces qui ont mené à la Seconde Guerre mondiale, sans anticiper ce à quoi nous sommes maintenant confrontés. Malgré toutes ses imperfections, la Charte des Nations Unies reste la principale incarnation de l'esprit mondial. La fidélité à ses principes favorise le bien commun. S'éloigner d'un système formel bien compris pour s'orienter vers un système fondé sur des interprétations non éprouvées pourrait avoir des conséquences inattendues. La justice rendue à la volée pourrait être source de ressentiment.

Il est de plus en plus reconnu que le Conseil est confronté à des crises d'identité et de légitimité, ainsi que de pertinence et de performance. La mondialisation des réseaux terroristes, la militarisation des nouvelles technologies et l'incapacité de contrer ceux qui ont recours à des techniques étatiques subversives exposent les lacunes du Conseil.

Une délégation qui incarne les arts obscurs a encore une fois montré sa vraie nature en colportant des mensonges plus tôt aujourd'hui, ce que nous rejetons avec mépris. Ma réponse simple à cette délégation – la délégation pakistanaise – est la suivante : même s'il est tard, voisin, guéris-toi de ton malaise – il n'y a pas de preneur ici pour tes logiciels malveillants.

Nous avons besoin que le Conseil, dans le cadre de la panoplie d'outils politiques, se penche sur les menaces actuelles et futures à la paix et à la sécurité mondiales. La réponse aux crises auxquelles le Conseil est confronté consiste à invoquer et à appliquer les dispositions de la Charte qui prévoient des réformes et des changements. Nous avons besoin d'un Conseil représentatif des réalités actuelles, crédible et légitime, plutôt que d'un Conseil qui repose simplement sur l'affirmation qu'il existait à l'origine. Le Conseil doit être en mesure de répondre aux besoins du XXIe siècle.

Comme disait le mahatma Gandhi, « il faut se soucier du monde qu'on ne verra pas ». Les organisations résilientes sont celles qui ne résistent pas au changement – ou alors les urgences actuelles peuvent se transformer en catastrophes, même si nous continuons nos tergiversations sans fin. On dit que l'humanité progresse lorsqu'elle s'élève collectivement au niveau de sa responsabilité envers l'avenir. Le moment est venu d'agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'oratrices et d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Compte tenu de l'heure tardive, avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la présente séance jusqu'à 10 heures demain, 10 janvier.

La séance est suspendue à 18 h 5.